

Bréal, une des villes les plus « remarquables »

Sommaire

1 Introduction : Bréal, une ville, un lieu important ?.....	4
1.1 Entre commune rurale et ville.....	4
1.2 Le <i>Bulletin paroissial</i> de 1912.....	7
1.3 Un autre passé de Bréal (1989).....	9
1.4 Que pouvons nous savoir sur le rôle de Bréal pendant la période de l’Ancien régime ?.....	9
2 Bréal, localité remarquée par les géographes de l’Ancien Régime.....	11
2.1 Bréal sur les cartes de Bretagne et de France (fin XVI ^e – fin XVIII ^e siècle).....	12
2.2 Bréal, une étape sur les «chemins » du royaume.....	14
2.2.1 Près du grand chemin : Une cohue, un marché et des foires à Bréal.....	15
2.3 Bréal comme repère dans le réseau routier jusqu’au XIX ^e siècle.....	20
2.3.1 Les premières cartes « routières ».....	20
2.3.2 Les diligences font halte à Bréal.....	25
2.3.2.1 Bellevue : relais de poste ou auberge pour les voyageurs en diligence ?.....	25
2.3.2.2 Les postes aux chevaux.....	27
2.4 Bréal, un repère pour décrire le cours du Meu.....	28
2.5 Les descriptions géographiques des diocèses de France.....	30
2.5.1 Quels critères de sélection ?.....	31
2.5.2 A Bréal, quelques bonnes terres et une trentaine de manoirs.....	33
2.6 Le nombre d’habitants peut-il expliquer ce choix de Bréal par les géographes ?.....	34
2.6.1 La population bréalaïse au XVIII ^e siècle en comparaison.....	35
2.6.2 ... et au XV ^e siècle.....	36
3 La « ville » de Bréal dans un aveu seigneurial de 1685.....	38
4 Bréal, une ville ? Un bourg ? Une localité importante ? (partie ajoutée le 12/02/2026).....	39
4.1 Le bâti urbain ancien à Bréal.....	41
4.1.1 La Madeleine et l’église.....	41
4.1.2 Les maisons anciennes du bourg.....	44
4.2 Le mot « ville ».....	46
4.3 La naissance et le développement des bourgs.....	47

4.4 Le développement des villes et des communautés rurales après le XIVe siècle.....	49
5 Bréal dans le système féodal (partie ajoutée le 12/02/2026).....	49
5.1 Bréal, le nom ou le « chef-lieu » d'une seigneurie ? (modifié le 15/02/2026).....	49
5.2 « Châtellenie d'ancienneté ».....	53
5.3 Seigneuries et juridictions (modifié le 15/02/2026).....	54
5.3.1 Des exemples bréalais.....	54
5.3.2 « Cep et collier ».....	56
5.3.3 Le gibet à quatre piliers.....	57
5.3.4 L'auditoire.....	60
5.4 Les seigneuries, les juridictions et leur territoires.....	60
6 Bréal après la Révolution de 1789 (partie ajoutée le 12/02/2026).....	62
6.1 Bréal, chef-lieu de canton.....	63
6.2 Bréal, redevenue simple commune.....	64
7 Bréal visité par des personnages de marque.....	65
7.1 Le duc Jean III à Bréal ?.....	65
7.1.1 La question de la fidélité du duc au roi : hommage simple ou lige ?.....	67
7.1.1.1 Guerre de Succession (1341-1364) et guerre de Cent Ans (1337-1453).....	67
7.1.1.2 L'aspiration à l'autonomie de la Bretagne à la fin du XIV ^e siècle.....	68
7.1.2 Le témoignage d'Acarie d'Iffer.....	69
7.1.3 La date – 1315 – en question.....	70
7.1.4 Et Bréal dans tout cela ?.....	71
7.2 Une montre de gens d'armes convoquée par la duchesse Anne en 1489.....	72
7.2.1 Quel Bréal ?.....	73
7.2.2 La raison politique de la montre.....	73
7.3 Le dauphin de France, François passe la nuit à Bréal en 1532.....	74
7.3.1 Le couronnement à Rennes.....	77
7.3.2 Un doute ?.....	77
7.4 Qui était Jean de la Bouexière ?.....	78
7.5 Une garnison du huguenot Montbarot au Molant ? (Partie ajoutée le 15 février 2026).....	79
7.5.1 Le contexte historique des Guerres de la Ligue en Bretagne (1588-1598).....	81
7.6 Conclusion.....	81
8 Annexes.....	81
8.1 Transcription d'extraits du texte de l'« Enquête sur les ducs de Bretagne. 1392 ».....	81

9 Bibliographie.....86

Dauphin François en 1532. « Écartelé aux 1 et 4 d'or au dauphin d'azur aux 2 et 3 semé d'hermines ». Cet écu était coiffé d'une « couronne murale hersée », ce même blason, devait également représenter le statut de Bréal comme localité importante - il aurait peut-être existé, pour le grain, une « mesure de Bréal » - et sa « vocation agricole », par des gerbes de blé. Finalement, il devait rappeler aussi sa tradition catholique en coiffant le tout par une muraille symbolisant saint Malo¹, patron de son église et de son ancien diocèse avant 1790.²



Figure 2: Dessin du futur blason de Bréal-sous-Montfort, juillet 1987. « Ecartelé aux 1 et 4 d'or au dauphin d'azur, aux 2 et 3 semé d'hermines, à la couronne murale d'or hersée de sable, les supports constitués de deux gerbes de blé d'or croisées en pointe ».Arch. Mun. De Bréal-sous-Montfort, 28 W 6.

En 1989-1990, il fallait trouver une devise devant interpréter le logo par lequel Bréal « en expansion constante » était désormais représenté. Tout en revendiquant le « cadre rural » de la commune, le choix tombait sur *Bréal, ville à la campagne*.³ Le nouveau logo de la commune,

1 Cette muraille percée de portes fermées de herses est en fait emprunté au blason de la ville de Saint-Malo. Mais ce symbole n'a aucune signification religieuse. Le blason de Saint-Malo, créé au début du XVII^e siècle, traduit plutôt la revendication d'autonomie de cette communauté de ville (voir : Foucqueron, G. (1999), Tome 1, p. 63.

2 Bréal raconte (10/1987), p. 1.

3 Bréal BM (5/1990), p. 17, 19.

officialisé en 2022, symbolise encore une fois la jonction entre les deux aspects : « *La Ville devient alors le terreau sur lequel poussent les cultures agricoles, [...]* ». ⁴



Figure 3: Logo de Bréal-sous-Montfort sur la couverture du bulletin municipal de février 1990.

Il suffit de feuilleter le bulletin municipal pour tomber régulièrement sur des expressions comme « la ville de Bréal-sous-Montfort », « centre ville », ou encore, dans le cadre d'un projet communautaire, « Petite ville de demain », et bien sûr sur la page d'accueil du site internet de la commune le visiteur est guidé par la rubrique « Ma ville ». En 2009, l'opposition au conseil municipal défendait la préservation de « notre commune – ville et paysage » contre une supposée transformation « en une banlieue à la campagne ». ⁵ Dans la même veine d'idées, c'était le terme « notre superbe bourg » qui pouvait traduire l'attachement affectif à Bréal, refusant la « ville de banlieue » à laquelle risquerait ressembler la commune à la suite de la dégradation de bâtiments communaux par des tagueurs. ⁶ On n'hésite pas d'évoquer « les deux villes » dans le cadre du jumelage avec la « city » états-unienne de Harrisburg (Oregon) qui ne compte qu'un peu plus de 3 500 habitants.

Ce qui est vrai, il n'y avait plus de comparaison entre la « modeste commune rurale de la grande banlieue rennaise » comme la qualifiait le journal *La Bretagne à Paris* en 1968, ⁷ et celle de 1990 qui, alors que sa population était restée plus ou moins stable depuis la fin de la Première Guerre mondiale, avait, en vingt ans, presque doublé sa population avec désormais 3 400 habitants environ. ⁸ Autres marqueurs de cette urbanisation étaient la planification d'une ZAD (zone

4 Bréal'Mag (fév./mars 2022), p. 9.

5 Bréal Info (jan 2009), p. 36.

6 Bréal-sous-Montfort (BM juin 2016), p. 3, 27.

7 La Bretagne à Paris, « Une France miniature : Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine) ».

d'aménagement différé⁹) en 1979¹⁰ aux lieux-dits Le Pommeret et les Bouillons limitée au sud par le lotissement Le Châtelet mis en chantier en 1967/1968,¹¹ au même moment où se préparait l'aménagement de la N 24 en voie express.¹² Petit détail : La mise en place de « *panneaux portant les noms des rues ainsi que des plaques de numérotation des habitations* » fut décidé en 1978.¹³

Pour les géographes, le terme *ville* appartient aujourd'hui au langage courant, évoquant l'urbanité de son espace caractérisé par la densité et de la diversité de la population.¹⁴



Figure 4: Bréal en janvier 1969 et en juillet 1990. Extraits de photographies aériennes, IGN Remonter le temps.

1.2 Le Bulletin paroissial de 1912

Entre 1910 et 1913, le *Bulletin paroissial du canton de Plélan* qui réservait une partie de ses pages à la paroisse de Bréal publia un certain nombre d'articles au sujet de l'histoire de Bréal. Dans

8 EHESS - Des villages aux communes, « Bréal-sous-Montfort ».

9 Géoconfluences, Glossaire « ZAD ».

10 Bréal raconte (10/1979), p.

11 Liste des lotissements (janvier 2023) de la mairie de Bréal-sous-Montfort ; Arch. mun. de Bréal-sous-Montfort, 1 D 13 *Délibération du Conseil municipal* du 24 sept. 1966, 1 D 14 *Délibération du Conseil municipal* du 22 mai 1973.

12 Bréal raconte (5/1979), p. 21-22 « Comité de défense de la RN 24 ».

13 Arch. mun. de Bréal-sous-Montfort, 1 D 10 *Délibération du Conseil municipal* du 30 juin 1978.

14 Géoconfluences, Glossaire « Ville ».

l'édition de juillet 1912 parut une *Notice sur Bréal. D'après l'histoire de Bretagne*.¹⁵ Ces textes furent republiés en grande partie dans l'édition d'avril 1913.¹⁶ Le fil conducteur de cet article est d'appuyer l'affirmation de l'importance de Bréal dans le passé :

Bréal était un lieu d'une grande importance dans les siècles passés ; jusqu'au milieu du XIXe siècle on l'appelait la « ville de Bréal » et dans les anciennes notes antérieures aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles il est souvent question des grands chemins conduisant de Rennes à la ville de Bréal, de Montfort à Bréal, de Plélan à Bréal.

L'histoire générale de la province rapporte diverses circonstances où est cité le nom de Bréal.¹⁷

Dans l'édition de 1913, l'auteur ajoute que « jusqu'en 1830, on disait la ville de Bréal ».¹⁸ Il présente alors quatre « faits historiques qui établissent » selon lui, « l'importance de Bréal, il y a quelques siècles passés » : le séjour du duc Jean III en 1315 pour recevoir l'hommage d'un certain nombre de nobles bretons ; la convocation par la duchesse Anne des gens de guerre sous l'ordre de leur capitaine Jacques Guibé et du sire Vaufloury à Bréal en 1489, afin de s'opposer à l'armée du roi de France Charles VII ; la nuitée passée à Bréal en 1532 par François, fils du roi François I^{er}, avant son couronnement à Rennes comme duc de Bretagne ; l'évocation d'un noble bréalais, Jean de la Boixière (en réalité son arrière-petit-fils selon Jean Ogée¹⁹), qui devint échanson du roi Henri II en 1546 et l'accompagnait lors d'un voyage à Nantes en 1551.²⁰ Mis à part le passage du dauphin, aucun de ces récits n'est attesté dans ces articles par une référence, si ce n'est de dire que l'on « peut lire » ces faits dans « l'histoire de Bretagne ».²¹

En 1929, Paul Banéat dans *Le département d'Ille-et-Vilaine*, reprend, non pas dans la formulation, mais par les faits cités, une partie du texte du bulletin en se référant au *Bulletin paroissial* de 1913.²²

En 1968, le journal *La Bretagne à Paris* traite dans un long article les différents éléments évoqués dans le *Bulletin paroissial* et dans l'article sur Bréal de Paul Banéat.²³

Encore une vingtaine d'années plus tard, ces événements sont partiellement cités, mais de façon déformée, dans une publication de 1989, *Un certain passé de Bréal*.²⁴

15 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 7-9.

16 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), avril 1913, p. 7.

17 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 7-8.

18 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), avril 1913, p. 7.

19 Ogée, J. (Vol. I), p. 102.

20 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 7-9.

21 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), avril 1913, p. 7.

22 Banéat, P. (1929, T I), p. 204.

23 Banéat, P. (1929, T I), p. 203-210.

24 Guilloux, R. et auteurs anonymes, p. 4.

L'ancien site internet de la commune, avant sa rénovation en 2024, présentait un résumé de ces quatre événements qui auraient établi « *l'importance de la ville* ». ²⁵ Un de ces événements, le passage de François, dauphin de France et futur duc de Bretagne, à Bréal a été sélectionné afin de motiver le blason de Bréal, conçu en 1987. ²⁶

Après la présentation de ces faits historiques, l'auteur conclue, en insistant sur la qualité d'importance de Bréal : ²⁷

Voilà des faits historiques qui établissent l'importance de Bréal, il y a quelques siècles passés. Faveur qui n'était accordée qu'à des localités importantes, un marché y fut établi dès le XIV^e siècle. De plus, il y avait pour le grain une mesure spéciale, appelée "mesure de Bréal".

1.3 Un autre passé de Bréal (1989)

En 1989, un collectif de contributeurs bréalais sous la direction de Raymond Guilloux, également éditeur de la revue locale *La Feuille*, publia un fascicule d'une vingtaine de pages avec le titre *Un certain passé de Bréal*. ²⁸ D'après eux, Bréal possédait un statut de ville ancien, justifié notamment par la possession d'un droit de haute justice :

Du X^{ème} au XV^{ème} siècle, Bréal était reconnue comme ville au même titre que Montfort et Redon avec droit de haute justice, possédait une prison et un gibet à quatre bras situé au sommet de la côte de Bellevue. La parcelle sur laquelle fut érigé le gibet (ou « bois de justice ») porte toujours le nom de lieu-dit « la potence ». Ces « bois de justice » dressés face au Meu étaient communs à Bréal et Mordelles. Les seigneurs du Moland, d'Ossac, de la Provostais, du Val, de la Folie devaient fournir les gardiens de prison et les bourreaux pour la mise à mort.

Bréal était reconnue pour ses grands chemins conduisant dans toutes les directions : Rennes, Montfort, Plélan. Il y avait des soldats en garnison continue ainsi qu'une hostellerie pour recevoir les notables. Il y eut même un hôpital qui, à ses débuts, était destiné à la léproserie.

Ni l'auteur du *Bulletin paroissial* ni ceux et celles de *Un autre passé de Bréal* nous disent sur quels renseignements, sur quelles sources et ouvrages ils appuient l'affirmation d'un statut de ville pour Bréal. Ces derniers se sont manifestement, entre autres, appuyés sur le *Bulletin paroissial* de 1912.

1.4 Que pouvons nous savoir sur le rôle de Bréal pendant la période de l'Ancien régime ?

Les différents écrits publiés par des auteurs locaux abordent un certain nombre de thèmes que nous nous proposons de traiter par la suite. Ces thèmes qui tournent tous plus ou moins autour de la question si Bréal était une localité importante, voire une ville, sont en résumé les suivants :

- sa situation géographique privilégiée liée à son rôle de place commerciale ;
- ses juridictions comprenant haute, moyenne et basse justice ;

25 Bréal-sous-Montfort, en ligne (avant déc. 2023)

26 Bréal raconte (10/1987), p.

27 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 9.

28 Guilloux, R. et auteurs anonymes. Merci à Roger Berhault pour la mise à disposition de ce travail.

- des évènements historiques, plus précisément le passage ou la présence de personnages de haut rang à Bréal.

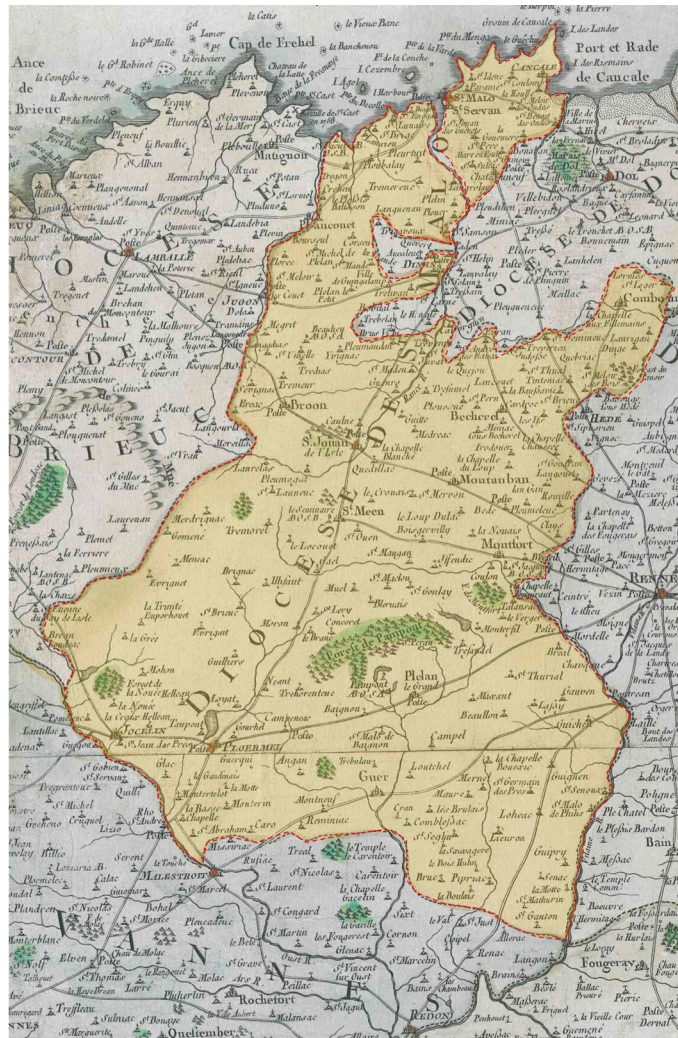


Figure 5: Le diocèse de Saint-Malo. Extrait de Bourgoïn (éd.)

Dans les pages qui suivent, il s'agit donc d'essayer de confirmer, d'enrichir ou, le cas échéant, de rectifier, des affirmations émises et répétées sur le passé de Bréal. Cela implique aussi de placer dans leur contexte chronologique et historique certains de ces faits présentés dans les écrits cités sans en indiquer le moment où ils se sont produits. Pour plusieurs des évènements et faits présentés nous avons pu retrouver, avec une plus ou moins grande certitude, les sources dans lesquelles ils sont apparus. Afin d'élucider, de bien faire comprendre certains faits mis en relation avec Bréal, il est cependant nécessaire de recourir à l'histoire de la Bretagne en général. Ainsi nous rejoignons l'affirmation de l'auteur du *Bulletin paroissial* de 1912 : « L'histoire générale de la province rapporte diverses circonstances où est cité le nom de Bréal ».

Ce texte ne proposera donc pas une histoire chronologique de l'ancienne paroisse et de l'actuelle commune, mais plutôt une mosaïque composée de plusieurs fragments de son passé.

2 Bréal, localité remarquée par les géographes de l'Ancien Régime

L'auteur du *Bulletin paroissial* décrit la situation de Bréal comme celle d'un nœud routier vers lequel convergent les routes venant des villes et bourgs voisins importants :²⁹

[...] dans les anciennes notes antérieures aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles il est souvent question des grands chemins conduisant de Rennes à la ville de Bréal, de Montfort à Bréal, de Plélan à Bréal.

Cette idée a été reprise par les auteurs d'*Un certain passé de Bréal*. Bréal apparaît effectivement dans un certain nombre d'ouvrages à caractère géographique, des textes et des cartes, mais pas avant la fin du XVI^e siècle. La première occurrence trouvée est celle où cette paroisse figure sur la première carte connue de la Bretagne publiée par Bertrand d'Argentré en 1582, rééditée en 1588.³⁰ D'après nos recherches, les cartes représentant des routes, dans un premier temps exclusivement les « grands chemins », ne remontent qu'au milieu du XVII^e siècle. Le réseau secondaire n'est cartographié qu'à partir du XIX^e siècle.



Figure 6: Bréal sur la plus ancienne carte de Bretagne connue, celle de Bertrand d'Argentré dressée en 1582. L'extrait provient de la version de 1588. On remarque certaines imprécisions: Bréal est placé au nord-est du Meu, près de la source de ce que pourrait être la Vaunoise. Mordelles se trouve ici sur la rive gauche de la Vilaine au sud du Semnon etc. Argentré, B. d' (1588)

29 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 7.

30 La première version de 1582 est reproduite dans l'ouvrage de Gaudillat, C., p. XXI. L'exemplaire de 1588 (Argentré, B. d' (1588)) est identique en ce qui concerne l'information cartographique.

2.1 Bréal sur les cartes de Bretagne et de France (fin XVI^e – fin XVIII^e siècle)

Cependant, sur cette carte de Bertrand d'Argentré, la localisation de Bréal est assez imprécise, car il est situé près de la source d'un affluent du Meu sur la rive nord qui pourrait correspondre à la Vaunoise. Mordelles est placé sur la rive gauche de la Vilaine, dans le voisinage de Messac, au sud probablement du Semnon. Il est remarquable que Bréal, avec Montfort, Mauron et Paimpont, est la seule paroisse du diocèse de Saint-Malo représentée dans cette zone, alors que ses voisines Talensac, dont Le Verger est une trêve, Saint-Thurial, Goven, et dans une deuxième ceinture, Chavagne, Le Rheu, Cintré, L'Hermitage, Monterfil, Treffendel, Maxent, Baulon, Lassy, et Guichen sont absents.



Figure 7: La carte de Jean Hardy de 1630. Toutes les paroisses sont représentées, mais Bréal, Montfort et Rennes sont mis en évidence par des figurés plus complexes. Hardy, J. (1630)

Cinquante ans plus tard, sur *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considerables de France [...]* de Christophe Tassin, Bréal apparaît isolé sur le Meu alors que les prochaines villes représentées sont Montfort, Lieuron, Loudéac et Uzel.³¹ D'autres cartes de Bretagne sont dessinées selon ce principe en 1640, 1650, 1726, 1759, 1786, 1792 et encore en 1817.³² Et même les cartes du royaume de 1600, 1693, 1698, 1700, 1726, et encore celles de la France nouvelle en 1832 et en

31 Tassin, Ch., p. 79.

32 Blaeu G. (éd.) ; Jaillot, B.-J.-H. ; Mondhare (éd.) ; Gaudillat, C., p. XXII, Sanson d'Abbeville (planche 14), p. XXXII, Bonne 1786 (planche 70), Carli 1792 (planche 72) ; Borghi, A. B.

1854, ont retenu le seul Bréal dans l'angle méridional entre le Meu et la Vilaine.³³ Un exemple, où certains paroisses voisines, mais pas toutes sont figurés avec Bréal est une carte de 1620 environ.³⁴



Figure 8: La Carte géométrique de Bretagne de 1771 de Jean Ogée. Les bourgs des paroisses sont mis en évidence pour les distinguer des villages ou hameaux.

La première carte de Bretagne trouvée qui représente l'ensemble des paroisses est celle de Jean Hardy de 1630. Mais ici, Bréal est mis en relief par un dessin figurant un clocher et des habitations, alors que le figuré pour les paroisses voisines est un simple cercle.³⁵ De nombreuses autres cartes élaborées sur ce principe sont apparues jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.³⁶ Avec l'arrivée de la cartographie moderne tenant compte des progrès scientifiques, en Bretagne les cartes de Jean Ogée, les critères pour la figuration changent. Bréal n'est plus qu'une paroisse parmi les autres, seuls les sièges des évêchés et les grandes villes portuaires sont mis en évidence par un figuré différent.³⁷ Une exception est faite sur la carte de Cassini (1785-1787), qui distingue Bréal, tout comme Baulon, Plélan, le Gué (aujourd'hui en Plélan) en tant que « bourg », alors que les autres localités autour, dont Mordelles sont figurés comme de simples paroisses.³⁸ Plus tard, sous la III^e

33 Hondius, J. ; Visscher, N.-J. ; Jaillot (éd.) ; Nolin, J. B. (éd., 1693) ; Fer, N. de ; Jaillot, B.-J.-H. ; France nouvelle ; Brieux.

34 Tavernier

35 Hardy, J. (1630) ; Hardy, J..

36 Langlois, N. (éd.) ; Homanno, J.-B. (éd.) ; Jaillot, H. (éd.) ; Nolin, J.B. (1703) ; Jaillot, H. (1706) ; Crépy, E.L. (1736) [=Crépy, E.L. (1746), Crépy, E.L. (1780)] ; Paulmy, marquis de.

37 Ogée, J., Nyon, G.E., Beauvais, Ch.-N.-D. de ; Ogée, J., Nyon, G.E., Arrivet, J., Duras, E.-F. de, Dutertre, J.-B. ; Bonne, R..

38 IGN-Géoportail, « Carte de Cassini » ; Cassini (carte).

République, la cartographie reflète la nouvelle organisation administrative en imprimant les noms des chef-lieux de canton en caractères plus grands.³⁹

Nous n'avons pas trouvé une carte de Bretagne d'avant la Révolution, qui ne représenterait pas, concernant le diocèse de Saint-Malo, Bréal, mais ses paroisses voisines ou l'une d'elles.

2.2 Bréal, une étape sur les « chemins » du royaume

L'affirmation que dans des « notes antérieures aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles », il était question de Bréal en tant que lieu vers lequel convergeaient les « grands chemins » ne se laisse pas confirmer à présent.

De manière générale, la documentation textuelle ou cartographique jusqu'au moins le XV^e siècle est trop insuffisante pour avoir une idée du réseau routier breton. Pour le XI^e siècle, on connaît une grande route reliant Rennes au Mont-Saint-Michel. Sinon, les grands axes bretons qui existaient très probablement peuvent seulement être imaginés. Mais, on sait, par des actes de donations, qu'avec l'essor des échanges au XIII^e siècle les chemins du réseau secondaire, des ponts se sont multipliés.⁴⁰

Pour le XV^e siècle, la situation des connaissances reste parcellaire. Les comptes de la ville de Rennes révèlent que la municipalité investissait beaucoup dans un rayon de quelques kilomètres autour de son enceinte afin d'améliorer les conditions de circulation. Cependant, ces dépenses reflétaient les directions prioritaires des échanges. En effet, un quart en servait pour les routes vers Saint-Malo, Dinan et Saint-Brieuc, plus de 60 % pour les routes vers la Normandie, le Maine et Nantes. Le petit reste de 13 % couvrait l'amélioration des chemins vers L'Ouest et le Sud-Ouest de la Bretagne.⁴¹

Sans doute depuis le XVI^e siècle et sûrement à partir du XVII^e siècle, il existait en Bretagne un réseau de routes desservant le gouvernement (la province), non seulement vers les ports en longeant la côte, mais aussi à l'intérieur. En guise de preuve, on peut convoquer comme témoin le récit de l'entrée à Rennes en août 1532 du dauphin de France et duc de Bretagne François III avec son entourage, qui, venant de Vannes, était passé par Bréal.⁴² Il devait donc exister une communication routière de Vannes à Rennes passant par Bréal à cette époque qui, dans ce cas a été privilégiée au détriment d'une autre, qui passait de Vannes à Guer, puis à Pont-Réan.

En ce qui concerne leur état, à la fin du XVII^e siècle, il n'y avait que deux routes qui pouvaient être pratiquées sans difficultés. C'étaient celles qui longeaient les côtes vers Brest, l'une depuis Nantes, l'autre depuis Pontorson ! La dangerosité de la plupart des autres routes – un homme périssait

39 Logerot, A. (éd.)

40 Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 373-374.

41 Leguay, P., Martin, H., p. 230-231.

42 Arch. Dép. 35, 1 G 200/1 « Chapitre de Rennes. Actes capitulaires. 1526-1549 » ; Lobineau, G.-A. (1707, T2), vue 851, col. 1602.

noyé dans l'ornière d'un chemin près du Pertre en 1621 – et l'absence de relais, n'empêchaient cependant pas le transport à l'intérieur des terres, ou bien depuis l'intérieur de la Bretagne vers l'étranger.⁴³

2.2.1 Près du grand chemin : Une cohue, un marché et des foires à Bréal

En 1467 une cohue est attestée à Bréal,⁴⁴ une halle plus tard dans un aveu de 1695 en plus de la tenue d'un marché le mercredi et de trois foires annuelles.⁴⁵ La cohue ou halle permettait d'accueillir un marché permanent, contrairement au marché hebdomadaire, plus grand et en plein air où se réunissait souvent une grande foule. Une cohue ou un marché, s'ils sont la manifestation d'une certaine vitalité commerciale, ne prouvaient pas systématiquement – au moins au XV^e siècle – l'existence d'échanges à longue distance. Une prolifération des marchés ou cohues, pouvait au contraire être le signe de l'isolement d'une région où les communications étaient malaisées.⁴⁶ D'après le *Dictionnaire* de Jean Ogée de 1778, un marché se tenait à Bréal tous les mercredis. Il y en avait un à Baulon le mardi, d'autres plus loin à Guichen le vendredi, à Plélan le samedi, à Montfort le vendredi en plus de 3 foires par an. D'après cet auteur, aucune des paroisses voisines sur la rive gauche du Meu, dont Mordelles, situées dans le diocèse de Rennes, ne tenait un marché, à moins qu'il s'agit d'un oubli.⁴⁷ Dans un aveu de la seigneurie de Bréal de 1695, on affirme cependant que celle-ci organisait trois foires par an une foire en plus de ses marchés.⁴⁸

Le *Bulletin paroissial* évoquait « pour le grain une mesure spéciale, appelée "mesure de Bréal" ». ⁴⁹ Probablement, l'auteur évoquait de la sorte deux colonnes taillées, l'une de granit, l'autre de grès, actuellement cimentées au sol de l'église, et servant de bénitiers. Avec incertitude, ces colonnes sont datées la première au XVII^e siècle, la seconde au XX^e siècle. Avant leur réemploi religieux, il s'agissait effectivement de mesures à grains.⁵⁰

43 Croix, A., p. 104-105.

44 Lorence, O. (Usements de la forest), p. CCCLXXII à CCCXCI, en particulier p. CCCLX ; Guillotin de Corson, A. (Bret. du Ve au XIIe s.), p. 377.

45 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 91-92.

46 Leguay, P., Martin, H., p. 232.

47 Ogée, J. (Vol. I), p. 61 (Bovel), 102 (Bréal), 131 (Bruz), 206 (Chavagne), 211 (Cintré) ; Ogée, J. (Vol. II), p. 142 (Goven), 170 (Guichen), 280 (La Chapelle-de-Bouëxic), 363 (Lassy), 483 (Maure avec Campel et Bovel), 411 (Le Rheu), 421 (L'Hermitage), 487 (Maxent), 518 (Monterfil), 518 (Montfort), 521 (Mordelles) ; Ogée, J. (Vol. III), p. 358 (Plélan avec Treffendel) ; Ogée, J. (Vol. IV), p. 245 (Saint-Jacques-de-la-Lande), 399 (Saint-Thurial), 421 (Talensac avec Le Verger).

48 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 91-92.

49 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 9.

50 Inventaire du Patrimoine, « Ensemble de 2 anciennes mesures à grains aujourd'hui bénitiers ».



Figure 9: Ancienne mesure à grains aujourd'hui bénitier à l'église de Bréal. © [Région Bretagne, Inventaire du patrimoine, Elise Lauranceau, Marie-Dominique Menant.](#)

A Bréal, le seigneur « avait tout droit de coutume et de trépas »,⁵¹ à savoir le droit de prélever des taxes sur les denrées vendues et pour le droit de circulation des marchands dans la seigneurie.⁵² En 1775, le seigneur de Bréal qui était celui de Blossac à ce moment, Paul Esprit de la Bourdonnaye, exigeait en droits de coutume 3 deniers par boisseau (entre 30 et 34 litres) de grains, ce qui produisait un revenu annuel de 30 à 35 sols (240 deniers = 20 sols ou sous = 1 livre tournois).⁵³ En prix de 1775, le quintal (50 kg) de grains de froment, correspondant à environ deux boisseaux, valait environ 10 livres, le blé noir la moitié.⁵⁴

Afin d'évaluer le pouvoir d'achat à cette époque voici quelques indices sur les revenus. Un ouvrier pouvait espérer un salaire de 10 sous par jour de travail ou plus (en moyenne 250 livres par an), complété éventuellement par des revenus en nature, un curé était à 300 livres par an, un noble entre 40 000 et 100 000 livres par an etc.⁵⁵

Les droits étaient plus souvent prélevés en nature qu'en argent. Les ecclésiastiques et les gentilshommes en étaient généralement exemptés, que ce soit pour la vente ou par l'achat.

51 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries 1*, p. 91-92.

52 Gastebois, V., p. 56.

53 Letaconnou, J., p. 183, 191.

54 Letaconnou, J., p. 157.

55 Sgar, J., p. 426.

Parfois la taxe n'était payée que par les marchands étrangers, parfois aussi par les habitants. Si le taux d'un droit était relativement modéré, c'est l'accumulation de plusieurs droits qui pesait sur les producteurs et les consommateurs. Le seigneur de Bréal semblait se contenter des deux droits de coutume et de trépas, mais selon les lieux, d'autres pouvaient s'y ajouter comme ceux du minage (de marché), de l'étalage, de mesurage, de gardage (des invendus jusqu'au marché suivant).⁵⁶

Jusqu'à la Révolution, le droit de tenir un marché était un privilège, souvent seigneurial, conféré par le roi. Cette prérogative passait à l'État après 1789. A cette période mouvementée, il s'agissait aussi de contrôler le commerce, d'éviter le marché noir et la spéculation sur les denrées. La multiplication des lieux de marchés comportait aussi le risque d'enlever les laboureurs « *trop souvent à leurs travaux, leur donnant le goût des voyages, de la dissipation et de la vie de cabaret, d'où dérivent querelles, pertes de temps, délaissement de la sécurité de bonnes mœurs*⁵⁷ ». Entre la revendication révolutionnaire de la liberté de commercer et le besoin du maintien de l'ordre, le législateur optait donc pour ce dernier en 1791.

Les municipalités en devaient faire la demande, et en principe le droit de tenir une foire et un marché était accordé en fonction des critères comme les ressources locales, agricoles, commerciales, les voies de communication, la proximité d'autres lieux plus ou moins aptes aux échanges.⁵⁸ La Chapelle-Bouëxic obtenait ainsi ce droit à cause de la proximité de la route de Vannes à Rennes par Guer, praticable en été comme en hiver. L'argument de Médréac en 1792 était son besoin d'avoir une place pour l'écoulement de sa production de fils de lin et de chanvre. Placé dans un endroit isolé, son marché devint cependant un lieu d'approvisionnement forcé des Chouans.⁵⁹

Là où des foires existaient avant, le gouvernement accordait cependant aux communes des franchises, mais interdisait la création de nouvelles. Les halles et cohues étaient parfois rachetés par les municipalités.⁶⁰ Rappelons que la seigneurie de Bréal par exemple fut confisquée par la Nation à son dernier propriétaire Paul-Esprit de la Bourdonnaye qui avait émigré.⁶¹ Les foires qui se tenaient auparavant en zone rurale, souvent près d'une demeure seigneuriale, près d'un lieu de dévotion ou située favorablement sur le plan géographique, furent transportées vers le bourg. Pour cela, la municipalité devait demander et motiver une autorisation. Ainsi la commune de Bréal obtint l'autorisation le 17 juillet 1792, de déplacer la foire de son emplacement près de la ferme des Barres, vers le bourg, car l'ancienne place était exposée à « l'injure du vent ».⁶²

56 Letaconnoux, J., p. 101-112.

57 Duval, M., p. 91.

58 Thomas, J., §§ 20-33 ; Duval, M., p. 93-94.

59 Duval, M., p. 91.

60 Duval, M., p. 83-85, 87.

61 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries 1*, p. 89-90.

62 Duval, M., p. 85-86, 90.

En 1848, c'était la commune de Plélan qui fit la demande de pouvoir organiser sept foires par an en plus des cinq déjà existantes. Les arguments étaient que Plélan possédait une des « plus belles halles de la Bretagne », un champ de foire et une place publique, que Plélan disposant de bonnes communications pouvait attirer un grand nombre de personnes, qu'il n'y avait pas d'autres foires sur la route entre Rennes et Plélan. Cinq communes du canton, dont Bréal appuyaient cette demande. L'activité de ces foires, qui s'ajoutaient aux marchés ayant lieu les même jours, devait être restreintes à la vente du bétail. Mais certaines voix critiques craignaient surtout, qu'elles constituaient des occasions supplémentaires favorables « à la débauche », pouvaient être « nuisibles à la morale et au travail » avec le risque de « son argent et ses mœurs ». Le projet fut adopté quand même.⁶³

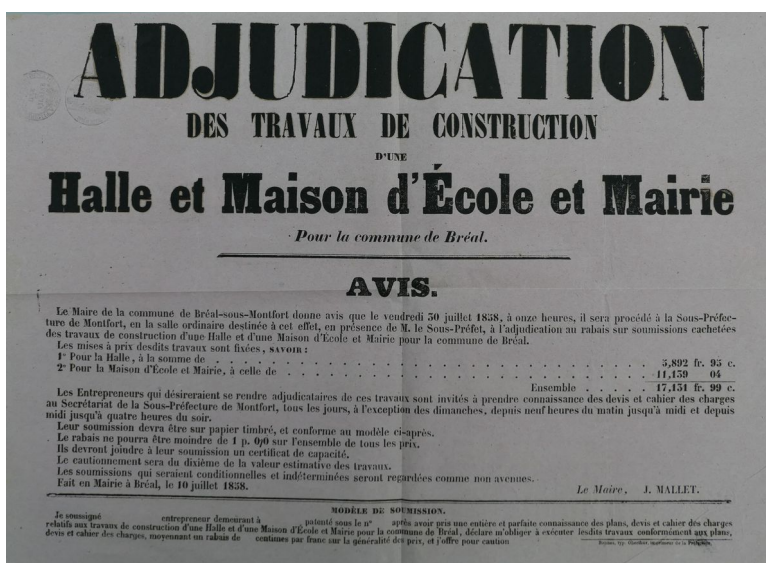


Figure 10: Bréal-sous-Montfort. Adjudication de la construction d'une halle et une maison d'école et mairie du 30 mai 1858. Arch. Dép. D'Ille-et-Vilaine 2 O 38-10.

A Bréal, deux foires sont répertoriées au milieu du XIX^e siècle, le 2 juillet et le 15 novembre.⁶⁴ A la veille de la Première guerre mondiale, deux autres s'y sont ajoutées, le troisième mercredi du mois de février et le deuxième en mai.⁶⁵ Généralement on y commerçait des porcs, des bovins ou l'un des deux.⁶⁶ A ce moment, des cultivateurs et commerçants venaient par exemple d'Augan, Porcaro et de Monteneuf pour participer à la foire ou au marché de Bréal, mais aussi, à d'autres jours, à celles et ceux d'Augan, de Porcaro et de Monteneuf.⁶⁷

63 Rapports et délibérations (35), 1848, p. 181.

64 Girault de Saint-Fargeau, E., p. 396.

65 Almanach amusant, 1914, p. 39.

66 Le Républicain de la Mayenne, 12 novembre 1933.

67 Rapports et délibérations (56), 1911, p. 107.



Figure 11: Les halles entre l'église et une taverne. Coll. Musée Bret., « Bréal-sous-Montfort. Grande rue et place de l'église ».

La reconstruction et la présence d'une halle gardait une importance au moins symbolique encore dans la décennie de 1849 à 1859 quand la commune demandait la construction d'une nouvelle halle alors que le sous-préfet en contestait l'utilité. Selon lui « *le marché qui existe dans cette commune n'a plus aucune espèce d'importance* ». ⁶⁸ Deux ans plus tard, le recteur de Bréal, François Delourme, s'adressait directement au préfet, répéta les arguments matériels et économiques rendant la construction de la halle nécessaire, puis avertit d'une atmosphère contestataire et de méfiance vis-à-vis le maire et lui-même, risquant se développer parmi les « *bonnes gens, qui se laiss[ai]ent séduire et prévenir par des meneurs jaloux contre ceux que le gouvernement à honoré de sa confiance* » dans le cas d'un refus persistant. ⁶⁹ L'autorisation fut finalement donnée en 1858, au même moment que celle de la construction d'une mairie-école. ⁷⁰ Cette halle fut démolie en 1962 car elle ne servait « *à peu près à rien* », en 1958 elle a été louée à un maçon, faute de marchands intéressés. Les matériaux furent vendus. ⁷¹

68 Arch. Dép. 35 (2 O 38 10), Écoles 1849-1944. Lettre du 29 mai 1856.

69 Arch. Dép. 35 (2 O 38 10), Écoles 1849-1944, Lettre du curé de Bréal, François Delourme au préfet d'Ille-et-Vilaine du 4 mai 1858.

70 Arch. Dép. 35 (2 O 38 10), Écoles 1849-1944, Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine au sous-préfet de Montfort du 2 juillet 1858 ; Affiche d'adjudication du 30 juillet 1858.

71 Arch. mun. de Bréal-sous-Montfort, 1 D 8 *Délibérations du Conseil municipal* du .././1958, du 5 fév. 1962, du 9 avril 1963.

Un marché hebdomadaire se tenait à partir de 2013 sur le parking *Allée des Halles* au sud de la rue Jeanne d'Arc,⁷² après avoir quitté la place Saint-Malo⁷³ et avant d'arriver à son emplacement actuel devant le centre culturel. Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, des « *sanitaires intégrés dans une évocation des anciennes halles* », plus court des « *Halles sanitaires* » furent inaugurés en 2015.⁷⁴ Depuis 1695 au moins, sa journée est le mercredi.

2.3 Bréal comme repère dans le réseau routier jusqu'au XIX^e siècle

Dans un texte concernant le réseau routier de l'Ancien Régime, Bréal est sélectionné de façon privilégiée au dépens des localités voisines. Ce *Nouveau guide des chemins du royaume de France* de 1724 présente les *routes générales*, celles qui partent « *de Paris pour aller à chaque Ville Capitale des Provinces ou Pais du Royaume, Ports de Mer & Isle de France* » ainsi que les *chemins particuliers*, c'est à dire les routes à l'échelle de la province (ou gouvernement général).

De Rennes deux *chemins particuliers*, celui de Vannes et celui de Brest, empruntaient le même tracé jusqu'à Ploërmel sur lequel l'auteur précise, avant les étapes de Beignon et de Plélan, celle de Bréal.⁷⁵ Cependant, quelques décennies plus tard, en 1778, Jean Ogée décrivant dans son Dictionnaire les *grands chemins* en Bretagne ne citait plus Bréal comme étape sur la route de Rennes à Ploërmel et Vannes, mais Mordelles et Plélan.⁷⁶ Ce choix s'expliquait peut-être par l'installation d'une poste aux chevaux dans ces lieux.⁷⁷

2.3.1 Les premières cartes « routières »

On ne peut parler de cartes routières comme nous les entendons aujourd'hui qu'à partir du XIX^e siècle. Les cartes des siècles précédents comportent certes des imprécisions, mais elles reflètent sans doute par leur choix des routes représentées les priorités concernant les déplacements et transports. Ce n'est qu'au milieu du XVIII^e siècle, dans le cadre du renouveau du réseau routier breton que les cartes se précisaient. C'est aussi à partir de ce moment que l'on proposait l'installation aux carrefours de piliers munis de guidons et de signaux signalant les villes et les bourgs.⁷⁸ Auparavant, les repères essentiels étaient des croix de chemin ou de carrefour.⁷⁹ Les croix monumentales et de chemin présentes sur le territoire bréalais n'avaient cependant plus

72 Bréal BM (juin 2010), couverture.

73 Bréal'Mag (juin 2013), p. 53.

74 Bréal-sous-Montfort (BM juin 2014), p. 11, 13 ; Bréal-sous-Montfort (BM oct 2014), p. 28 ; Bréal-sous-Montfort (BM juin 2015), p. 3, 12.

75 Daudet, L.-P., p. 8-9, 10, 74-76, 205-215, 377, Bréal : p. 205-206.

76 Ogée, J. (Vol. I), p. XXXIX.

77 Nières, C., « Chapitre III. Villes et communications » : carte « Postes aux chevaux en Bretagne 1738-1789 », §19.

78 Nières, C., « Chapitre III. Villes et communications » : carte « Postes aux chevaux en Bretagne 1738-1789 » §18.

79 Hervé, M., p. 296-298.

cette fonction, car elles ont été érigées au entre le XIX^e et le premier tiers du XX^e siècle⁸⁰, et la ferme de la Croix-Macé, dont le nom pourrait indiquer autant une croix de chemin qu'un croisement de routes,⁸¹ n'est pas attestée avant 1866.⁸²



Figure 12: La carte de Bretagne d'Etienne-Louis Crépy (1736). La cartographie des grands chemins semble encore incertain.

Des cartes représentant de « grands chemins » d'ordre provincial commençaient à apparaître au milieu du XVII^e siècle. Une première carte de 1650 fait figurer deux trajets partant de Rennes et décrivant des arcs couchés. Le plus près de Bréal passait par Montfort, Saint-Malo-de-Beignon, Josselin, puis tournait au nord, touchant Carhaix et Calac pour revenir vers l'est et se terminer à Uzel. Le deuxième passait également par Montfort, se poursuivait à l'intérieur des terres jusqu'à Morlaix, descendait vers Hennebont et terminait au nord de Nantes à La Meilleray-de-Bretagne.⁸³ Ces chemins ne concernaient donc pas du tout Bréal.

Les cartes se précisaient par la suite. Ainsi, celle de 1689 figurait pour la première fois « l'ancêtre » de la N 24 de Rennes à Vannes.⁸⁴ Ce chemin était concurrencé par un deuxième qui franchissait la Vilaine à Pont-Réan, puis passait par les étapes du Plat-d'Or à La Chapelle-de-Bouëxic, Guer, Malestroit etc. Avec quelques imprécisions concernant la localisation du tracé des chemins dans

80 Inventaire du Patrimoine, Croix de chemin du Hindré, de la Dénetais, des Bsses-Barres, de la Roualais – croix monumentales ou de mission de la Corroirie, de Mafeu, de la rue de Bruz, rue de la Croix du Verger et de la Saudrais.

81 Brunet, R., p. 97, 157.

82 Arch. Dép. 35, 11 NUM 35037 7, « Bréal-Sous-Montfort, recensement de population : liste nominative ».

83 Gaudillat, C., p XXII, Planche 14 : Sanson d'Abbéville « La Bretagne divisée en neuf Eveschés », 1650.

84 Duval, P.

les éditions les plus anciennes, on retrouve ces deux chemins sans distinction de hiérarchie sur de nombreuses cartes,⁸⁵ autant sur les cartes basées désormais sur des connaissances scientifiques plus avancées de Jean Ogée⁸⁶ que d'autres.⁸⁷ Leur développement est concomitant à la réorganisation des grands chemins initiée par le duc d'Aiguillon, commandant en chef de Bretagne de 1753 à 1788.⁸⁸

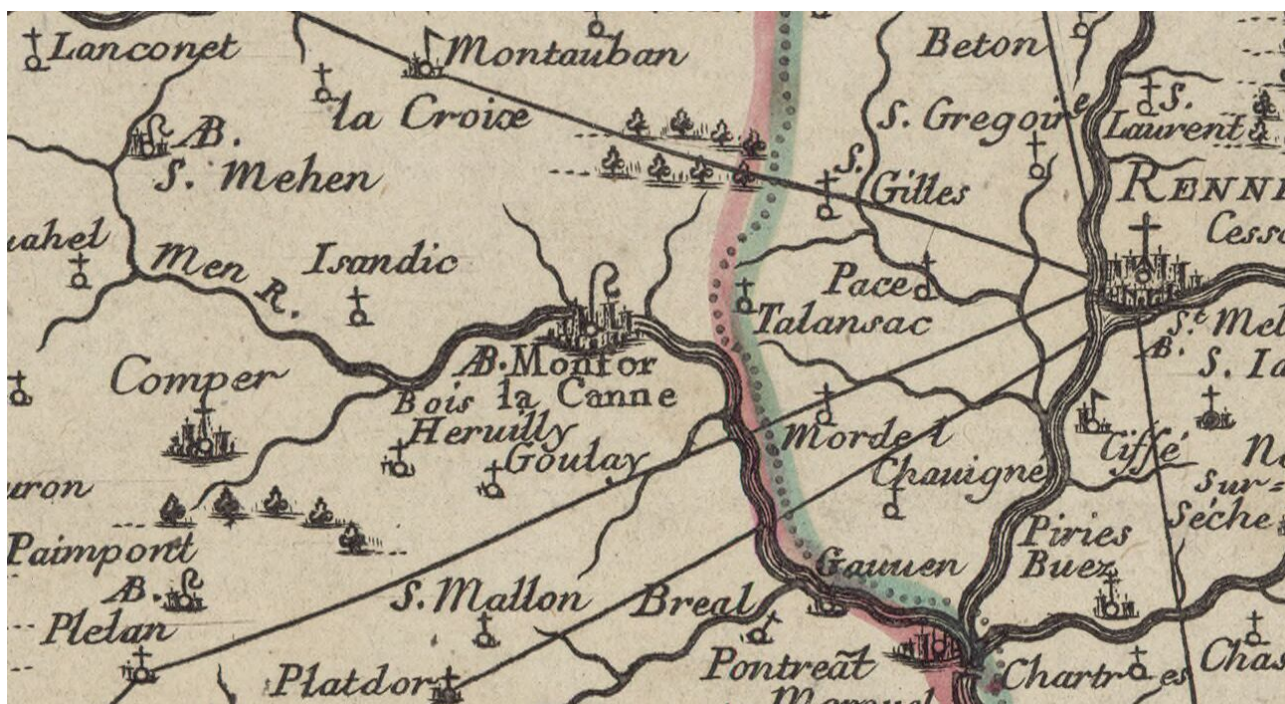


Figure 13: La carte de Bretagne de Pierre Duval (1689) avec les tracés schématisés des grands chemins.

Le bourg de Bréal figure, avec une exception,⁸⁹ sur toutes ces cartes, et est localisé, selon les connaissances cartographiques plus ou moins précises, au nord ou au sud de la voie, à la bonne distance, mais aussi carrément traversé par la route. Depuis 1737, les ingénieurs-cartographes ont la consigne claire de ne reporter sur les cartes que les grandes routes (depuis Paris) et grand chemins avec « *marques indicatives des villes, bourgs, villages, hameaux et forests au travers ou auprès des quels passent lesdites routes & chemins* ».⁹⁰

Le plan d'un projet d'aménagement de 1738 ne cite pas Bréal, mais seulement ceux de ces villages se trouvant près de la route, La Granelais, Hindré, La Planche aux Bretons, La Margatais et Le

85 Michel (ing.-géogr.) ; Nolin, J.B. (1703) ; Jaillot, H. (1706) ; Crépy, E.L. (1736) ; Crépy, E.L. (1746) ; Vaugondy, R. de

86 Ogée, J., Nyon, G.E., Beauvais, Ch.-N.-D. de ; Ogée, J., Nyon, G.E., Arrivet, J., Duras, E.-F. de, Dutertre, J.-B.

87 Par exemple : Cassini (carte) ; IGN-Géoportail, « Carte de Cassini », « Carte de l'état-major (1820-1866) » ; Bourgoïn (éd.) ; Bourgoïn (éd.) en 4 f..

88 Bienvenu, G., p. 465.

89 Michel (ing.-géogr.).

90 Blond, St., §11.

Plessis.⁹¹ Il s'agissait manifestement de rectifier et de raccourcir cette route jusque là très sinueuse. L'ancien chemin employait en effet les communications entre les villages.

Au Moyen Âge et encore après, une personne de la noblesse effectuait un voyage à pied et même à cheval au rythme de vingt à trente kilomètres par jour.⁹² Plus tard, vers le XVII^e siècle, la vitesse moyenne des messageries était de 2,2 km/h, elle augmentait à 3,4 km/h à la fin du XVIII^e. Une carriole à cette époque couvrait environ 45 km (10 lieues) par jour entre printemps et automne, sinon 36 km (8 lieues).⁹³ La vitesse doublait de 7,2 km/h en 1814 à 15 km/h en 1839.⁹⁴

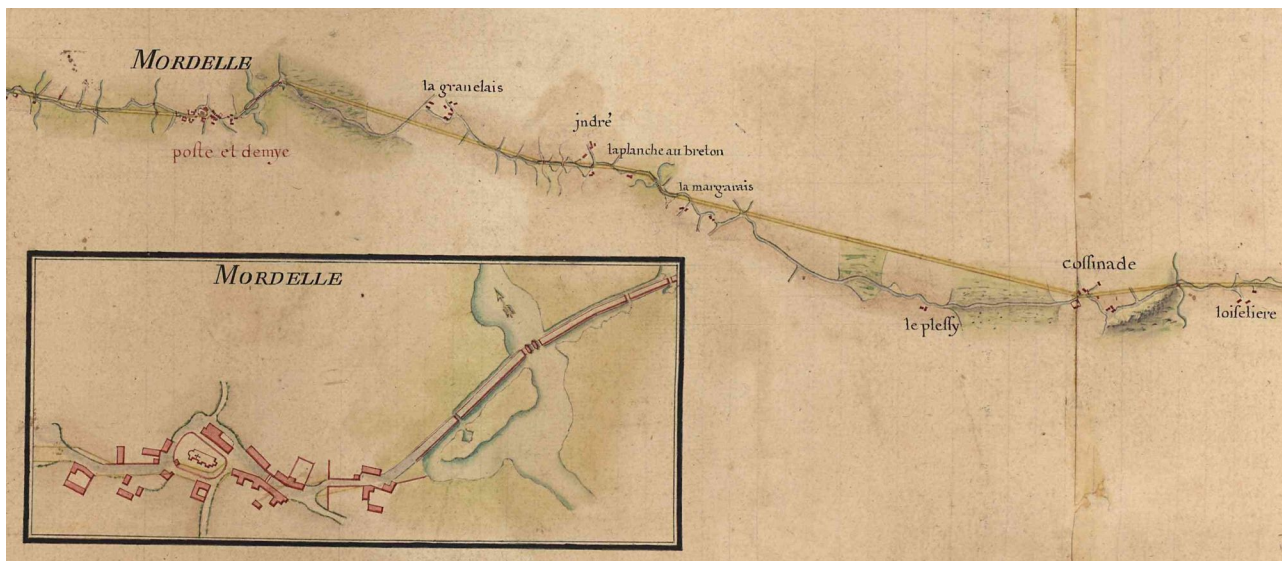


Figure 14: « Projet d'aménagement d'une route pour Hennebont soit par Mordelles et Ploërmel, soit par Guer et Malestroit en passant par Vannes. », 1738 (Nord : ↓). Duchemin.

Cet objectif de rectification semble atteint vers la fin du XVIII^e siècle d'après la carte de Cassini,⁹⁵ mais pas encore dans les années 1760, quand Jean Ogée a dessiné les cartes de son *Atlas itinéraire de Bretagne*.⁹⁶

Ainsi faut-il attendre le XIX^e siècle pour que la cartographie s'empare du réseau secondaire, dont la route de Bréal à Montfort. La première carte de ce type trouvée date de 1847.⁹⁷ A cette date, le Conseil général du département a effectivement décidé de classer et d'aménager le chemin de Montfort à Bréal comme chemin de grande communication, portant le n° 50. Il devait remplacer le chemin de Montfort à Mordelles. Les communes de Goven et de Guichen appartenant à

91 Duchemin

92 Borst, A., p. 161-162 ; Laurent, D., p. 78.

93 Joüin, H. (1936), « LXVII - La Poste aux chevaux, les Messageries ».

94 Van Huffel, Ch. A., p. 8.

95 IGN-Géoportail, « Carte de Cassini ».

96 Ogée, J. (1769)

97 Corbe G. .

l'arrondissement de Redon s'opposèrent à cet aménagement, mais le conseil exprimait son souhait de le prolonger au moins jusqu'à Blossac.



Figure 15: Le grand chemin près de Bréal avec la Grenelaye (Granelais) et Bellevue sur la carte de Cassini (1785-1787).
Source :IGN-Géoportail, « Carte de Cassini ».



Figure 16: L'entrée à Bréal par la route venant de Montfort (après 1912). Coll. Musée Bret., « Bréal-sous-Montfort avenue de la gare ».

Cela répondait probablement au même intérêt que celui que Goven, Baulon, Maxent et Plélan attribuaient à un chemin menant à Mons (en Bruz) sur la Vilaine avec la possibilité de se fournir en

engrais et pour écouler les produits agricoles plus facilement. La réalisation de cette prolongation fut décidée en 1862, mais le début des travaux de terrassement et d'empierrement devait attendre quatre ans. Il étaient encore en cours en 1869 pour la portion entre les Nouettes et le ruisseau de la Roche.⁹⁸ A cette époque, 30 % des chemins vicinaux du département étaient encore en état de sol naturel, 60 % étaient empierrés, le reste seulement terrassés.⁹⁹

2.3.2 Les diligences font halte à Bréal

2.3.2.1 Bellevue : relais de poste ou auberge pour les voyageurs en diligence ?

L'atlas de Jean Ogée de 1769 (voir ci-après) et le plan de 1738 (voir ci-dessus) font apparaître un autre thème : Mordelles comme Bréal devinrent alors une étape pour le transport du courrier et les voyageurs. Le plan doit sans doute être placé dans le contexte du rattachement de la Bretagne au réseau royal des postes au chevaux en 1738.¹⁰⁰ Il fait apparaître effectivement des postes au bourg de Mordelles et à la Poulmais en Saint-Thurial.¹⁰¹ Avec la carte de Jean Ogée, nous possédons un témoignage de l'auberge au village de la Grehelais (Granelais) en Bréal devenant – peut-être – celle de Bellevue au plus tard sur la carte de Cassini vers 1778.¹⁰²

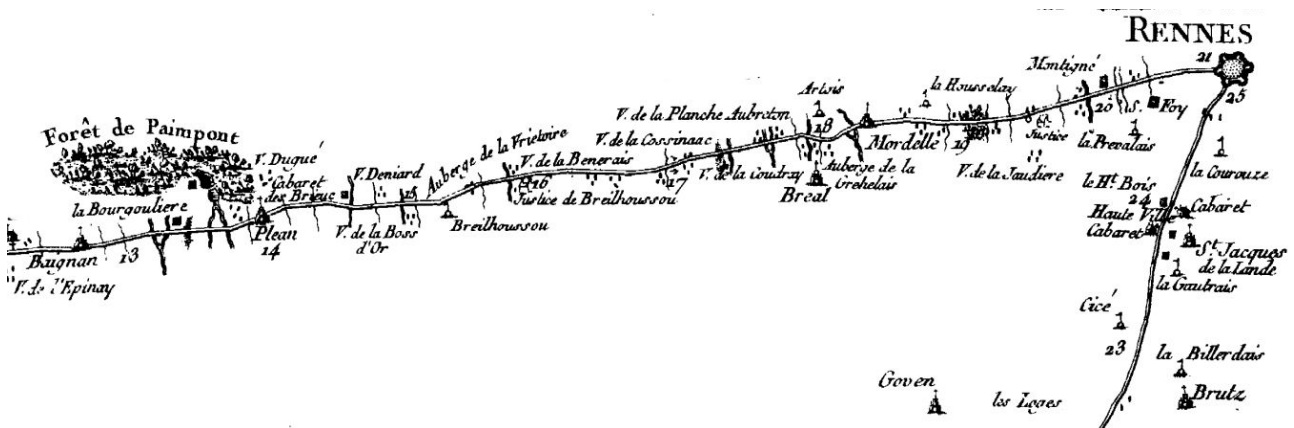


Figure 17: Extrait de l'Atlas itinéraire de Jean Ogée (1769)

Paul Banéat affirme dans le chapitre consacré à Bréal-sous-Montfort dans son ouvrage de 1929, *Le département d'Ille-et-Vilaine* qu'à Bréal « on voyait un ancien relais de poste très pittoresque à Bellevue » en s'appuyant sur l'ouvrage *Guide pittoresque et archéologique d'Ille-et-Vilaine*, de 1907 d'où il tirait aussi le dessin de cet édifice.¹⁰³ Celui-ci à son tour semblait s'inspirer d'un cliché

98 Rapports et délibérations (35), 1848, p. 223-224, 230 (« Classement de nouveaux chemins ») ; 1854, p. 20 ; 1856, p. 110 ; 1862, p. 8 ; 1866, p. 216 ; 1867, p. 269 ; 1869, p. 145.

99 Rapports et délibérations (35), 1861, p. 75.

100 Bulletin et mémoires de la SADIV, p. 23 (PV du 13 oct. 2010).

101 Duchemin.

102 IGN-Géoportail, « Carte de Cassini ».

figurant sur une carte postale, qui, elle, place Bellevue « Ancien relais de Poste » en Mordelles (voir plus bas) !

Ces description et dessin ont apparemment inspiré la fin de ce témoignage publié en 1933 par Henri Joüin, archiviste départemental à Rennes de 1924 à 1954.¹⁰⁴ Son livre concerne la vie à Rennes et son environnement en 1832¹⁰⁵ :

[Un maître de poste de Rennes] envoyait une diligence en poste, tous les deux jours, vers Vannes, Lorient et Quimper, en correspondance avec Brest. A propos de diligences, un charmant vieillard m'assure qu'il y a bien des années, il voyageait en Vendômois, dans l'une des dernières diligences départementales ; il lui arriva d'être assis sur les genoux d'un brave curé de la campagne tourangelle, et de supporter lui-même le poids d'une sienne cousine ! [...] On avait fait halte à Mordelles, qui possède une poste aux chevaux ; puis à Bréal-sous-Montfort, au lieu dit Bellevue, 1.800 mètres au nord-est du bourg. Là, l'ancien relais de poste, très pittoresque, a tenté, depuis, le crayon du bon dessinateur Mabon, qui nous en a conservé le portail, surmonté d'une galerie de bois à balustres. Relais et hôtellerie à la Pouluais, en Saint-Thurial ; de même à Plélan-le-Grand, où la Duchesse de Berry s'était arrêtée en 1826.

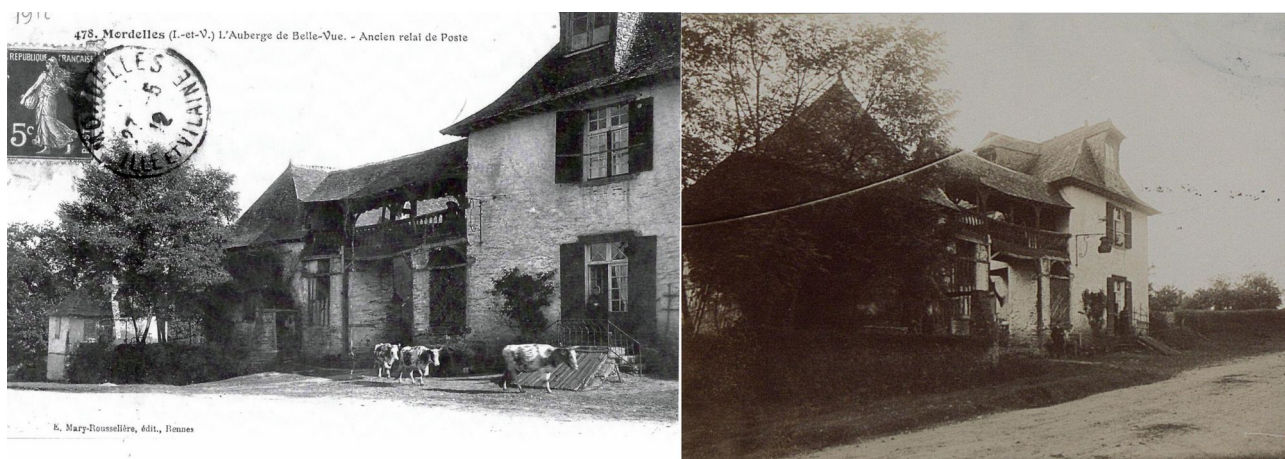


Figure 18: Le relais de Bellevue. Prises de vue probablement avant 1914. Sources : Coll. privée (M. Bohuon) et [Images d'ici et d'avant](#), Coll. des Bouillons.

Quant aux types de carrosses, selon un manuel de 1839, les passagers voyageaient dans des voitures à quatre roues et quatre places sur les grandes routes, des malles-postes (malle : coffre en bois) à deux roues mais suspendues, à trois ou quatre places, sur les routes moins importantes. Cette dernière devait cependant être remplacée par la malle-poste anglaise (mail coach) permettant le transport de 18 personnes et avançant à une allure de 3 km/h.¹⁰⁶

103 Banéat, P. (1929, T I), p. 205. L'auteur cite le *Guide pittoresque et archéologique d'Ille-et-Vilaine*, par le Vicomte H. Frottier de La Messelière et J. Des Bouillons, et en tire un dessin représentant le « Relai [sic] de poste de Bellevue ».

104 Collas, G., p. 542 ; Arch. Dép. 35, 193 J 1-8 « Fonds Henri Joüin ».

105 Joüin, H. (1936), p. 27 (La première édition date de 1933, voir : Collas, G., p. 542).

106 Van Huffel, Ch. A., p. 6, 9, 18.

Encore en 1968, le journal *La Bretagne à Paris*, présenta une photographie du « curieux puits » devant la façade du « relais de poste » (perceptible à gauche sur la carte postale).¹⁰⁷

Contrairement à Paul Banéat, l'éditeur de la carte postale et l'auteur du journal précité, Henri Joüin, n'emploie pas le terme de « relais de poste » pour Bellevue et le distingue de la poste aux chevaux de Mordelles. A la Poulvais en Saint-Thurial, les services de l'hébergement des voyageurs et la poste aux chevaux étaient apparemment réunis dans le même lieu. De manière générale, il n'était pas rare qu'une auberge avoisinait une poste aux chevaux, d'autant plus que les diligences transportant des voyageurs avaient le droit de relayer leurs chevaux avec ceux des postes.¹⁰⁸ D'où la question si la désignation de « *relais de poste* » pour Bellevue ne relève pas d'une confusion à cause de la proximité de ces deux services. Une carte de 1780, place le mot *poste* du côté bréalais du Meu, et non pas à Mordelles.¹⁰⁹

2.3.2.2 Les postes aux chevaux

Depuis 1760, le réseau des postes à chevaux en France a été renforcé.¹¹⁰ En cette année, la *Liste générale des postes de France*, ne connaît, en ce qui concerne le départ de Rennes, que les liaisons vers Brest par Pacé et Guingamp, et vers Lorient par Pont-Réan et Guer.¹¹¹

On verra plus loin que la liaison postale via Mordelles fut ouverte plus tard, mais le chemin par le sud semblait aussi être plus important en termes de fréquentation d'après un relevé concernant l'année 1761. A ce moment, la liaison par Pont-Réan correspondait à un chemin d'une largeur de 54 pieds (17,50 m), alors que le chemin passant au nord de Bréal n'avait que 32 pieds (10,40 m) de large.¹¹² Selon la nomenclature de l'époque, la route Rennes-Plélan était donc un « chemin » l'autre un « grand chemin ». Les chemins des deux catégories étaient censés être équipés de poste et de messageries.¹¹³

Avec le rattachement de la Bretagne au réseau, un maître de poste fut installé à Rennes en 1738 pour la liaison avec Guingamp.¹¹⁴ Son établissement était à la place Saint-Anne, mais déménageait plus tard vers les Lices, et finalement à la rue de la Monnaie.¹¹⁵ Le plan d'aménagement du chemin vers Plélan et Vannes figurait dès 1738 une poste aux chevaux à Mordelles.¹¹⁶ Un maître de poste y est attesté en 1763. Cette installation était motivée par la substitution de Mordelles à Pont-Réan

107 *La Bretagne à Paris*, « Une *France miniature* : Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine) ».

108 Bonnard, L., p. 52, 137.

109 Bourgoïn (éd.).

110 Nières, C., « Chapitre III. Villes et communications », § 19.

111 France Postes, p. 27.

112 Nières, C., « Chapitre III. Villes et communications », § 18.

113 Blond, St., Tableaux 1 et 2, §8.

114 Bulletin et mémoires de la SADIV, p. 23 (PV du 13 oct. 2010) ; Jameaux, Th., p. 156.

115 Bulletin et mémoires de la SADIV, p. 24 (PV du 13 oct. 2010).

116 Duchemin.

comme première poste à la sortie de Rennes. Auparavant, les diligences sortaient de Rennes vers Lorient par le sud et le faubourg de Nantes ; car en direction de l'ouest, le pont enjambant l'Ille vers le faubourg de Brest (Bourg l'Évêque) était trop étroit.¹¹⁷

La fonction première de ces postes était de fournir les services nécessaires pour que le transport de la correspondance royale, plus tard de la correspondance privée et même, à partir de 1770, des voyageurs, pût fonctionner en continuité. Il en découlait l'obligation pour le maître de poste de posséder des bâtiments adaptés à l'hébergement des équipages et montures mais aussi au stockage du fourrage, de disposer d'un nombre suffisant de chevaux. L'établissement du maître de Mordelles était donc bien un relais de poste, une sorte de station de service.¹¹⁸ A partir de 1775, les messageries prirent en charge le transport de personnes. Avec l'augmentation des voyages et des voyageurs, l'hôtellerie se développait. Voici la description d'une auberge de campagne « type » qui rappelle celle de Bellevue :¹¹⁹

L'hôtellerie [...] s'ouvrait sur la route ou sur la rue par une large porte cochère, qui donnait accès dans une vaste cour, bordée au fond et sur un ou deux des côtés par les écuries et les remises, surmontées de greniers à paille et à foin et de petites chambres ou dortoirs communs, où logeaient les postillons et les cochers des voitures de passage. Sur les côtés libres de la cour, ainsi qu'en façade sur le dehors, s'étendaient les bâtiments destinés à l'habitation des voyageurs, desservis fréquemment par des galeries extérieures sur lesquelles donnaient les chambres.

L'arrivée du train vers 1858, plus tard celle du tramway mirent progressivement un terme au réseau des postes et des messageries. La liaison de Rennes à Lorient subsistait encore un moment. Le relais à Rennes ferma définitivement en 1873.¹²⁰

2.4 Bréal, un repère pour décrire le cours du Meu

Dans les descriptions du Meu, qu'on désignait aussi par les variantes *Modo* ou *Modani*,¹²¹ *Moue* ou *Moe*,¹²² *Men* et *Flusel*,¹²³ Bréal apparut également comme l'un des repères peu nombreux permettant d'appréhender la situation géographique de cette rivière, alors qu'elle arrose une vingtaine de communes actuelles.¹²⁴

117 Jameaux, Th., p. 156.

118 Van Huffel, Ch. A., p. 10 ; Min. de la Culture (Cheval) ; Jameaux, Th., p. 149 (Note 2), 156.

119 Bonnard, L., p. 51-52, 60.

120 Bulletin et mémoires de la SADIV, p. 24 (PV du 13 oct. 2010) ; Bonnard, L., p. 135-136 ; Jameaux, Th., p. 149, 154, 156-157, 166 ; Nières, C., « Chapitre III. Villes et communications », Carte : Postes aux chevaux en Bretagne 1738-1789 ; Min. de la Culture (Cheval).

121 Oresve, F.-L.-E., p. 95

122 Bossard, l'abbé P., col. 240.

123 Deric, G. (T2), p. 18, note IV ; Ogée, J. (Vol. I), p. 102. *Flusel* pouvait aussi désigner la *Vaunoise* (Ogée, J. (Vol. I), p. 211).

124 Sandre : https://www.sandre.eaufrance.fr/geo/CoursEau_Carthage2017/J73-0300.

En 1664, le père Toussaint de Saint-Luc écrit au sujet du cours inférieur du Meu : « *Nostre riuere à la sortie de Montfort continue son cours par les terres de Breteil, de Bintin [seigneurie de Bintin¹²⁵], de Mejusseume [ancien vicomté¹²⁶] & de Breal pour se rendre proche le bourg & chasteau de Chauagne [Blossac en Goven], dans la riuere de Vilaine* ». ¹²⁷ On peut remarquer cependant, que l'auteur, qui parle ici de « terres de... », ne cite pas des villes ou bourgs, mais plutôt des seigneuries.

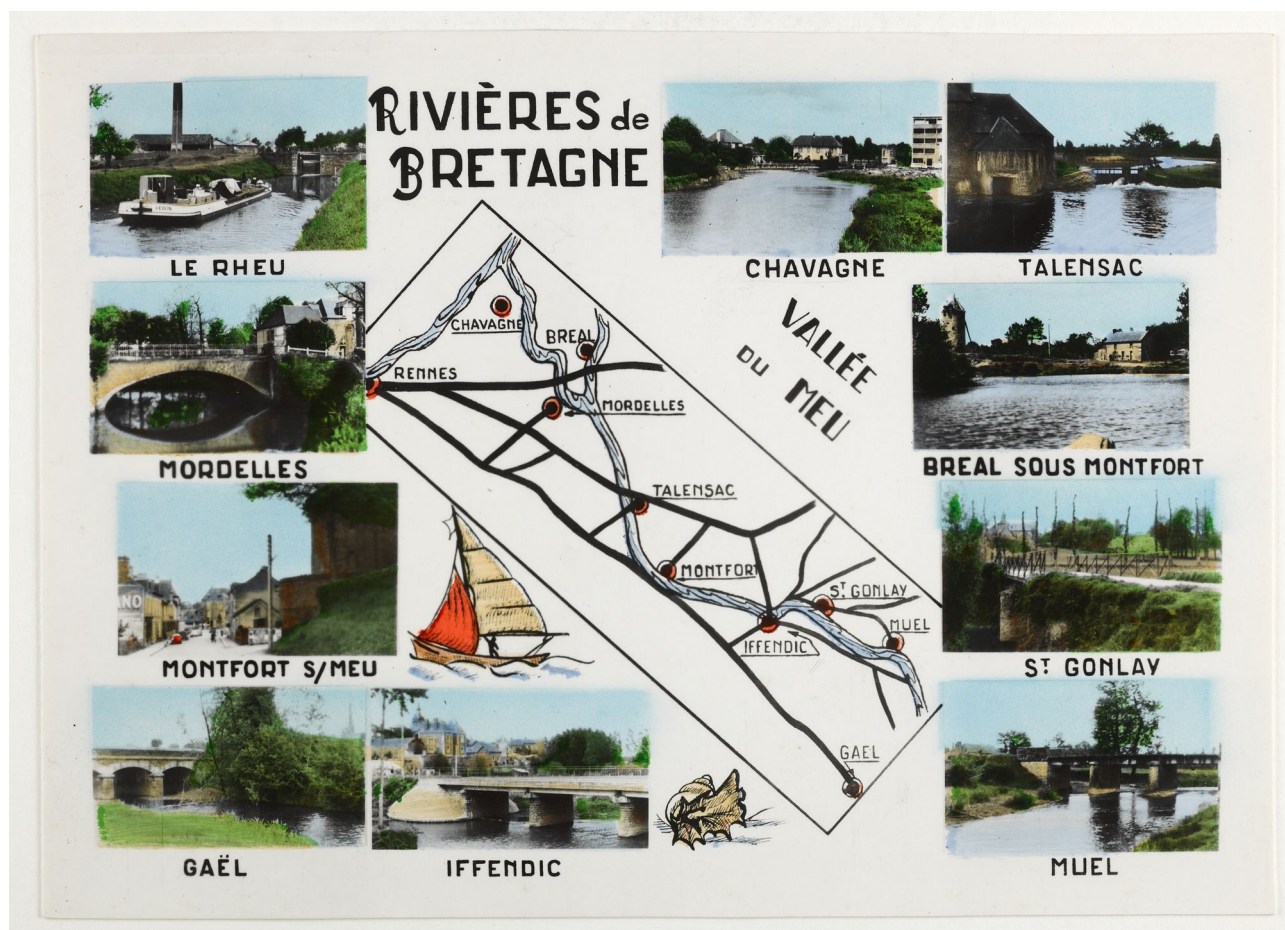


Figure 19: Carte postale de la "Vallée du Meu de Gaël à Chavagne". On remarque que Bréal est représenté par l'étang et les moulins de la Roche, situés à 5 km au sud du Meu. Ed. Mesny, Rennes, s.d. Coll. Musée Bret.

En, 1787, un auteur définit « *Le Men, qui arrose à droite Comper, Breal, & à gauche Montfort* ». ¹²⁸ Plus lapidaire encore, l'auteur d'une *Géographie moderne de la France, par le cours des fleuves et*

125 Inventaire du Patrimoine, « Ecart de Bintin (Cintré) ».

126 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 4, p. 419, 714-716 ; Inventaire du Patrimoine, seigneurs à Chavagne :

« Présentation de la commune de Chavagne », à L'Hermitage : « Eglise paroissiale Notre-Dame-de-la-Purification (L'Hermitage) », au Rheu : « Manoirs et châteaux (Le Rheu) ».

127 Toussaint Saint-Luc, p. 200-201.

128 Moithey, M.-A., p. 173.

des rivières se contente de ce constat : « *Le Mein est une petite rivière qui se perd dans la Rance, et qui arrose Montfort et Bréal* ». ¹²⁹

Qu'on cite ici Bréal pour situer le Meu, et non pas Mordelles peut étonner, car l'ingénieur-géographe Jean Ogée en 1778 voit Bréal, sans doute en considérant la position de son bourg, « *à peu de distance du Men ou de Flusel* » et Mordelles « *sur la rivière du Men* » ¹³⁰ Entre 1779 et 1783, un projet d'aménagement d'une voie navigable reliant la Loire à Saint-Malo en opérant une jonction de la Mayenne à la Vilaine, puis du Meu, au Garun et à la Rance, nécessitant leur canalisation, occupait les ingénieurs. S'il avait été réalisé, il aurait positionné Mordelles dans un nœud de communication où se seraient croisé le grand chemin Rennes-Lorient et ce nouveau canal. ¹³¹

2.5 Les descriptions géographiques des diocèses de France

D'après nos recherches, Bréal n'apparaît pas avant la fin du XVII^e siècle dans des descriptions géographiques de la France ou de la Bretagne. Parmi les « ouvrages de référence en géographie » ¹³² selon BNF-Gallica, un texte de 1611 décrit Saint-Malo et cite des « lieux qui en dépendent », à savoir quelques abbayes, dont celle de Montfort, ainsi que des villes au nord du diocèse, Cancale, Combours, Saint-Briac et Dinan. ¹³³ Cette description semble être inspirée par une autre paru en 1575. ¹³⁴ Vers le milieu du XVII^e siècle, l'horizon géographique de la description du diocèse s'élargit en prenant en compte des localités situées plus au sud, Montfort, Ploërmel, Josselin et aussi Malestroit, qui est dans le diocèse de Vannes. ¹³⁵

Dans des descriptions géographiques de la France de 1693, 1722 et 1768, Bréal figure parmi les 13 ou 14 villes ou gros bourgs les plus importants du diocèse de Saint-Malo. En 1722, un auteur le compte parmi les « *villes & lieux les plus remarquables* » de ce diocèse. Ici, Les villes sont en fait les 5 localités ayant le droit d'envoyer des députés aux États de la province, donc Saint-Malo, Dinan, Ploërmel, Josselin et Montfort. ¹³⁶ La position de Bréal n'a pas changé dans une nouvelle description géographique parue en 1768. L'auteur cite d'abord les villes de Saint-Malo et de Dinan, le « *gros bourg* » de Châteauneuf, puis les trois autres villes possédant le droit de députer, et enfin

129 Mahias, J.-M., p. 106.

130 Ogée, J. (Vol. I), p. 102 ; Ogée, J. (Vol. III), p. 527.

131 Ollivaut ; Frignet, Ollivault ; Gotrot ; Laumailier.

132 BNF-Gallica (ouvr. geo.)

133 Des Rues, F., p. 218.

134 Belleforest, F. de, col. 136.

135 Avity, Pierre d' (1643), p. 258 ; Avity, Pierre d' (1660), p. 435.

136 Nolin, J.-B., Tralage, J.-N. de, p. 30 ; Piganiol de La Force, J.-A., p. 250-253 ; Lenglet Du Fresnoy, N., Rothelin, Ch. de, p. 257. Diocèse de Saint-Malo : Saint-Malo, Cancale, Château-neuf, Dinan, Tinténiac, Combours, Montfort, Bréal, Guer, Ploërmel, Josselin, La Trinité, Comper ; Lenglet Du Fresnoy, N., Rothelin, Ch. de ajoutent Broons

une série de sept « *endroits assez distingués de l'Évêché de Saint-Malo* » où l'on trouve à nouveau Bréal.¹³⁷

Le statut de Bréal, n'est pas très bien défini dans ces textes, car cette localité apparaît, dans une série de *villes ou bourgs*¹³⁸, de *Villes ou des lieux*¹³⁹ ou bien *d'endroits*,¹⁴⁰ alors que seuls Saint-Malo et Dinan sont désignés en tant que *villes*, et trois autres indirectement par leur droit de députation. Étant donné que le diocèse de Saint-Malo comptait 159 paroisses aux XVI^e et XVII^e siècles 165 au XVIII^e,¹⁴¹ il n'est pas anodin que Bréal soit cité dans une liste d'une quinzaine de localités malgré son statut incertain. Si les deux auteurs de 1722 et de 1768 fournissent quelques éléments descriptifs pour Saint-Malo (port, château, commerce) et Dinan (château, muraille, foire et commerce), il ne disent rien des autres. Il est donc difficile d'établir leurs critères de sélection.

2.5.1 Quels critères de sélection ?

Reportés sur une carte, ces quatorze lieux sont répartis sur l'ensemble du territoire diocésain. On peut observer, qu'ils se localisent presque tous près de sa limite, comme des marqueurs de territoire, à l'exception du château de Comper et de la Trinité-Porhouët. Tous sont traversés par une route ou près d'elle. C'est le cas aussi de Combourg, même si selon la carte la route se termine dans cette petite ville, car d'après un autre auteur contemporain elle continue jusqu'à Dol.¹⁴² D'autre part, en tenant compte des limites des doyennés,¹⁴³ on constate que chacun des huit doyennés est représenté par une, deux ou trois localités. Elles sont trois dans celui de Poulet (Saint-Malo, Cancale, Châteauneuf), une seule dans ceux de Poudouvre avec Dinan, de Plumaudan avec Broons et de Lohéac avec Bréal. Là aussi, les localités, quand il y en a plusieurs, servent peut-être de marqueurs de l'étendue du territoire.

D'autre part, en se fondant sur le *Dictionnaire* de Jean Ogée, ces localités se distinguent fortement par leur importance en termes religieuse, politique, administrative ou économique. Saint-Malo est le siège de l'évêque, possède de nombreuses abbayes, prieurés, communautés d'homme et de femmes, de nombreux services royaux, un grand port etc. Avec cette ville, Dinan, Ploërmel, Josselin et Montfort partagent le privilège d'avoir une communauté de ville, donc un droit (limité) d'autogestion et le droit d'envoyer des députés aux États de la province, il se trouvent ici également, mais à moindre mesure, des abbayes, couvents ou communautés religieuses, des services royaux etc. Dans la ville de Combourg aussi, on trouve des administrations importantes,

137 Nolin, J.-B., Tralage, J.-N. de, p. 30 ; Piganiol de La Force, J.-A., p. 250-253 ; Lenglet Du Fresnoy, N., Rothelin, Ch. de, p. 257. Diocèse de Saint-Malo : Saint-Malo, Cancale, Château-neuf, Dinan, Tinténiac, Combourg, Montfort, Bréal, Guer, Ploërmel, Josselin, La Trinité, Comper ; Lenglet Du Fresnoy, N., Rothelin, Ch. de ajoutent Broons

138 Nolin, J.-B., Tralage, J.-N. de, p. 30.

139 Piganiol de La Force, J.-A., p. 250.

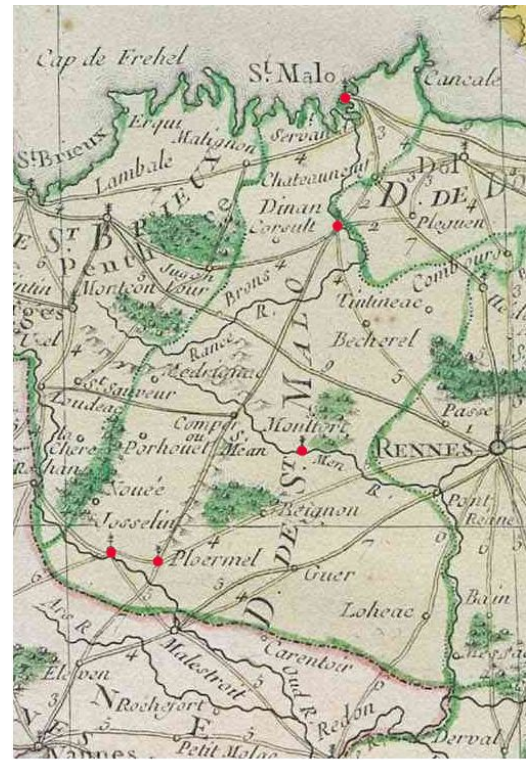
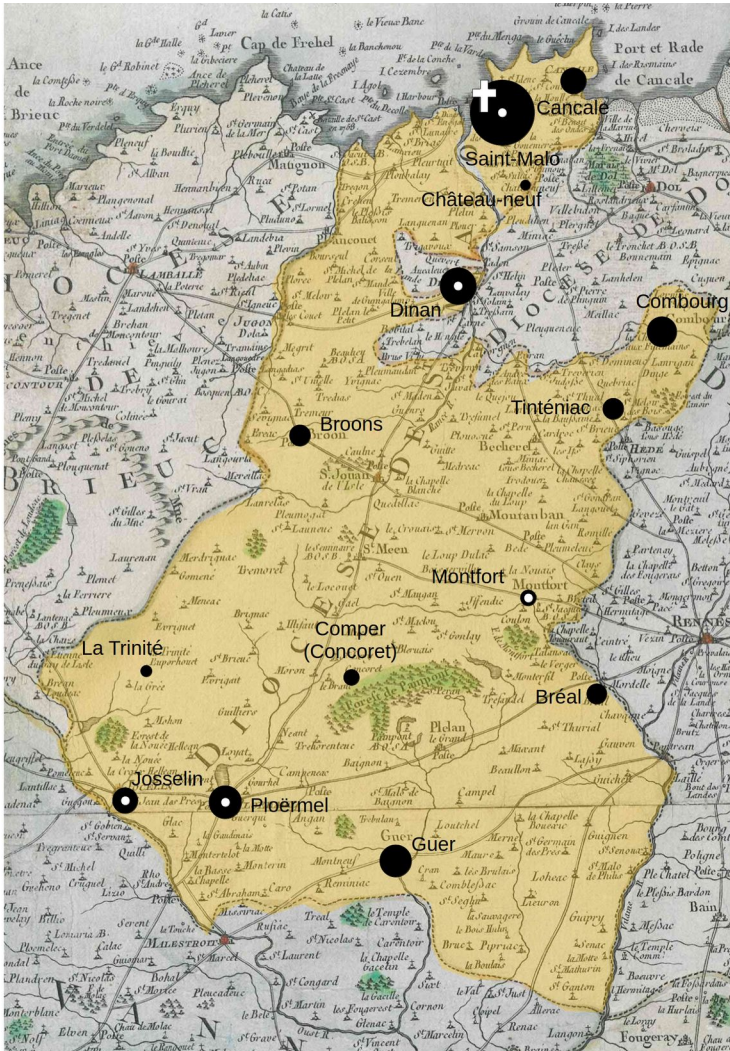
140 Lenglet Du Fresnoy, N., Rothelin, Ch. de, p. 257.

141 Parlement de Bretagne (Recueil), p. 9-11.

142 Ogée, J. (Vol. I), p. 225-226.

143 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 705-711.

Cancale se distingue par son activité portuaire. Sinon, on voit difficilement pour les autres localités en quoi consiste leur importance. Une brigade de la maréchaussée est installée à Broons, on voit les ruines d'un château à Châteauneuf et à Comper-Concoret.¹⁴⁴



Sur la côte du Diocèse de Saint Malo, vous trouvez Cancale, lieu connu par la pêche abondante d'huîtres qui s'y fait. La ville de Saint Malo, l'une des plus commerçantes du Royaume, & dont les habitants sont très expérimentés dans la navigation, est bâtie sur une langue de terre, qu'on nomme le fillon. Remarquez dans l'intérieur de ce Diocèse, Dinan, Montfort, Ploërmel & Josselin, villes qui députent aux Etats.

Les localités importantes du diocèse de Saint-Malo selon certains géographes en 1693, 1722 et 1768. Utilisation d'un extrait de la Carte de la Bretagne Divisée par Diocèses de 1780.

- Ville ou bourg. Cercle proportionnel au nombre d'habitants en 1793
- Communauté de ville avec droit de députer aux États de la Province
- ⊕ Siège de l'évêché

Figure 20: « Gouvernement de Bretagne, [...] dont les Villes qui ont droit d'y députer sont distinguées par un Astérisme, avec les gdes Routes et Chemins de communication; y compris même les Villages où les Routes se croisent », carte de Brion de la Tour, 1771. (Points rouges ajoutés pour les villes avec droit de députation, F.J.)

Pourquoi, Bréal est-il tout seul dans son territoire, alors qu'il y a plus au sud Lohéac sur la route de Redon ? Ou encore plus près de l'extrémité sud du doyenné Guipry ? Lohéac était au XII^e siècle le

144 Ogée, J. (Vol. I), p. 126, 141, 200, 225, 231 ; Ogée, J. (Vol. II), p. 8, 157, 213, 364, 518 ; Ogée, J. (Vol. III), p. 378 ; Ogée, J. (Vol. IV), p. 262, 426.

siège de la seigneurie éponyme, qui comprenait aussi la seigneurie de Bréal.¹⁴⁵ De cette époque prestigieuse et de son château, il ne reste depuis le XV^e siècle que le souvenir.¹⁴⁶ En absence de toute trace d'une muraille, Lohéac réclamait d'avoir été « autrefois une ville ». Effectivement, en 1778, ce modeste bourg ne comptait que 350 communiants¹⁴⁷, et 289 habitants en 1793¹⁴⁸.

2.5.2 A Bréal, quelques bonnes terres et une trentaine de manoirs

A Bréal, Jean Ogée fait état de « *quelques bonnes terres, beaucoup d'arbres dont on emploie les fruits à faire du cidre, quelques prairies, & des landes* ». Aucune institution particulière n'est relevé, hormis les juridictions seigneuriales, sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Cependant, Bréal s'est peut-être fait remarquer par le grand nombre, une trentaine, de maisons nobles attestées aux XIV^e et XV^e siècles que cette auteur égrène dans son article sur cette paroisse. Seulement de ces maisons, déjà de son vivant, « *la plupart sont tombées en ruine. On n'en voit plus que vestiges ou l'emplacement* ». ¹⁴⁹

Il ne faut pas se laisser tromper cependant par le terme de *manoir*. Car il ne représentait, même au Moyen Âge, souvent rien d'autre qu'une grosse ferme en torchis, se distinguant des autres par une tourelle d'escalier en guise de *donjon*, une cour enclose, un pigeonnier ou encore un blason au-dessus de la porte.¹⁵⁰ Deux belles exemples bréalais de manoirs de ce type sont Chauny près de l'ancien bourg ([voir Chauny](#)) et Cayer en zone rurale ([voir Cayer](#)). Cependant leurs murs sont en schiste, et à Cayer, on utilisait des pierres de taille de schiste ou de calcaire pour l'encadrement des ouvertures. Si le schiste se trouve localement, il faut importer la pierre de calcaire.

Des manoirs plus importants étaient probablement ceux qui appartenaient à la fin du XIV^e siècle aux L'Évesque, les manoirs du Molant et d'Ossac. Le logis du premier a été remanié au XVII^e siècle, puis convertie en grange, mais ses dimensions et sa charpente témoignent encore d'un bâtiment prestigieux construit à la fin du XIV^e siècle ([voir Le Molant](#)). Le château actuel à été construit en 1774 et 1775 ([Château de Molant](#)). De l'ancien manoir d'Ossac ne témoignent que des pierres de calcaires, réutilisées pour la construction d'une ferme. De l'ancienne chapelle construite en 1540, qui a encore existé à la fin du XIX^e siècle,¹⁵¹ ne subsistent que quelques vestiges ([voir Ossac](#)). D'autres manoirs possédaient des chapelles, pour la plupart en ruine ou abandonnées avant la fin du XIX^e siècle. La plus ancienne était peut-être celle de la Prévostais, car elle était attestée en 1427. Aux Basses-Barres, Notre-Dame fut construite en 1585. Une autre existait aux Hautes-Barres. Dans celle des Nouettes, on célébrait encore un mariage en 1649, la même année, celle de

145 La Borderie, A., Histoire 3, p. 68-69.

146 Guillotin de Corson, A. (Grandes Seigneuries 1895 Rev. de Bret.), p. 193.

147 Ogée, J. (Vol. II), 431.

148 EHESS - Des villages aux communes, « Lohéac » en 1793.

149 Ogée, J. (Vol. I), p. 102.

150 Leguay, P., Martin, H., p. 284-286.

151 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 4, p. 232.

Treffieux fut vendue avec la propriété aux Dominicains de Rennes et détruite en 1834. Celle du Molant, a été interdite en 1766, fut reconstruite et bénite en 1779. Une inhumation y avait encore lieu en 1937.¹⁵²

Un autre manoir, celui du Bernal, se dénote par son impressionnant logis-porte de la première moitié du XV^e siècle. Les ouvertures hautes ont été ajoutées ou remaniées au XVI^e siècle ([voir Bernal](#)). Le logis encore visible des Nouettes avec un volume imposant date majoritairement dernier quart du XVI^e siècle, le fronton porte la date de 1576, mais un manoir est mentionné à cet endroit au XV^e siècle ([voir Les Nouettes](#)).

Seulement des vestiges subsistent pour d'autres manoirs bréalais attestés également à la fin du Moyen Âge. Il s'agit de la Loayrie, dont seule le nom est conservé par la rue de la Louarie, des manoirs de La Provostais ([voir La Provostais](#)), de La Haye de Bréal ([voir La Haye de Bréal](#)) et La Haye Fossard ([voir La Haye Fossard](#)). Pour d'autres, seul l'emplacement d'un ancien manoir est attesté, comme pour Etignac ([voir Etignac](#)), La Folie ([voir La Folie](#)), La Bouexière ([voir La Bouexière](#)), La Brizardais ([voir La Brizardais](#)) et La Pommerais ([voir La Pommerais](#)) et Launay-Hamet ([voir Launay-Hamet](#)).

Une remarque est nécessaire pour ce dernier. Le *Dictionnaire* de Jean Ogée de 1778 ne présente que « *Launaye*, à *Jamet Souchart* ». C'est Paul Banéat en 1929, qui l'associe à Launay-Hamet sur la route de Bruz. D'après, l'*Inventaire Bretagne*, le logis de la ferme (dans l'angle nord de la D36 et du chemin vers la Chaussonnais, seul bâti existant dans ce lieu en 1824) conserve encore une porte datable au XVI^e siècle. Cependant, le nom de *Launay-la-Porte*, a pu désigner une ancienne métairie installée « à la porte » d'une maison noble.¹⁵³ Autre indice, alors qu'il s'agit avec Launay-Hamet d'une ferme isolée, Launay-la-Porte est un village constitué de plusieurs fermes, bien visible sur le plan cadastral de 1824.¹⁵⁴ En 1843, il comptait parmi les 13 principaux villages de Bréal.¹⁵⁵

2.6 Le nombre d'habitants peut-il expliquer ce choix de Bréal par les géographes ?

Pour l'an 1793, il est possible d'établir le nombre d'habitants pour la quinzaine de localités du diocèse de Saint-Malo citées dans les ouvrages géographiques. Le dénombrement de la population pour la période avant la Révolution était basé sur le recensement des feux fiscaux. La valeur d'un feu en terme de nombre de personnes est cependant variable selon les années et les régions. Ces

152 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 4, p. 232 ; L'Ouest-Eclair, du 4 février 1937, p. 7.

153 Esnault, E., p. 201 ; Le Moing, J.-Y. (2004), p. 187 ; Le Moing, J.-Y. (2007), p. 152.

154 Cadastre nap. 35, 1824, « Tableau d'assemblage », « Section F1 du Tancement », « Section D1 de Trefieu » ; Inventaire du Patrimoine, « Écart, Launay La Porte », « Ferme, Launay-Hamet ».

155 Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. I), p. 104.

nombre de feux ne peuvent donc être utilisés que comme ordre de grandeur comparative de paroisse à paroisse.¹⁵⁶

Ainsi, pour Bréal en 1774, on compte 287 feux,¹⁵⁷ ce qui se traduirait en une population de 1 320 habitants, en appliquant le facteur 4,6 appliqué par les historiens afin d'évaluer la population au XV^e siècle.¹⁵⁸

Or, le premier recensement précis de la population française date de 1793, où l'on compte 2 135 habitants à Bréal. Un auteur contemporain, Jean Ogée en 1778, relevait pour la plupart des paroisses un nombre de communiant, 2 000 dans le cas de Bréal¹⁵⁹, auquel il conviendrait donc d'ajouter les filles de moins de 12 ans et les garçons de moins de 14 ans n'ayant pas encore effectué leur première communion.¹⁶⁰

On arrive ainsi à des valeurs assez proches entre celles de Jean Ogée de 1778 et celles du premier recensement de 1793. Les chiffres présentés par la suite sont d'abord ceux du premier recensement,¹⁶¹ plus précis, ensuite, entre parenthèses et en *italique*, ceux de Jean Ogée, chronologiquement plus proches aux descriptions géographiques citées. Jean Ogée substitue cependant pour certaines villes au nombre de communiant le nombre d'habitants.¹⁶²

2.6.1 La population bréalaïse au XVIII^e siècle en comparaison

Parmi la quinzaine de localités du diocèse de Saint-Malo, on trouve bien sûr son chef-lieu et siège de l'évêché qui comptait (avec Saint-Servan) plus de 20 000 habitants,¹⁶³ puis Dinan avec presque 6 400 (6 000) habitants, et enfin Ploërmel, Guer (avec sa trève Monteneuf), Combourg, Cancale et Josselin, avec entre 5 200 et 3 100 (4 400 et 3 500) habitants. Pour comparaison car situé dans le diocèse voisin, Rennes comptait près de 30 000 (29 000) habitants.¹⁶⁴

156 EHESS - Des villages aux communes, *Glossaire* « Recensement ».

157 Renard, C., p. 109.

158 Leguay, P., Martin, H., p. 265 ; Monnier J. L., Jumel G., Jumel A., p. 198 ; Cornette, J. (2005, T1), p. 368.

159 Ogée, J. (Vol. I), p. 102.

160 Lemaître, N., Quinson, M.-T., Sot, V., p. 85 : Depuis le Concile de Latran IV de 1215, la communion était une obligation pour chaque catholique à partir de douze ans pour les filles, quatorze ans pour les garçons. Il faudrait donc ajouter les jeunes enfants au chiffre indiqué.

161 EHESS - Des villages aux communes, *Navigation - Rechercher un lieu...* (La liste peut afficher plusieurs communes du même nom, l'indice du département au début du numéro d'INSEE permet de sélectionner)

162 Ogée, J. (Vol. I) (Abbaret - Cuguen) ; Ogée, J. (Vol. II) (Daoulas- Muzillac) ; Ogée, J. (Vol. III) (Naizin - Quistinic) ; Ogée, J. (Vol. IV) (Radenac - Yvias) ; ou la réédition Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. I) ; Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. II) : Les localités sont répertoriées dans l'ordre alphabétique. L'orthographe diffère parfois par rapport au nôtre : *Brutz, Cancalle, Chavaigne, Guipri, Saint-Urial...* Les nom de lieux qui s'emploient avec un article sont à chercher à la lettre L (voir Ogée, J. (Vol. I), p. VII.

163 Ogée, J. (Vol. IV), p. 262 ; Renard, C. ; p. 386, 388 ; EHESS - Des villages aux communes, « Saint-Malo », en 1793, 10 730 hab. En 1793, « Saint-Servan », 10 486 hab. En 1793.

164 Ogée, J. (Vol. IV), p. 16 et Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. II), p. 444 écrivent « 290 900 communiant ». Sans doute faut-il lire « 29 900 communiant. Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui « Rennes » : La

A l'échelle de Bréal, avec ses 2 135 (2 000) habitants, on trouve Tinténiac et Broons – ce dernier n'est cité qu'une fois en 1768 - avec environ les 2 100 (2 000) habitants. Moins peuplés, Montfort et la Trinité-du-Porhoët ne rassemblent que 1 200 (1 200) et 600 (1 200) habitants, Châteauneuf seulement 478 (500). Le plus étonnant est peut-être de trouver dans cette série le nom du château de Comper, et non pas celui de la paroisse de Concoret, dans laquelle il se situait, avec ses 1 200 (1 100) habitants. A ce moment le château était en ruine, démantelé par Henri IV en 1598 ; et, selon l'opinion de Jean Ogée en 1778, les habitants de Concoret « languiss[ai]ent dans la misère », n'ayant « pas assez d'ardeur pour le travail pour entreprendre de défricher [l']immense étendue de landes » sur leur territoire.

Si on se tient aux paroisses voisines de Bréal, non cités dans ces textes, on trouve à Goven 1 765 (2 000) habitants. Mordelles y compris sa trève, la Chapelle-Thouarault, comptait 2 354 (2 600) habitants, un peu plus loin Bruz avec 2 307 (1 800). Plus petits en termes de population étaient Maxent (1 715/1 500), Talensac avec sa trève le Verger (1 488/1 600) et Baulon (1 368/1 700), alors qu'il n'y en avait que 936 (1 000) à Saint-Thurial, 669 (700) à Cintré et 732 (600) à Chavagne.

D'autre part, des lieux comme Guichen (3 283/2 600), Plélan-le-Grand (3 056/2 200), Guipry (2 560/2 600) ou Merdrignac (2 314/2 500), situés dans le même diocèse ne sont pas cités dans les textes de ces géographes.

Au vue de sa population, Bréal était certes un « gros bourg » à l'échelle du diocèse de Saint-Malo mais se situait donc plutôt dans la moyenne au XVIII^e siècle. Plus tard en 1851, Bréal était avec 2 271 habitants largement au-dessus de la moyenne départementale avec 1 646 habitants par commune en moyenne, qui tombe à 1 425 hab./commune en faisant la moyenne de la population départementale diminuée des habitants des cinq grandes villes dépassant les 8 800 habitants, Vitré, Fougères, Saint-Servan, Saint-Malo et Rennes. Mais il était moins peuplé que sa voisine Mordelles (2 714 hab.) ou que les deux les plus grosses communes de son canton, Plélan (3 555 hab.) ou Paimpont (3 666 hab.).¹⁶⁵

2.6.2 ... et au XV^e siècle

Les enquêtes fiscales réalisées dans les années avant 1430 à l'initiative du duc Jean III, permettent de se faire une idée approximative de la population bretonne qui comptait alors environ 850 000 âmes, dont environ 780 000 peuplaient les campagnes.¹⁶⁶ Après 1460, la population bretonne augmenta pour atteindre 1 250 00 habitants vers 1500.¹⁶⁷

De là, on a calculé une densité moyenne de la population bretonne de 24 habitants par km² pour le début du XV^e siècle, 30 à 36 habitants à sa fin.¹⁶⁸ En affectant cette moyenne au 34 km² du

population rennaise s'élevait selon un recensement à 30 160 habitants en 1793.

165 Malte-Brun, C., p. 415 ; EHESS - Des villages aux communes, « Bréal-sous-Montfort ».

166 Monnier, J.J., Cassard, J.Ch., p. 197-198.

167 Leguay, P., Martin, H., p. 264.

168 Leguay, P., Martin, H., p. 265 ; Cornette, J. (2005, T1), 365.

territoire de Bréal (qui appartenait à une zone de densité moyenne à l'époque¹⁶⁹) on arriverait à une population évoluant de 816 habitants en 1430 à une fourchette de 1 020 à 1 224 individus à la fin du siècle.

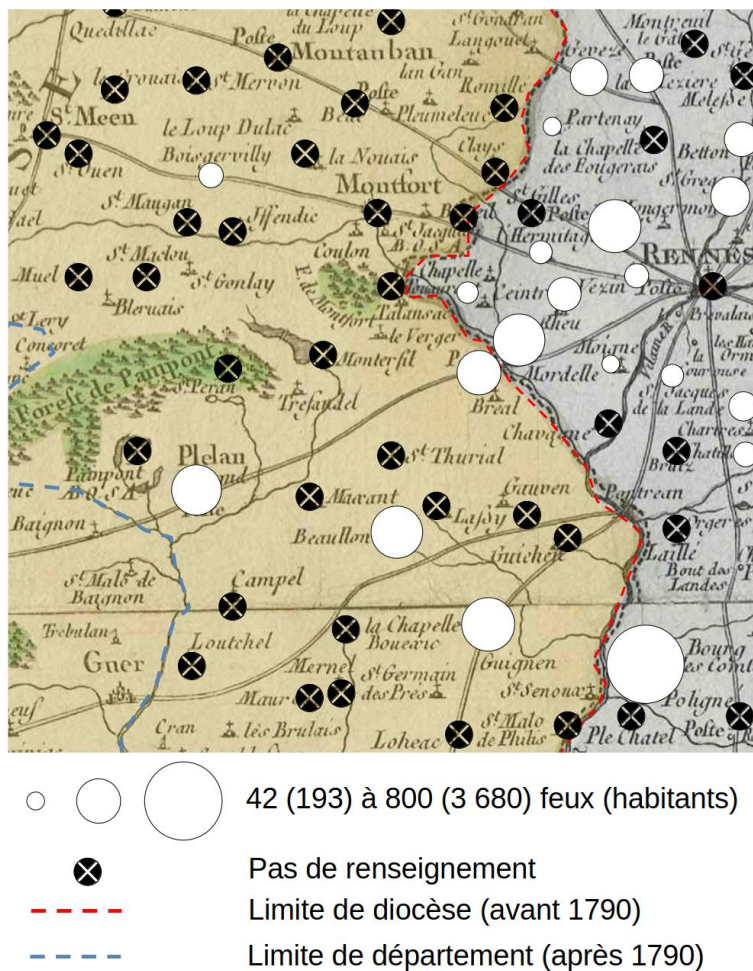


Figure 21: Population des paroisses où les feux ont été recensés en 1427. D'après Renard, C., p. 61-463.

D'après cette enquête fiscale, on comptait à Bréal 256 feux (foyers) de nobles, de métayers, de contribuables et éventuellement de mendiants.¹⁷⁰ Ce chiffre représente les feux réels (familiaux) et non pas fiscaux. Les historiens y appliquent le facteur 4,6 qui représente le nombre moyen d'individus par feu.¹⁷¹ Ainsi, on arrive, en arrondissant le résultat, à une population d'environ 1 200 Bréalais pour 1427.

Cette enquête étant incomplète, elle ne concernait que 78 paroisses sur le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (pour les départements voisins, une étude publiant les résultats de

169 Kerhervé, J., p. 78-79.

170 Renard, C., p. 25, 109.

171 Leguay, P., Martin, H., p. 265 ; Monnier J. L., Jumel G., Jumel A., p. 198 ; Cornette, J. (2005, T1), p. 368.

cette enquête nous n'est pas connue).¹⁷² Certains lieux, comme Saint-Malo ou Montfort étaient exemptées de l'impôt de fouage en vertu de leurs privilèges associées à leur statut de ville.¹⁷³

Quant à Rennes, une fourchette approximative peut-être calculée grâce à quelques indices. Au cours de la première moitié du XV^e siècle, le ville s'agrandissait de 9 à 62 ha.¹⁷⁴ La densité de peuplement pouvant être très forte, jusqu'à 150 habitants/ha¹⁷⁵, la ville comptait peut-être autour de 13 000 habitants vers 1455.¹⁷⁶

La carte montre que l'enquête de 1427 était plus systématique autour de Rennes, que dans la partie méridionale du diocèse de Saint-Malo, là où se trouve Bréal. Dans ce secteur, Bréal ne se distingue pas notablement des autres en termes de peuplement, à l'exception de Boisgervilly.

3 La « ville » de Bréal dans un aveu seigneurial de 1685

En citant d'après un aveu¹⁷⁷ de 1695, l'historien Guillotin de Corson fait mention de Bréal dans deux ouvrages, *Pouillé historique de archevêché de Rennes* et *Les grandes seigneuries de Haute Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*, parus à la fin du XIX^e siècle.

En 1695, la propriétaire de la seigneurie de Bréal était Marie-Anne Colbert,¹⁷⁸ fille du « Grand Colbert », ministre de Louis IV, et veuve de Louis de Rochechouart duc de Mortemart, général des Galères de France, mort en 1688.¹⁷⁹ Un ancêtre de ce dernier l'avait acquis en 1626.¹⁸⁰ La seigneurie fut revendu à nouveau, jusqu'à sa confiscation en 1790 à son dernier propriétaire Jacques-Renault de la Bourdonnaye, seigneur de Blossac.¹⁸¹

Dans cet aveu, Bréal a été qualifié de *ville*. Dans les extraits cités par l'historien, un certain nombre d'édifices apparaissent qui pourraient être caractéristiques, selon nos critères d'aujourd'hui, pour une localité réunissant certaines fonctions de centralité, comme la justice ou le commerce (soulignements par moi, F.J.). Dans le Pouillé de 1883 on lit :

[...] Ses seigneurs avaient entre autres droits les suivants : « *Doivent les deux derniers maries demeurant en la ville de Bréal, scavoir le mari et la femme, planter le premier jour de mai, sous la halle, un mai*

172 Renard, C., p. 25.

173 Kerhervé, J. (1987), p. 94-96.

174 Meyer, J., Meynier, A., Pape, L., p. 92-96.

175 Rennes a aujourd'hui une densité de 4 582 hab./km² soit env. 46 hab./ha.

176 Higounet-Nadal A., p. 199, 209 ; Leguay, P., Martin, H., p. 265 ; Aubert, G., Croix, A., Denis, M., p. 75.

177 Aveu : acte d'un vassal reconnaissant quelqu'un pour seigneur, duquel il déclarait tenir tel héritage, et généralement suivi du dénombrement, description détaillée des biens composant le fief (CNRTL, B.1.a) *aveu*).

178 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries 1*, p. 91-92.

179 Anselme de Ste-M., p. 681 ; Moreri, L., p. 874 ; Orain, A. (1882), p. 397.

180 En 1626, la seigneurie de Bréal fut vendue aux Montemart avec celles de Plélan et de Comblessac pour la somme de 58 000 livres (voir Berthre de Bourniseaux, P.-V.-J., p. 188).

181 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries 1*, p. 89-90.

d'espines blanches fleuries ; après quoy, et la messe dicte et célébrée, lesdits mariés comparaissent en l'auditoire où l'épouse présente ou seigneur de Bréal un bouquet de fleurs et un baiser, [...]. Plus le dernier marié demeurant en ladite ville de Bréal, [...] le deuxième dimanche de janvier, présenter proche le cimetière, audit seigneur de Bréal, une grosse soute de bois pour être soulée ensuite dans ladite ville. » (Déclaration de 1695)¹⁸²

En 1894, citant toujours d'après cet aveu de 1695, le même auteur, dans un article concernant la seigneurie de Bréal, reprend ces éléments tout en les détaillant davantage :

Châtellenie d'ancienneté, Bréal avait la haute justice s'étendant en six paroisses : Bréal, Goven, Guichen , Baulon, Saint-Thurial et Treffendel. La juridiction s'exerçait au bourg même de Bréal, où se trouvaient un auditoire, une prison et des cep et collier ; le gibet était construit « à quatre pilliers ». [...] Le seigneur tenait en sa « ville de Bréal » un marché le mercredi et trois foires par an, [...] et il y avait tout droit de coutume et de trépas¹⁸³. Il avait les mêmes droits au Pontréant [...] Le péage de ce pont était en 1695 de 2 sols [...]. A Bréal se célébrait alors la fête populaire du mai, et voici comment : « *Doivent les deux derniers mariés demeurant en la ville de Bréal [...] planter le premier jour de mai sous la halle un mai d'espines [aubépine] blanches fleuries ; après quoi [...] lesdits mariés comparaissent en l'auditoire où l'épouse présente au seigneur de Bréal, ou à son procureur fiscal un bouquet de fleurs et un baiser [...]* » mais le dernier marié de l'année, habitant de la « *ville de Bréal* », avait lui aussi un devoir à remplir [...]. Suivant ces aveux, le domaine proche de la châtellenie de Bréal ne se composait que de la cohue ou halle de cette ville, des maisons de l'auditoire et de la prison, et, en 1494, des moulins de la Rochelle et de la Folie.¹⁸⁴ [soulignements par F.J.]

On observe que Guillotin de Corson utilise le terme *ville* uniquement dans des citations et entre guillemets pour marquer qu'il cite et qu'il ne prend pas à son compte cet terme. La seule fois où les guillemets manquent, le mot *ville* est précédé du démonstratif *cette* qui renvoie donc au terme utilisé dans l'aveu de 1695. Lui même parle du « bourg de Bréal » quand il désigne l'agglomération. Il faut donc s'interroger si le terme *ville* appliqué à Bréal était approprié ou pas.

4 Bréal, une ville ? Un bourg ? Une localité importante ? (partie ajoutée le 12/02/2026)

Rappelons que Bréal occupait et occupe toujours un territoire vaste de près de 3 400 hectares, comptant 161 écarts (lieux-dits, hameaux, villages) en 1946. A cette date, 77 % des 1 744 Bréalais vivaient en zone rurale. Un siècle avant, en 1836, cette population dite *éparse* représentait 85 %. Les autres 15 %, donc les environ 260 d'habitants du bourg, occupaient environ 5 ha. Au recensement de 1982, la dernière fois que l'INSEE fit cette distinction, la population *agglomérée* atteignait 46,4 % des 3 117 habitants.¹⁸⁵ Au début des années 2020, l'aire urbanisée de Bréal, zones d'activités, équipement scolaires, sportives, culturelles etc. comprises, s'étendait sur environ

182 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 4, p. 231, note 2.

183 « Coutume et trépas » : droits prélevés par le seigneur, la *coutume* pour les denrées vendues dans sa seigneurie, le *trépas* pour le droit de passer à travers la barrière (péage). Voir : Gastebois, V., p. 56.

184 Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 1, p. 91-92.

185 Arch. Dép. 35 (Recensements), Recensements de la population, Bréal-sous-Montfort, 1836-1939 ; Nomenclature I&V (Recensement 1946a), 17-19 ; Nomenclature I&V (Recensement 1982), p. 24-25.

280 ha.¹⁸⁶ L'urbanisation, au sens de la concentration de la population au bourg qui dans le même temps s'étale sur les zones rurales est donc un phénomène récent s'accroissant après la Seconde Guerre mondiale.

Il est difficile de dire à quoi ressemblait Bréal, son bourg, sa campagne, au XIV^e siècle quand l'acte concernant la visite de Jean III à Bréal parlait à son sujet de la « *ville de Bréal* »¹⁸⁷ avec plus d'un millier d'habitants, ou au moment où l'aveu de 1695 évoque Bréal, avec environ 1 500 habitants,¹⁸⁸ dans les mêmes termes.¹⁸⁹ Cette qualification était reprise dans les textes historiques du *Bulletin paroissial* (1912), mais aussi par Paul Banéat (1929) qui s'y appuyait en partie.¹⁹⁰

L'un des premiers codes forestiers *Les usements et coutumes de la forest de Brécilien, et comme anciennement elle a esté troictée et gouvernée*¹⁹¹ de 1467, a été rédigé ou au moins initié par le seigneur Guy XIV comte de Laval (1429-1486), qui était aussi le seigneur de Bréal. La maison de Laval s'était en effet rattachée au milieu du XIV^e siècle à la maison de Montfort dans laquelle c'était fondue auparavant celle de Lohéac, les premiers seigneurs de Bréal.¹⁹²

Ces *Usements* précisent entre autres les obligations des habitants (communiers¹⁹³) de la Rivière¹⁹⁴ en Plélan-le-Grand, en contrepartie de certains droits que ceux-ci pouvaient exercer dans la forêt de Brécilien (actuellement forêt de Paimpont). Dans ce contexte, le texte cite « *moulins et cohue* » à Bréal. Ces communiers devaient donc assurer le transport de certains biens ainsi que la réparation des édifices cités :

Les communiers de la ripvière estante en la paroisse de Plelan [...] doivent le charroy de corvée es réparacions que Monseigneur fera en ces moulins et cohue tant en Plélan que en Bréal.

Le mot *cohue* apparaît au XIII^e siècle et désigne une halle de marché, parfois l'auditorium du

186 Mesures de superficie réalisées avec les outils de IGN-Géoportail.

187 Lobineau, G.-A. (1707), Vue 433 = col. 765-766 ; Reproduction : Dumont, J., Barbeyrac, J., Rousset de Missy, J., p. 276. Repris dans : Bull. paroiss. de Plélan (Bréal) (1912).

188 Renard, C., p. 109.

189 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 4, p. 231, note 2 ; Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 1, p. 91-92.

190 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 8, avril 1913, p. 7 ; Banéat, P. (1929, T I), p. 204, et note 11.

191 Lorence, O. (Usements de la forest), p. CCCLXXII à CCCXCI, en particulier p. CCCLX ; Guillotin de Corson, A. (Bret. du Ve au XIIIe s.), p. 377.

192 Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 1, p. 87-88. Broussillon, B. de T3, p. 5. Il s'agit d'André, deuxième fils de Guy XIII, qui prit comme son frère aîné Guy, le titre de Guy XIV ; Guillotin de Corson, A. (Grandes Seigneuries 1895 Rev. de Bret.), « Lohéac », p. 187-188.

193 *Communiers* : habitants d'un lieu entendu comme communauté, aussi au sens de non-noble, roturier (voir ATILF, *communier* : AND (Anglo-norman Dictionary) : *communier*, FEW (Französisches Etymologisches Wörterbuch) : *communier* et CNRTL, *communier*² *subst. masc.*).

194 La Rivière : Il s'agit d'un village de Plélan-le-Grand situé à la lisière orientale de la forêt de Paimpont (Brécilien), aujourd'hui éclaté en plusieurs lieux-dits (Voir : Inventaire du Patrimoine, *Présentation de la commune de Plélan-le-Grand* ou IGN-Géoportail).

tribunal.¹⁹⁵ La présence d'une cohue au XV^e siècle, pouvant accueillir marchands locaux et forains signale l'essor commercial en cours, auquel le seigneur souhaitait participer.¹⁹⁶ Il n'est pas sûr que l'on puisse en déduire, que Bréal était alors une *ville* au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Pour la fin du XV^e siècle, alors que l'éveil urbain en Bretagne était en cours depuis le XIII^e siècle, Bréal ne figurait pas parmi les quelques *villes* du diocèse de Saint-Malo, parmi les quelles la ville épiscopale de Saint-Malo, la ville ducale de Dinan, puis les villes relevant d'un seigneur laïc Montauban, Montfort et Josselin. La dispersion de l'habitat avec des regroupements des habitants dans des villages (hameaux) restait encore la règle.¹⁹⁷

La réédition du Dictionnaire d'Ogée en 1843 met encore l'accent sur la dispersion de la population sur le territoire bréalais en faisant la liste de ses 13 principaux villages parmi ses environ 130 fermes et hameaux que l'on identifie sur le cadastre de 1824, et où habitait donc l'extrême majorité de la population : *Coulande, Basse et Haute-Forêt, la Granelais, la Saudrais, le Moland, la Grafardière, le Coudray, la Touche-d'Ossac, le Tansement, Launay-La-Porte, les Mesnils et Bellevue*. A cette époque, comme établissements « industriels », quatre moulins à eau se situaient encore sur le territoire, celles de *la Folie, de Cramoux, de Gravereux, de la Roche*.¹⁹⁸

4.1 Le bâti urbain ancien à Bréal

4.1.1 La Madeleine et l'église

D'après la conservatrice du patrimoine Véronique Orain, « *le bourg de Bréal-sous-Montfort s'est constitué autour de deux édifices religieux, l'église paroissiale Saint-Malo et la chapelle priorale Sainte-Madeleine.* »¹⁹⁹ Avec l'église de Bréal, c'est le prieuré sur la place de la Madeleine comme seules édifices dont l'existence est documentée à partir du XII^e siècle.

Les derniers vestiges de la chapelle du prieuré, devenus « *un lieu de décharge* », étaient encore mentionnés dans un ouvrage à la fin des années 1920²⁰⁰ (voir aussi la carte postale plus haut) et servaient de dépôt de pommes à cidre jusque dans les années 1960 d'après le témoignage de Bréalais. La chapelle de la Madeleine, ayant souffert de la guerre de succession (1342-1367), fut restaurée par le Guillaume Levesque, seigneur du Molant et sa femme Jeanne de Montfort. Son cimetière devint plus tard un jardin. Le prieuré possédait un certain nombre de terres à Bréal et dans les environs. La chapelle bénéficiait d'une deuxième restauration en 1766, le dernier prieur fut nommé en 1787, avec la Révolution elle fut sécularisée. Sur le plan architectural, des

195 CNRTL, *cohue* (Etymologie) ; Leguay, P., Martin, H., p. 40.

196 Leguay, P., Martin, H., p. 40.

197 Leguay, P., Martin, H., p. 39 (carte), 267.

198 Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. I), p. 104.

199 Inventaire du Patrimoine, « Les églises, chapelles et croix monumentales sur la commune de Bréal-sous-Montfort »

200 Banéat, P. (1909, T I), p. 204.

meurtrières romanes du XI^e ou XII^e siècle ainsi qu'une fenêtre à meneaux trilobés du XIV^e siècle témoignent de son ancienneté. Dans un four voisin, on aurait réutilisé une pierre tombale provenant du cimetière de la chapelle.²⁰¹ D'après des Bréalais, un des bénitiers de l'église, daté au XVII^e siècle,²⁰² pourrait provenir de cette chapelle.

Cette chapelle du prieuré était associée au XII^e siècle à une léproserie.²⁰³ Elle était dotée de son propre cimetière. Associée à la chapelle bréalaïse un champ portant le joli nom *Voie Heureuse* fit partie du domaine. Selon une hypothèse, un champ appelé *Paradis* à Gaël, et le *Clos du Paradis* à Romillé, situés tous les deux en dehors du bourg, désignaient les emplacements des cimetières d'anciennes léproseries ou maladreries.²⁰⁴ Il est possible qu'au XIV^e siècle ou après, la léproserie ait été déplacée hors du bourg où elle prit le nom de la Maladrerie. Le nom de ce lieu est attesté au XVII^e siècle avec sa forme *Maladrye*. Ce champ fit partie du domaine de la ferme du Chesne-Manier (en face de la mairie), d'où peut-être le nom de la Chesnais des anciennes champs ou prairies qui s'étendaient entre ces deux endroits.²⁰⁵ Le nom d'une rue en garde le souvenir, tout comme la place de la Madeleine porte le nom de la sainte qu'on associait à ce type d'établissements.

Le lien entre les noms de ces deux lieux s'éclaircit aussi par une description de cette institution à Rennes en 1736²⁰⁶ :

Le nom de Saint Ladre ou Saint Lazare, qui étoit dans le treize & quatorzième siècles fort commun, aiant été dans la suite des tems rejetté par l'horreur des idées qu'il produisoit, on lui a donné le nom de la Magdeleine, & c'est à l'extrémité de ce Bourg ou Forsbourg, & au-de-là de la Barrière ».

Le nom *Maladrerie* est en effet une composition de *malade* et de *ladre* dérivé du nom de *Lazare*. Ce nom désigne dans le *Nouveau Testament* deux personnages. Une parabole attribuée à Jésus évoque un homme pauvre couvert d'ulcères mourant devant la porte d'un riche. Sinon le *Nouveau Testament* parle du frère de Marthe et de Marie-Madeleine de Béthanie ressuscité par Jésus. Madeleine ou Marie-Magdeleine, guérie de ses démons par Jésus, était considérée comme la patronne des lépreux et des exclus en général. Beaucoup de chapelles associées aux léproseries portaient son nom.²⁰⁷

Sur un plan urbanistique on comprend à travers cette description de la léproserie rennaise, qu'elle a été établie « à l'extrémité de ce Bourg ou Forsbourg & au-de-là de la Barrière », sans doute entre

201 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 2, p. 712-714 ; Banéat, P. (1909, T I), p. 204.

202 Inventaire du Patrimoine, « Bénitier ».

203 Besse, J.-M., Beaunier, Ch., p. 304 ; Longnon, A. (1903), p. 362 : *Magdalena de Breal* ; Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 3, p. 259 ; voir aussi la reprise par Orain, A. (1882), p. 397, qui situe sa fondation au XI^e siècle.

204 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 3, p. 288. ; Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 5, p. 706 ; Sournia, J.C., Trévien, M., p. 325-326.

205 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 3, p. 260.

206 Hévin, P., p. 31.

207 Sournia, J.C., Trévien, M., p. 317, 325 ; Ökumen. Heiligenlex. [lexique des saints], « Maria Magdalena ».

autres pour des raisons hygiéniques, mais aussi pour empêcher au public le spectacle de la défiguration des malades. Les léproseries n'étaient pas des hôpitaux pour soigner les malades, mais des institutions d'exclusion et d'enfermement, ce qui l'excluait pas qu'on les nourrissait et habillait.²⁰⁸

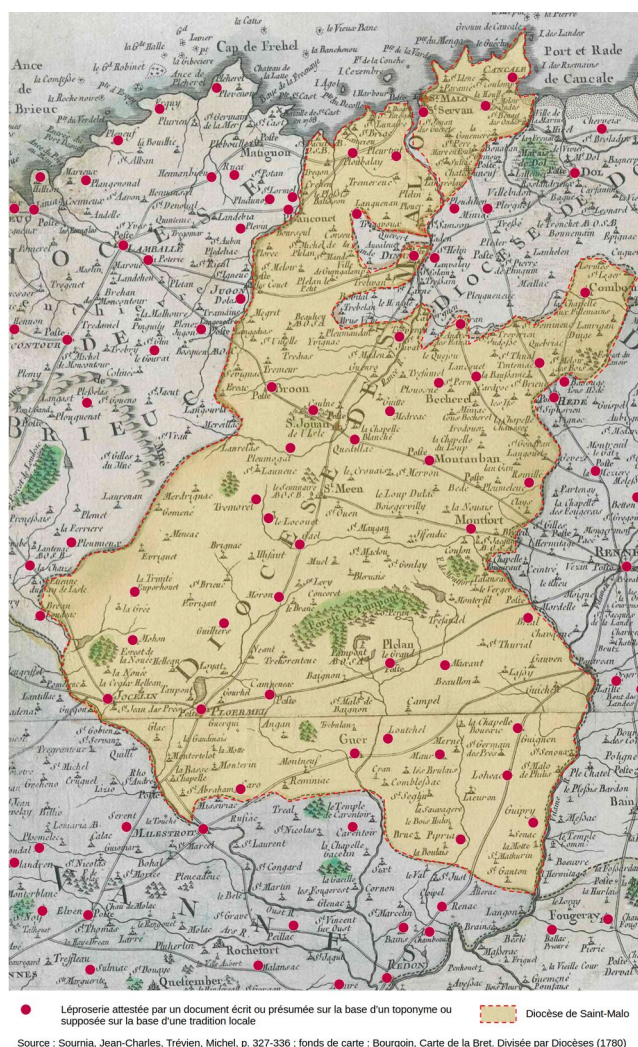


Figure 22: Les léproseries inventoriés dans et autour du diocèse de Saint-Malo

La carte des léproseries a été établie d'après un inventaire des léproseries (ladreries, caquinerie), qui, selon ses auteurs est relativement valable pour la zone qui nous intéresse ici. Les léproseries de Bréal ainsi que la plupart de celles se trouvant entre Rennes, Montfort, Ploërmel, Guer et Guignen sont attestées par la documentation écrite, pour d'autres un toponyme permet de présumer son existence. Il n'est cependant pas exclu que d'autres léproseries aient existé dont toute trace est perdue.

208 Sournia, J.C., Trévien, M., 319-320.

On découvre néanmoins que Bréal est relativement seule avec sa léproserie dans un périmètre de 12 à 15 km, au même titre que Montfort. Cela tient peut-être à un peuplement moins dense, comparé à d'autres secteurs représentés sur cette carte. Quant à la localisation des léproseries, elles semblent tendanciellement s'égrener sur les grands chemins (en supposant qu'ils existaient déjà aux endroits où le cartographe du XVIII^e siècle les a placés).

A la campagne, les léproseries prenaient souvent la forme d'un hameau, où les lépreux vivaient en communauté, mais devaient aussi travailler par exemple en tant que tonnelier et, en Bretagne surtout, comme cordier. La production devant être commercialisée, la proximité d'un chemin, ou bien, dans le nord, de la côte, favorisait l'établissement d'une léproserie.²⁰⁹

En ce qui concerne le second pôle de l'ancien bourg, l'église, ses parties les plus anciennes encore présentes, la chapelle et l'enfeu des seigneurs du Molant remontent au XIV^e siècle.²¹⁰



Figure 23: Les points rouges désignent les édifices mentionnés dans le texte. Aux extrémités se trouvent à l'ouest le manoir de Chauny, à l'est la ferme de Chesne-Manier (attestée au XVII^e siècle, Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 3, p. 260).

4.1.2 Les maisons anciennes du bourg

Sinon, les plus anciens éléments et bâtiments documentés dans le bourg de Bréal remontent au XV^e siècle, tous placés entre l'église et le prieuré. Il s'agit de la croix de cimetière (voir [Croix de cimetière](#)), primitivement placée au cimetière entourant l'église et maintenant sur son parvis, des fonts baptismaux de celle-ci (voir [Fonts baptismaux](#)), ainsi que d'un logis médiéval au n° 27 place Saint-Malo (voir [27 pl. Saint-Malo](#)). Les témoins architecturaux dans le bourg deviennent plus nombreux pour le XVI^e siècle. Une maison caractéristique des maisons médiévales assez rares dans la région est située au n° 28 place Saint-Malo (voir [28 pl. Saint-Malo](#)). Dans la rue du calvaire au

209 Sournia, J.C., Trévien, M., p. 321-322, 340.

210 Banéat, P. (1929, T I), p. 203 ; Inventaire du Patrimoine, « Enfeu et dalle funéraire », « Église paroissiale Saint-Malo (Bréal-sous-Montfort) ».

n° 15 on peut observer les vestiges d'une tour ronde médiévale à l'arrière et une porte latérale avec accolade gothique (voir [15 r. du Calvaire](#)) ; au n° 21 & 23, le passage cocher, un linteau à accolade ainsi qu'une cheminée sont les témoins de l'ancienneté (voir [21, 23 r. du Calvaire](#)) ; le léger encorbellement en partie haute sur rue témoigne de la période médiévale au n° 27 (voir [27 r. du Calvaire](#)). L'ancien logis aux pans de bois dans la rue de Goven au n° 4 était peut-être l'ancien auditoire, c'est ce qui pourrait expliquer l'accès aménagé dans la façade sur rue (voir [4 r. de Goven](#)). La maison au n° 3, rue de Saint-Thurial, est caractéristique des maisons urbaines médiévales avec un fort encorbellement de l'étage (voir [3 r. de Saint-Thurial](#)). La plus ancienne partie du bourg de Bréal est encore aujourd'hui caractérisée par une forte densité du bâti et son ancienneté.



Figure 24: Le bourg de Bréal au premier quart du XIX^e siècle. Extrait du plan d'assemblage du Cadastre nap. 35, 1824.

Le manoir ou logis du XV^e siècle au n° 19, rue de Saint-Thurial, connu sous le nom de Chauny se trouvait encore en 1824, selon le plan cadastral, en dehors du bourg, entouré de champs (voir [19 r. Saint-Thurial](#)). Il partage au reste des aspects architecturaux avec celui du Cayer, à l'est du bourg et toujours en zone rurale (voir [Manoir, Cayer](#)).²¹¹

L'ancienne ferme du Chesne-Manier en face de la mairie (voir [32 r. du Calvaire, 1 r. de Bruz](#)) appartenant au XVII^e siècle aux Dominicains témoigne peut-être de la limite orientale du bourg à ce moment, restée telle qu'elle au moins jusqu'au début du XIX^e siècle.²¹²

²¹¹ Cadastre nap. 35, 1824, Bréal-sous-Montfort, Section G2 du bourg.

²¹² Cadastre nap. 35, 1824, Bréal-sous-Montfort, Tableau d'assemblage et Section G 1^{ère} et 2^{ème} feuilles.

A la sortie du Moyen Âge, le bourg de Bréal était donc caractérisé par un bâti urbain, jusqu'à une période récente resté contenu entre les pôles de la chapelle de la Madeleine, puis de la ferme du Chesne-Manier, d'un côté, et l'église autour de laquelle se sont groupées des bâtiments jusqu'au début du XIX^e siècle. Est-ce que le prieuré avec sa chapelle et l'ancienne léproserie ont contribué à la notoriété de Bréal que l'on observe dans des ouvrages géographiques ?

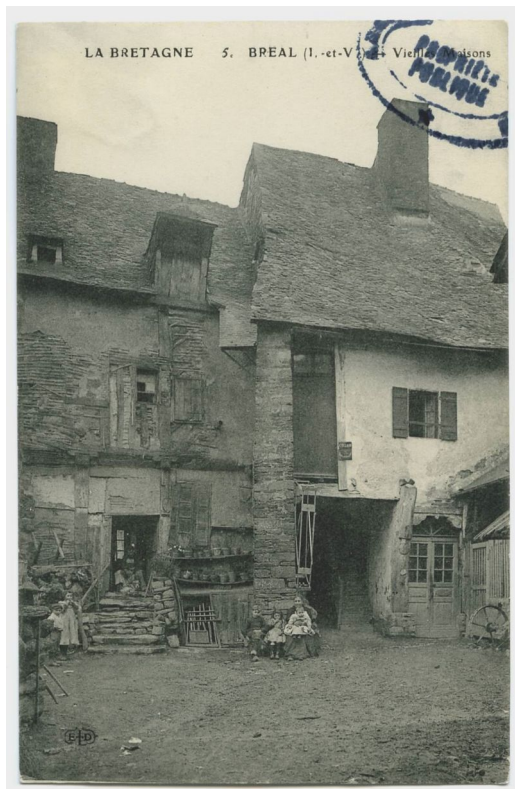


Figure 25: Vieilles maisons à Bréal-sous-Montfort. Carte postale du début du XX^e siècle. Arch. Dép. d'I.-et-V., 6 FI BREAL-SOUS-MONTFORT/16.



Figure 26: Vue sur le bourg de Bréal vers le nord depuis la rue de la Fontaine. On perçoit les toits des n°27 et 28, place Saint-Malo au fond à droite de la photographie.

4.2 Le mot « ville »

Le choix d'appeler Bréal une *ville* prouve-t-il que Bréal possédait ce statut prestigieux le distinguant d'un simple bourg ? En réalité, au Moyen Âge le mot *ville* (*vil*, *vylle*) n'avait pas un sens très précis. Issu du mot latin *villa* « grande propriété agricole » ; il pouvait désigner aussi bien une ferme, qu'un ensemble de maisons (*village* au sens haut-breton), une *ville champêtre* « village », un ensemble de maisons regroupées autour d'une cité et une ville au sens actuel. Pour qualifier son statut, Rennes se nommait *Hredonis civitas* « cité de Rennes » au IX^e siècle, au XII^e siècle, on lui attribuait des noms comme *Urbe Redonensis*, *Urbs Redonis*. Le *vilain* était un habitant de la campagne, le *citoyen* celui d'une cité.²¹³

²¹³ ATILF, FEW, p. 450, 725 ; Godefroy, p. 239.

Une analyse intéressante est fournie aussi par Pierre Hévin, historien et juriste, écrivant en 1736 qui explique les différences entre *bourg* et *ville* à son époque. Le *bourg* était tout simplement un assemblage de maisons, sans muraille ni fortification, appelé *vicus*. Il n'est donc pas possible selon cet auteur de situer un bourg ou un faubourg dans la ville, les deux sont forcément en dehors de l'enceinte.²¹⁴ Jean Ogée en 1778 doutait que Lohéac pouvait revendiquer un ancien statut de ville, n'ayant jamais possédé des fortifications en dehors de son château.²¹⁵

4.3 La naissance et le développement des bourgs

Avec le développement des échanges à partir du XI^e siècle, les anciennes cités gallo-romaines comme Rennes ou Vannes reprirent leur rôle de places commerciales. Mais, des centres nouveaux, des *bourgs*, apparurent, dont ceux qui réussirent le mieux dans la durée devinrent des sous-préfectures après 1789, d'autres devinrent des chefs-lieux de canton de notre temps, comme Bréal pendant quelques années, ou Plélan-le-Grand.²¹⁶

Les bourgs étaient relativement rares en Bretagne au début du XII^e siècle, entre autres à cause du rôle que jouaient les cimetières, qui étaient un temps non seulement l'habitat des morts, mais aussi des vivants.²¹⁷ Ce mode de vie correspondait à une période d'insécurité, où l'enceinte du cimetière, tout comme l'intérieur de l'église, promettait une certaine protection contre les violences. Bon nombre de cimetières étaient habités en permanence, les maisons étaient entourées de courtils, il y avait un marché. Alors que la sécurité était mieux assurée, ce mode d'habitat perdit son intérêt, dans certains cas des bourgs se développaient avec en son sein l'église et le cimetière. Celui de Bréal a été déplacé à son endroit actuel seulement au XIX^e siècle.²¹⁸

Faute de documents, le mode de naissance des bourgs ruraux reste assez spéculatif. Pour la région, une seule fondation de bourg est documentée, c'est celle de Saint-Pern, dont on connaît un acte de donation de 1050.²¹⁹ En ce qui concerne Bréal, seule la donation de son église au chapitre de Saint-Malo en 1152 est attestée.²²⁰ Cela laisse supposer qu'un bourg commençait à naître ou existait déjà, mais une paroisse pouvait aussi exister sous forme d'un habitat dispersé autour de l'église sans la concentration d'une population sous forme d'un bourg.²²¹

Pour former une paroisse, un certain nombre de fidèles était nécessaire pour entretenir une église. La superficie des terres devait être suffisante pour nourrir la population, mais pas trop vaste pour

214 Hévin, P., p. 30.

215 Ogée, J. (Vol. II), p. 432.

216 Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 392.

217 Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 399.

218 Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 359-360.

219 La Borderie, A. (1887), p. 6 ; Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 398-399.

220 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 4, p. 229.

221 Lunven, A. (2013), §§19-20, 22.

que l'église restât accessible. Des anciennes appartenances à un grand domaine agricole pouvaient pré-structurer la future paroisse. Il arrivait aussi, que des féodaux firent venir des moines pour fonder un prieuré et organiser un bourg.²²² A Bréal, l'église est attestée depuis 1152, le prieuré serait antérieur à 1199.²²³

Les bourgs se développaient à proximité d'une voie importante, de préférence là, où par exemple la voie croisait un cours d'eau nécessitant la présence d'un pont, comme c'est le cas de Bréal (mais aussi de Mordelles).²²⁴ Un manoir au nom *Hostel du Pont* est attesté en 1427,²²⁵ mais on ne sait pas s'il correspond à un lieu près du pont vers Mordelles ou au lieu-dit *Pont Breton* ou celui de la *Planche au Breton*, qui figure sur certaines cartes anciennes²²⁶ au croisement de cette voie avec l'affluent du Meu, la Chèze, et attesté sur le cadastre de 1824.

En ce qui concerne les paroisses nouvelles, c'est surtout la présence régulière d'un marché qui assurait le maintien d'une population permanente en drainant régulièrement la population des environs vers ce centre. Les foires, trop épisodiques, s'installèrent plus tard dans une agglomération déjà développée.²²⁷

En absence d'un château (qui reste hypothétique dans le cas de Bréal) ou d'une abbaye qui auraient pu motiver la fondation d'un bourg, il pourrait s'agir pour Bréal de la mise en valeur du sol plus poussée à la suite de défrichements. Un tel développement agricole pouvait rendre nécessaire l'établissement d'une cohue, d'un marché ou d'une foire pour écouler cette production, ou pour l'échanger contre des produits étrangers.

L'essor rural se conjugua avec une croissance démographique forte et la création d'exploitation agricoles. Ainsi, on remarque à Bréal un nombre important de noms de lieux-dits féminins se terminant en *-ière/-érie*, (les Blavetières, la Botelière, l'Emondière, la Graffardière, la Courroirie, la Loayrie, etc.) puis en *-ais* (la Costardais, la Dénetais, la Finedais, la Grannelais, etc.). Plus de 80 noms de lieux-dits et de parcelles appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories. Ces noms de lieux apparus à partir du XI^e siècle se sont multipliés surtout pendant les deux siècles suivants et peuvent être considérés comme l'indice d'une occupation des sols par des exploitations nouvellement créés.²²⁸

222 Chédeville, A. (1988), p. 44, 48.

223 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 2, p. 712 ; Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 3, p. 259 ; voir aussi la reprise par Orain, A. (1882), p. 397, qui situe sa fondation au XI^e siècle.

224 Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 373-374, 393.

225 Ogée, J. (Vol. I), p. 102.

226 Ogée, J. (1769), carte.

227 Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 395.

228 Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 283-284, 302-306.

4.4 Le développement des villes et des communautés rurales après le XIV^e siècle

Ce que le duc de Bretagne désignait à la fin du XIV^e siècle comme ses *bonnes villes*, Nantes, Vannes, Dinan etc.,²²⁹ étaient des localités avec des caractéristiques assez précises. Les bourgeois de ces lieux se virent accorder un certain nombre de privilèges comme l'exonération du fouage (une taxe) ou bien le droit à la communauté de ville impliquant une autodétermination limitée exercée par des assemblées, conseils restreints et une sorte de maire, le procureur des bourgeois. Vingt-cinq de ces villes, pouvaient députer aux États du duché ;²³⁰ au XVII^e siècle on en comptait 47.²³¹ Montfort obtint ces droits au XV^e siècle.²³² Les autres lieux du diocèse ayant droit à la communauté et la députation, étaient Saint-Malo, Dinan, Guer et Josselin jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.²³³ Considérant surtout l'importance économique (ports...) ou administrative (services ducaux ou royaux), un historien fait état pour le XV^e siècle d'une soixantaine de localités ayant l'allure d'une ville. La démographie ne semble pas être un critère décisif. Cet auteur compte environ 80 000 de Bretons urbains, ce qui revient à une moyenne de 1 300 par ville, sachant qu'à Nantes et Rennes, il y avait respectivement 14 000 et 13 000 habitants. Les *petites villes* vivant de leur marché étaient plutôt à l'intérieur des terres, comme Redon ou Malestroit.²³⁴

En dehors des villes ainsi définies, les simples paroisses avaient aussi des droits d'autogestion. Les généraux (assemblées générales) et conseils de fabrique d'une douzaine d'élus qui se multipliaient au XIV^e siècle pouvaient gérer les biens et la fiscalité de la paroisse. Ils élisaient annuellement deux fabriciens (procureurs ou marguilliers) pour les représenter.²³⁵ Au XVII^e siècle, sous l'impulsion du Parlement, les droits des généraux (l'ensemble des paroissiens assemblés) furent restreints au profit du conseil, souvent composé de notables. Les plus modestes des habitants se virent ainsi exclus des décisions portant sur la vie paroissiale, mais aussi sur l'administration civile, chemins, école, si elle existait, etc.²³⁶

5 Bréal dans le système féodal (partie ajoutée le 12/02/2026)

5.1 Bréal, le nom ou le « chef-lieu » d'une seigneurie ? (modifié le 15/02/2026)

La paroisse de Bréal était la propriété de grands féodaux depuis le Moyen Âge jusqu'à la Révolution. Depuis le début du XVII^e siècle, une famille de la haute noblesse bretonne s'installa à

229 Leguay, P., Martin, H., p. 117 , 121, 433, 435.

230 Leguay, P., Martin, H., p. 246-247.

231 Croix, A., p. 7, carte.

232 Oresve, F.-L.-E., p. 278.

233 Croix, A., p. 17, carte ; Ogée, J. (Vol. I), p. VII-VIII, XII.

234 Monnier J. L., Jumel G., Jumel A., p. 220-221.

235 Leguay, P., Martin, H., p. 52, 73.

236 Croix, A., p. 87.

château de Molant. Est-il possible que leur renommée ait jeté son éclat sur la localité de Bréal et ainsi contribué à sa notoriété ?

En 1294, fut rédigé le *Livre des Ostz* (ost : « service militaire dû par le vassal à son suzerain »). A ce moment-là, le duc de Bretagne rassemblait ses troupes afin de les compter. Étaient présents en ce mois d'août à Ploërmel ses vassaux directs. Parmi eux, il y avait Bernart de La Roche, seigneur de Lohéac, qui « *recognust qu'il devoit troys chevaliers par raison de sa terre de Loheac* ». Ces trois chevaliers représentaient chacun une châellenie, dont on pense qu'il s'agissait des trois châellenies de Lohéac englobant dix paroisses, le château Lohéac et la motte du baron de Guipry, puis celle de Bréal avec six paroisses et le château de Bréal, s'il a existé, et enfin celle de Brécilien, consistant en une partie de la forêt de Paimpont, divisée depuis 1257 entre les seigneurs de Lohéac et de Montfort. La châellenie de Bréal était généralement tenue par le juveigneur (l'un des cadets) du seigneur de Lohéac, habitude continuée par les Laval leur successeurs à Bréal.²³⁷

Au XIV^e siècle, la maison de Lohéac se fondait d'abord en celle de Montfort, avant de l'union de celle-ci avec la maison de Laval. La seigneurie de Bréal, n'était donc jusqu'à sa vente en 1627 qu'un sous-ensemble d'un immense patrimoine appartenant aux Laval qui s'étendait des deux côtés de la Manche.²³⁸

Au cours de ce siècle, la seigneurie de Bréal fut achetée par Louis Victor de Rochechouart, duc de Montemart au même moment que celle de Lassy. Le propriétaire obtint du roi le droit de réunir les deux terres en la *Châellenie de Bréal et Lassy*. Ces terres restaient réunies jusqu'à la Révolution.²³⁹

A présent aucun document n'atteste un séjour prolongée de ces grands nobles à Bréal. Un manoir ou un château qui aurait pu servir de résidence aux propriétaires de la seigneurie de Bréal, n'est pas connu non plus. Quant aux comtes de Laval, appartenant à la haute noblesse bretonne, depuis longtemps proches du roi de France, on sait qu'ils préféraient leurs châteaux à Châteaubriant, Montfort et surtout Vitré, pour y passer du temps de façon prolongée.²⁴⁰ La propriétaire de la seigneurie de Bréal entre 1688 et 1701 était Marie-Anne Colbert, fille du « Grand Colbert », ministre de Louis XIV, et veuve de Louis de Rochechouart duc de Mortemart, général des Galères de France jusqu'à sa mort à l'âge de 25 ans en 1688.²⁴¹ Le couple possédait aussi la seigneurie de Landal à Broualan, ainsi que celle de Maure. Le général a dû être occupé par ses activités militaires ayant participé à des expéditions à Alger, Cadix et Gênes. Il semble qu'il habitait au moins

237 La Borderie, A., *Essai* (1889), p. 31, 89 ; La Borderie, A., *Histoire* 3, p. 64, 68-69 ; Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 92 ; Morvan, Fréd., §64 et note 203. – Le juveigneur (du lat. *Juveni, junior*) doit faire l'hommage à son aîné ainsi qu'au seigneur de l'ensemble du fief, donc dans ce cas au seigneur de Lohéac. (voir : Brunet, M., p. 141-142).

238 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 87-88 ; Leguay, P., Martin, H., p. 285.

239 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 89-90 ; Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 2, p. 21-22.

240 Leguay, P., Martin, H., p. 27, 112, 127, 199, 379, 408, Cornette, J. (2005, T1), p. 417-418.

241 Anselme de Ste-M., p. 681 ; Moreri, L., p. 874 ; Orain, A. (1882), p. 397 ; Masson, P., p. 228.

périodiquement dans son château de Landal. Les deux époux étaient nés à Paris, et décédèrent respectivement à Saint-Denis et à Paris.²⁴²

C'est peut-être la confusion du nom Bréal appartenant autant à la seigneurie qu'à la paroisse, qui a contribué à la notoriété de la localité. Cette situation a pu se conjuguer avec la réputation de ses seigneurs. Parmi les 80 châtelainies répertoriées et décrites par l'historien Guillotin de Corson, on trouve certes un nombre important de cas où le nom de la seigneurie est éponyme de celui de sa localité d'origine. Mais dans la zone où se situe Bréal, sa seigneurie est la seule à porter le même nom. Autour de Bréal, les châtelainies étaient Beaumont à Mordelles, La Bédoyère à Talensac ou Blossac à Goven. Plus loin on trouve celle du Boberil à l'Hermitage, de Lassy, d'autres à Plélan, Iffendic etc.,²⁴³ puis les baronnies de Cicé à Bruz et de Gaël-Montfort.²⁴⁴

Peut-être, Bréal bénéficiait-il de la réputation de la maison noble sans doute localement la plus importante à partir de l'aube du XVII^e siècle, à savoir des Boberil, leur manoir et le nouveau château construit à partir de 1775.

Depuis 1509 ou 1510, le château du Molant était habité par Jacques du Boberil, héritier de sa tante Jeanne d'Ust, qui portait à partir de ce moment le titre de seigneur du Boberil, d'Ust et du Molant.²⁴⁵ En 1611, Jacques était gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII (1610-1643).²⁴⁶ Son père Vincent époux de Françoise d'Ust, sœur de Jeanne, probablement grâce à son engagement militaire en tant que lieutenant de l'arrière-ban en 1572 et capitaine des arquebusiers de l'évêché de Rennes, était nommé par Henri IV *chevalier de l'Ordre du Roi* (Ordre de Saint-Michel). A cet époque, cette honneur était en train de perdre sa valeur distinctive à cause d'une inflation des nominations après 1555 et encore plus après 1568. Car, entre autres, le roi, dans le contexte des guerres de Religion (1562-1598) cherchait à promouvoir les partisans de sa cause contre les Huguenots.²⁴⁷ René du Boberil du Molant commandait la noblesse de l'évêché de Rennes.²⁴⁸

Les générations futures de cette famille jouaient encore un rôle auprès du gouvernement de la province de Bretagne. Ainsi, René-Marie du Boberil du Molant (1705-1750), conseiller au Parlement de Bretagne pendant douze ans, a vendu l'office en 1741 au prix de 45 000 livres. Ce fait rappelle que les charges de ce genre devaient être achetées à l'origine auprès du roi, mais qu'il

242 Man8rove, « Louis de Rochechouart de Mortemart », « Marie-Anne Colbert », « Château de Landal à Broualan » ; Ségogne, H. de, p. 15.

243 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 31, 36, 49, 54, 99, 119, 122, 135, 222 ; Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 2, p. 7, 19, 165.

244 Guillotin de Corson, A. (*Grandes Seigneuries* 1894 T11 Rev. de Bret.), p. 354 ; Guillotin de Corson, A. (*Grandes Seigneuries*, Rev. de Bret. 1895 T13), p. 342-343.

245 Esnault, E., p. 129, 197.

246 Kerviler, R. (Bli-BOU), p. 47 ; Esnault, E., p. 197.

247 Carné, G. de, p. X-XXII, 30 ; Kerviler, R. (Bli-BOU), p. 47.

248 Kerviler, R. (Bli-BOU), p. 47 ; Esnault, E., p. 198.

était possible aussi de les revendre.²⁴⁹ Louis-René du Boberil, chevalier du Molant siégea dans l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne en 1736.²⁵⁰ Les armoiries de cette famille décorent encore une verrière de l'église de Bréal.

Cependant, en dehors du Molant, les propriétés et les droits de justice des Boberil ne se situent pas à Bréal. Ces seigneurs, qui prirent le titre de comte au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, possédaient les châtelainies de Rimou, au nord de Rennes, de Trélan près de Vannes et surtout du Boberil. Selon l'aveu de 1711, les propriétés ainsi que les juridictions de cette châtelainie s'étendaient sur les paroisses de l'Hermitage, Mordelles, Cintré et du Rheu dans l'évêché de Rennes, alors que l'aveu est signé par René du Boberil (1651-1724), « *seigneur du Mollant demeurant a son dit château au Molant, paroisse de Bréal, evesché de Saint Malo* ». ²⁵¹



Figure 27: Détail d'une baie dans l'église de Bréal-sous-Montfort, à gauche les armoiries des seigneurs du Boberil « D'argent à trois ancholies d'azur, la tige en haut de gueules, et posées 2 et 1 ». © Bègne, Bernard, 2002, Région Bretagne, Inventaire du patrimoine, Immatriculation : [IVR53_20023501610XA](#).

249 Kerviler, R. (BLI-BOU), p. 48 qui l'appelle René-Maurice, une erreur selon Saulnier, F., p. XXXIII-XXXIV, 11, 94-95.

250 Du Bouëtiez de Kerorguen, A., p. 268.

251 Esnault, E., p. 141, 196-198, 255-258.

5.2 « Châtellenie d'ancienneté »

Il y avait au Moyen-Âge un château et une seigneurie assez importante pour porter le titre de châtellenie. [...] Châtellenie d'ancienneté, Bréal avait la haute justice s'étendant en six paroisses : Bréal, Goven, Guichen, Baulon, Saint-Thurial et Treffendel.²⁵²

La mention *Châtellenie d'ancienneté* qu'utilise ici Guillotin de Corson, n'est pas en soi une preuve qu'une châtellenie de Bréal ait existé aux temps anciens ou qu'il y ait un lien entre cette mention et l'existence possible, mais pas documentée, d'un château²⁵³ au Moyen Âge. La période avant la fin du XIV^e siècle est en effet très mal documentée en ce qui concerne Bréal.²⁵⁴

Le titre *châtellenie d'ancienneté* est en réalité un titre honorifique relevant d'un système administratif pour la gestion de la noblesse. Ce système a été établi au cours du XVI^e siècle par les rois François I^{er} (1515-1547) et Henri III (1574-1589), donc après l'union du duché de Bretagne au royaume en 1532. Henri III fixa pour chaque dignité – châtellenie, baronnie, comté, marquisat – l'importance de la terre sur laquelle celle-ci devait être assise. Ainsi, « *une châtellenie avait pour base un fief possédant d'ancienneté haute, moyenne et basse justices, droit de foire et de marché, de prévôté et de péage* ». ²⁵⁵

C'est exactement ce que l'on trouve dans le descriptif de Guillotin de Corson, mais on ignore quand et comment la seigneurie de Bréal fut élevée en châtellenie.

L'exemple de la maison des du Boberil, seigneurs du Molant depuis 1609, mais à l'origine seigneurs de l'Hermitage, peut illustrer la procédure. Vincent II du Boberil réussit en 1578 à faire ériger sa seigneurie de l'Hermitage en châtellenie par le roi Henri III. Il pouvait démontrer d'avoir rendu tous les aveux depuis le commencement du XV^e siècle directement au duc, puis au roi, c'est-à-dire en tant que vassal direct de ces suzerains. La procédure n'était pas sans embûches, car le seigneur de Betton tenta de prouver, finalement sans succès, que les Boberil étaient au début ses vassaux.²⁵⁶

Afin de pouvoir prétendre au qualificatif *d'ancienneté*, il fallait effectivement montrer que la noblesse était attestée dès avant 1550, voire au XV^e siècle. Rien ne prouvait cependant que ces familles n'étaient pas d'une très modeste condition avant un fait de guerre reconnu conduisant à la première attestation au XV^e siècle.²⁵⁷ Quant à Bréal, Vincent II du Boberil épousa en 1562 Françoise d'Ust, la sœur cadette de l'héritière de ce château Jeanne d'Ust. C'est après le décès de celle-ci que son neveu Jacques du Boberil, fils de Vincent et Françoise, reçut la seigneurie et le château du Molant en héritage et s'y installa.²⁵⁸

252 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 87, 90.

253 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 87.

254 Chédeville, A., *Tonnerre*, N.-Y., p. 158/159.

255 Du Puy de Clinchampschapitre, Ph., p. 57-58.

256 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 57 ; Esnault, E., p. 200.

257 Potier de Courcy, P. (Tome 1), p. III ; Du Puy de Clinchampschapitre, Ph., p. 57-58.

258 Esnault, E., p. 197.

5.3 Seigneuries et juridictions (modifié le 15/02/2026)

5.3.1 Des exemples bréalais

Dans les écrits sur Bréal-sous-Montfort, la justice était souvent un thème qui contribuait à souligner l'importance de ce lieu. Ce thème était indissociable de l'évocation des maisons nobles, généralement la propriété de seigneurs dotés justement de droits de justice, comme on le découvre chez Jean Ogée en 1778 :

Les maisons de Bréal dans le quatorzième siècle étoient : le Molan, haute-Justice, & Hossac [Ossac], aussi haute-Justice, qui, en 1380, appartenoit à Guillaume l'Evêque [...]. Le Val, basse-Justice, en 1380, à Jean du Val [...] cette terre est actuellement à M. de Tremeleuc, Seigneur de la Folie, basse-Justice, située dans le même territoire. En 1410, [...] La Humière-Chambellé, moyenne-Justice, M. de la Ville-Gontier

Plusieurs juridictions existaient alors à Bréal. Elles sont rattachées à la propriété terrienne, ce sur quoi l'auteur insiste dans le cas de M. de Tremeleuc, qui possède la basse justice pour les territoires du Val (aujourd'hui en Saint-Thurial) et de la Folie.

Le prieuré de la Magdeleine [...] se composait [...] d'une juridiction seigneuriale en moyenne et basse justice, s'exerçant, avec sénéchal et procureur fiscal, en l'auditoire de Bréal ;²⁵⁹

Au juridictions laïques pouvaient s'ajouter des juridictions ecclésiastiques, qui agissaient dans les mêmes conditions que les premières. Le prieuré n'étant pas « *bien important* » sa juridiction ne s'étendait que sur sa chapelle, son cimetière incluant peut-être un champ nommé la Voie-Joyeuse et quelques dimereaux (terres sur lesquelles elle prélevait les dîmes²⁶⁰). Le prieuré disposait aussi d'un personnel juridique, d'un sénéchal exerçant la fonction de juge, un procureur fiscal, qui défendait les intérêts civils, fiscaux du prieuré ou d'une manière générale d'une seigneurie. Pour les affaires criminelles traitées par la haute justice sa fonction correspond à celle d'un procureur de nos jours.²⁶¹

En 1739, un officier de justice de la baronnie de Bréal, Lassy et Blossac a fait une requête contre le prieur de la paroisse de Lassy qui malgré l'interdiction exigeait de l'argent pour l'administration des sacrements. Voici des extraits d'un arrêt de la cour du Parlement :²⁶²

Vu par la Cour la Requête de Maître Julien Corvaizier, Procureur-Fiscal des Juridictions & Baronnie de Bréal, Lassy & Blossac contre Missire Joseph Gouverneur, Prieur de la Paroisse de Lassy, tendante pour les causes y contenues, à ce qu'il plût à la Cour, en conséquence de l'exposé en ladite Requête, faire défenses audit sieur Gouverneur, Prieur de Lassy, d'exiger à l'avenir aucun argent pour l'administration des Sacremens dans le temps de Pâques, ni autrement [...]

D'après cet arrêt de la cour du Parlement de Rennes, le justicier, à savoir le seigneur à la tête de la baronnie englobant Bréal, Lassy et Blossac (voir plus haut), Paul-Esprit de la Bourdonnaye²⁶³ n'exerçait pas lui-même la justice, mais il était représenté par un officier, ici le procureur-fiscal

259 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 2, p. 713.

260 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 6, p. 588.

261 Giffard, A., p. 71-72, 75, 78 ; Cardineau, G., p. 26-27.

262 Parlement de Bretagne (Recueil), p. 463-464.

263 Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 1, p. 89.

Julien Corvaizier. La juridiction s'étendait sur les deux paroisses contrôlées par cette baronnie. Le territoire de la juridiction est donc celui de la seigneurie, qui peut être vaste, comme celle-ci, très petite comme celle du prieuré de Bréal.

C'est ce qui est aussi exprimé dans le texte suivant qui cite d'après un aveu de 1695, alors que la seigneurie de Bréal était entre les mains de Marie-Anne Colbert, veuve de Louis de Rochouart²⁶⁴ :

Châtellenie d'ancienneté, Bréal avait la haute justice s'étendant en six paroisses : Bréal, Goven, Guichen , Baulon, Saint-Thurial et Treffendel. La juridiction s'exerçait au bourg même de Bréal, où se trouvaient un auditoire, une prison et des cep et collier ; le gibet était construit « à quatre pilliers ». [...]. [Il y avait] des maisons de l'auditoire et de la prison.²⁶⁵

La haute justice était ici liée à la seigneurie de Bréal, pouvant arborer le titre de châtellenie. C'est donc la seigneurie et non pas la paroisse de Bréal qui possédait la haute justice. Celle-ci étant compétente pour les crimes punissables par des peines corporelles, se fit reconnaître par des symboles matériels, le *cep et collier* et le gibet à quatre piliers, autrement dit des fourches patibulaires. Pour symboliser leur haute justice, les seigneurs de Bréal, barons de Bréal et de Lassy, plaçaient aussi le *cep et collier* en plus de Bréal dans le bourg de Lassy, alors que les affaires étaient traitées à Bréal.²⁶⁶

Les documents ci-dessus ne font pas toujours très bien comprendre à quel moment ces justices appartenaient à tel seigneur, notamment en ce qui concerne la haute justice. Celle-ci a droit à l'insigne d'un gibet à quatre piliers. Or, il le nombre de piliers indiquait aussi le niveau hiérarchique du seigneur.²⁶⁷ Le seigneur du Boberil, par exemple, avait droit à des fourches patibulaires à deux poteaux, augmentés à trois quand sa seigneurie fut élevée en châtellenie en 1578.²⁶⁸ Il est donc possible que le seigneur-justicier Guillaume Lévêque, propriétaire du Molant et d'Ossac vers 1400, exerçait la haute justice par délégation de son suzerain, le seigneur de Bréal, sur l'ensemble de la paroisse de Bréal. Autre indice : pendant les deux décennies avant la Révolution le notaire Briand François Anne Jamiot du Portail, agissait pour quatre juridictions distinctes, le Molant, le prieuré, la paroisse de Bréal-sous-Montfort, puis d'Artois en Mordelles.²⁶⁹ Plus d'un siècle et demi auparavant, en 1605, un autre Jamiot, Jacques, sieur de la Mennerais avait la charge de procureur « au premier rang de la justice de cette paroisse »²⁷⁰ ce qui désignait probablement la juridiction de Bréal.

264 Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 1, p. 89.

265 Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 1, p. 91-92.

266 Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 2, p. 21.

267 Giffard, A., p. 111, 119.

268 Esnault, E., p. 200.

269 Arch. Dép. 35, 4 E 7053-7059 (JAMYOT DU PORTAIL, Briand François Anne (notaire des juridictions du Molant, de Bréal-sous-Montfort, du prieuré de Bréal-sous-Montfort, d'Artois puis notaire public)

270 Philouze, P., p. 312.

5.3.2 « Cep et collier »



Figure 28: Une personne jette un œuf vers la personne condamnée, la tête et les poings entravés dans un carcan-collier ou carcan de tête. A droite le crieur qui vient d'annoncer le verdict. Manuscrit du XIII^e siècle. Source : Coutumes de Toulouse



Figure 29: Pilori avec des colliers de fer, boule de pierre et statue de la Justice (1724). Kirchberg am Walde (Autriche). La boule de pierre n'est pas un élément d'origine du pilori. Elle a été accrochée au cou des personnes ayant commis des délits d'ordre moral (blasphème, adultère, comportement querelleur...).

Le droit du *cep et collier* d'un seigneur justicier lui permettait de mettre un prisonnier aux fers, en l'attachant par une chaîne ou par un cercle métallique autour du cou et les poignets. Cet instrument de punition infamante était le « petit-enfant » du carcan en bois qui servait à entraver les pieds des personnes incarcérées. Puisqu'il était portatif, on commença à s'en servir sur la place publique pour l'exécution des punitions infamantes. L'outil évolua en carcan-collier à trois trous attaché au pilori. Le carcan de bois était remplacé par des colliers de fer. Le condamné était ainsi exposé pour quelques heures aux outrages verbales ou jets d'ordures par la population.

Le mot *cep* vient du latin *cippus* signifiant primitivement « colonne funéraire », puis il prit en français le sens de « pilori auquel était fixé un carcan ou un collier ». Ce droit seigneurial de mise au pilori commençait à être codifié en Bretagne à partir de 1462. Aucun pilori n'y est documenté

avant 1450. Le XV^e siècle peut aussi être considéré comme la période où cette forme de punition s'est généralisée dans l'ensemble du royaume.²⁷¹

Le « cep et collier » en tant que symbole de la haute justice était toujours présent dans le bourg. Le seigneur de Liffré posait ses armoiries à Gosné en 1680 sur ses cep et collier placés dans le cimetière.²⁷² En retrouve cet emplacement dans les documents de nombreuses seigneuries du début du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e siècle, comme à Orgères, Pleine-Fougères,²⁷³ Plerguer²⁷⁴, à Domagné et à Gevézé²⁷⁵, dans plusieurs paroisses de Rennes.²⁷⁶ A Saint-Malo, le pilori était installé au milieu d'une place appelée Martroy (martyr), il y avait aussi l'échelle ou la chaire, autre instrument pour exposer le condamné à l'infamie des regardants.²⁷⁷ En guise d'avertissement, on en installait aussi « à l'extrémité de ce Bourg ou Forsbourg, & au-de-là de la Barrière qu'à toujours été & qu'est encore le cep & collier, visible à tous ceux qui vont de Rennes à Vannes, ou à Nantes ou qui viennent à Rennes ». ²⁷⁸

5.3.3 Le gibet à quatre piliers

D'après l'aveu de 1695 cité par Guillotin de Courson, le gibet était construit « à quatre pilliers ». Mais, l'endroit n'est pas mentionné. Son existence était-elle réelle ou seulement le symbole d'un droit prestigieux ?

D'après un historien, « les fourches patibulaires et les gibets, [...], sont édifiés en dehors des espaces habités, en limite de juridiction et proche d'une voie de communication, alors que les potences, à partir de l'époque moderne [donc après 1500], trouveraient plutôt temporairement une place à l'intérieur des villes. »²⁷⁹ Ces fourches patibulaires pouvaient être constituées d'un nombre variable, souvent trois ou quatre piliers ou pots (poteaux), ceci en fonction de l'importance de la juridiction.²⁸⁰

A Brain en 1586, il est question d'« un post [poteau] où y a ancien collier de fer » et « quatre posts » face à un bâtiment hébergeant l'auditoire en haut et la prison en-dessous.²⁸¹ Ce cas est

271 Daremberg, Ch., Saglio, Edm., *Cippus* ; ATILF, FEW, p. 691 *cippus* ; D'Artagnan, I., Chapitre III. Du poteau de marché au signe de haute justice, p. 89-114, §§ 14-17, « Chapitre II. Une diffusion qui adopte les circuits de l'« économie des marchés » », p. 63-88, §§43-46.

272 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 4, p. 661.

273 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 5, p. 464.

274 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 5, p. 378.

275 Guillotin de Corson, A. (Grandes Seigneuries 1892 Rev. de Bret.), p. 445.

276 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 5, p. 575, 793.

277 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 1, p. 683.

278 Hévin, P., p. 31.

279 Vivas, M., §5 ; voir aussi : Giffard, A., p. 119.

280 Giffard, A., p. 119-120.

281 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 4, p. 222.

jugé plutôt exceptionnel tout comme celui de Dol. La « vergue », une potence à quatre pots y était située en plein milieu de la ville sur une place nommée Dos-d'Âne, entre la cohue de viande et celle de blé, dont la dernière fit office d'auditoire.²⁸²



Figure 30: Les Grandes Chroniques de France (Paris fin XIVe siècle) et Les Grandes Chroniques de France (Troyes début XVe siècle). D'après : Voyer, C., Figures 5 et 6.

On voyait, dans la paroisse de Sains dans l'évêché de Dol, les « trois posts » sur le bord des étangs.²⁸³ A Saint-Malo, les « poteaux de justice » se dressaient devant les remparts sur l'Islet, aujourd'hui Fort National.²⁸⁴ A Plouay, les « patibulaires et quatre piliers » sont « en la lande de la justice » contiguë à la ville.²⁸⁵ Exposée sur une butte féodale, il y avait près de Tiercé (Maine-et-Loire) la potence à quatre piliers.²⁸⁶

En ce qui concerne Bréal, on lit dans le journal *la Bretagne à Paris* de 1968, qu'à Bellevue,

on a découvert il y a quelque temps dans le « champ de la potence » des blocs de pierre ayant constitué le socle de ce sinistre instrument.

Ce thème réapparaît en 1989 dans *Un certain passé de Bréal* :

Du X^{ème} au XV^{ème} siècle, Bréal était reconnue comme ville au même titre que Montfort et Redon avec droit de haute justice, possédait une prison et un gibet à quatre bras situé au sommet de la côte de Bellevue. La parcelle sur laquelle fut érigé le gibet (ou "bois de justice") porte toujours le nom de lieu-dit "la potence". Ces "bois de justice" dressés face au Meu étaient communs à Bréal et Mordelles. Les seigneurs du Moland, d'Ossac, de la Provostais, du Val, de la Folie devaient fournir les gardiens de prison et les bourreaux pour la mise à mort.²⁸⁷

Malheureusement, dans les deux cas, les auteurs ne fournissent aucun indice sur l'origine de ces informations. Dans un répertoire des noms des lieux-dits, voies et des parcelles (FANTOIR, désormais remplacé par l'Explorateur Fantoir²⁸⁸), le nom *Hayement de la Potence* apparaît, mais

282 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 1, p. 452 ; Gautier, T. (1860), p. 114.

283 Gautier, T. (1860), p. 128.

284 Guillotin de Corson, A., Pouillé Vol. 1, p. 683.

285 Du Bouëtiez de Kerorguen, A., p. 324.

286 Bellevue, X. de, p. 29.

287 Guilloux, R. et auteurs anonymes, p. 4.

288 FANTOIR ; Explorateur Fantoir .

une recherche sur le cadastre renvoie à une parcelle à Launay-la-Porte.²⁸⁹ Des parcelles contenant dans leur nom le terme *potence* existent dans quatre autres communes d'Ille-et-Vilaine, des parcelles avec *fourches* dans onze communes, et avec *gibet* dans treize. Dans l'ensemble de la France, ces mots, tout comme *patibulaire* et *pilori* sont assez fréquents dans des noms de lieux.²⁹⁰ La manière dont ces blocs de pierre ont été trouvés, puis identifiés comme éléments de la potence, ni l'endroit où ils se trouvent ces ne sont pas connus à présent.

Que ce gibet ait été partagé entre Bréal et Mordelles paraît impossible au vue de l'organisation de la justice seigneuriale. Les deux paroisses appartenaient à des baronnies différentes, chacune dotée de sa haute justice. Ce droit étant aussi un élément de prestige, il est très peu probable que les seigneurs-justiciers aient partagé le symbole de celui-ci, qu'on l'appelle fourches patibulaires, gibet ou potence.

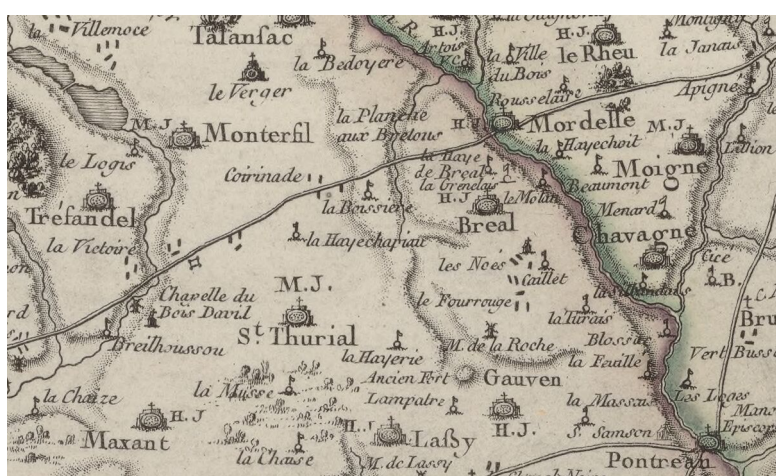


Figure 31: Les paroisses et bourgs autour de Bréal avec indication de leurs juridictions. H.J. = haute justice ; M.J. = moyenne justice

Si les hautes justices restèrent compétentes pour la répression des crimes entraînant la peine capitale et autres peines corporelles, la royauté la commençait à restreindre depuis le XVII^e siècle, jusqu'à les réduire à des juridictions d'instruction. Dès 1670, toute sentence d'un tribunal seigneurial entraînant une peine afflictive devait être réexaminé en appel devant le Cour du Parlement à Rennes, et aucune peine de ce type pouvait être exécutée sans sa confirmation. Pour différentes raisons, l'exécution se fit de plus en plus souvent sur place, à Rennes. Les routes étaient dangereuses, si bien qu'il pouvait être imprudent, de renvoyer un condamné dans la justice de la seigneurie. Il pouvait s'ajouter qu'il n'existait pas de prison sûr pour accueillir le condamné pour attendre l'exécution de sa peine. Dans ce contexte, il paraît que nombre de seigneurs renonçaient délibérément à leur droit de haute-justice, d'autant plus que, contrairement aux affaires civiles, traités par les moyennes et basses justices, la haute justice devait être gratuite. Ainsi, les « cep et collier » ainsi que la « potence à quatre piliers », n'étaient

289 France cadastre.

290 Brunet, R., p. 142-143.

plus, à la veille de la Révolution que n'étaient plus que « de vaines simulacres », un simple symbole de la réputation seigneuriale.²⁹¹

5.3.4 L'auditoire

D'après certaines des citations plus haut, Bréal possédait donc un auditoire, donc d'une salle où pouvait exercer un tribunal. L'endroit n'est pas connu. Il existe l'hypothèse que le beau logis à l'entrée de la rue de Goven avec sa façade en moellons de schiste et en pan de bois et terre dans sa partie haute, pourrait avoir eu cette fonction.²⁹²

A ce titre, Bréal n'était pas dans une situation exceptionnelle, mais les lieux d'exercice de justice, les auditoires, étaient beaucoup moins nombreux que les juridictions, si bien que plusieurs juridictions se partageaient « *par emprunt de territoire* » le même lieu d'exercice de la justice.²⁹³ La haute justice de Bréal s'étendait sur six paroisses, Bréal même, puis Goven, Guichen, Baulon, Saint-Thurial et Treffendel.²⁹⁴ A cela s'ajoutait la haute justice de Lassy,²⁹⁵ et probablement les moyennes et basses justices présentées à Bréal. A Montfort, 18 hautes justices devaient se partager le même lieu d'exercice.²⁹⁶ En quelque sorte Bréal fit donc office d'un lieu central de la justice.

5.4 Les seigneuries, les juridictions et leur territoires

Avant la Révolution, les territoires, champ, paroisse, baronnie étaient des propriétés privées. Une propriété pouvait couvrir plusieurs paroisses, l'ensemble d'une, ou seulement une partie d'elle, une ferme, une rue etc. Certaines terres pouvaient être cédées à des vassaux à titre d'un fief, qui, eux, pouvaient à leur tour les découper en fiefs et céder à leurs vassaux.

Les Rochechouart, seigneurs de Bréal, étaient aussi seigneurs d'autres lieux, Landal, Maure, ces terres ayant été leur propriété privée qui pouvait être léguée, vendue, voire être confisquée en cas d'endettement, ce qui était le cas de celle de Bréal en 1675.²⁹⁷ Avant eux, les Laval, à l'origine seigneurs de la ville éponyme, étaient seigneurs d'une trentaine de lieux dans l'Ouest de la Bretagne, dont d'ailleurs de Bréal-sous-Vitré.²⁹⁸ D'autre part, des terres localisées dans d'autres paroisses pouvaient appartenir à la seigneurie de Bréal, c'étaient ses mouvances²⁹⁹. Les terres d'un

291 Giffard, A., p. 119-120 ; Cardineau, G., p. 19, 21-24.

292 Inventaire du Patrimoine, « Manoir, 4 rue de Goven (Bréal-sous-Montfort) ».

293 Giffard, A., p. 43, note 6.

294 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries 1*, p. 91-92.

295 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries 2*, p. 22.

296 Giffard, A., p. 43-44.

297 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries 1*, p. 89.

298 Guillotin de Corson, A. (*Grandes Seigneuries 1895 Rev. de Bret.*), « Lohéac », p. 188 ; Broussillon, B. de T1, p. 65, Potier de Courcy, P. (Tome 2), p. 84.

299 CNRTL, *mouvance* : Fief dépendant d'un fief plus important.

seigneur n'étaient donc pas forcément réunies dans un seul bloc, mais pouvaient être dispersées. L'unité de ces terres se manifestait dans le fait que le seigneur y exerçait sa juridiction. A chaque terre était rattachée une juridiction, basse, moyenne ou haute, pas de terre sans juridiction, pas de juridiction sans terre. Dans le cas d'une mutation de propriétaire la terre changeait donc de main avec sa juridiction, que ce soit en héritage, lors d'une vente ou d'un don. D'autre part, il est entendu que le seigneur qui possède la haute justice possédait aussi les deux inférieures.³⁰⁰ Un exemple est la vente de certaines terres dans la région de Montfort en 1715 par le duc de la Trémoille, comte de Montfort.³⁰¹ Avec ces terres les acheteurs recevaient entre autres le droit de la haute justice impliquant celui de « *planter fourches patibulaires avec seps et colliers* ».³⁰²

La situation se compliquait dans le mesure où seigneur n'avait pas droit de justice sur ses propres métayers et de manière générale sur la partie de son fief dont il tirait profit personnellement ou qui étaient nécessaire pour la gestion de celui-ci, les chemins, l'auditoire, la prison... Le justicier de ce domaine était le suzerain du seigneur, à savoir le « seigneur supérieur » dont il tenait son fief. Par contre, le seigneur garde la juridiction dans l'étendue des terres qu'il à cédée en fiefs.³⁰³

La haute justice était tenue par les grands seigneurs, celui-ci cédait les justices inférieures avec ses fiefs. Dans la mesure où l'État cherchait à prendre le contrôle de la justice, on admettait que la haute justice était déléguée par la monarchie qui pouvait aussi la retirer en cas d'abus. Les moyennes et basses justices considérées comme une partie du patrimoine seigneurial étaient néanmoins de plus en plus contrôlées par des magistrats royaux.

Pour Bréal même, nous ignorons, quels fiefs et quelles terres dépendaient de sa seigneurie. Mais des mouvances de cette seigneurie s'étendaient dans d'autres paroisses ainsi que la haute justice qui est un pouvoir lié à la terre de la seigneurie. La haute justice de Bréal s'étendait sur plusieurs paroisses. A Goven, les trois niveaux de la justice sont représentés quatre fois en 1778, détenus par quatre seigneurs différents, ceux de Blossac, de la Tournerais, de la Hayrie et celui du Buri !³⁰⁴ La haute justice de Lassy s'exerçait à l'auditorium de Bréal, le seigneur de ce lieu étant le même que celui de Bréal, le seigneur de Blossac.³⁰⁵ A Montfort, qui ne comptait que la moitié de la population bréalaïse, 17 seigneuries laïques ou ecclésiastiques exerçaient chacune les haute, moyenne et basse justices.³⁰⁶

300 Giffard, A., p. 111-112.

301 Son grand-père, Henri de la Trémoille était seigneur de Bréal jusqu'à la vente des cette seigneurie en 1627 à Louise, comtesse de Maure femme de Gaspard de Rochechouart de Mortemart (Guillot de Corson, A., *Grandes Seigneuries 1*), p. 89.

302 Oresve, F.-L.-E., p. 241, 272-273.

303 Cardineau, G., p. 25.

304 Ogée, J. (Vol. II), p. 142-143.

305 Ogée, J. (Vol. II), p. 164.

306 Ogée, J. (Vol. II), p. 518-519.

En Bretagne, on estime le nombre de juridictions à au moins 1 500, donc une par paroisse en moyenne,³⁰⁷ mais certaines estimations beaucoup plus élevées montrent les difficultés pour en avoir une idée précise.³⁰⁸

Cette organisation complexe compliquait la vie aux plaidants qui pouvaient avoir des doutes sur la juridiction compétente ou bien devaient passer par quatre ou cinq instances avant d'obtenir un jugement définitif.³⁰⁹ Le côté aberrant de ce système n'échappait pas aux contemporains comme Jean Ogée en 1778, qui fait remonter les tentatives de remédiation au XV^e siècle³¹⁰

6 Bréal après la Révolution de 1789 (partie ajoutée le 12/02/2026)

Au début du XIX^e siècle, le bourg de Bréal se limitait toujours à un périmètre borné par l'église, la place de la Madelaine avec une petite extension vers le sud le long les routes de Saint-Thurial et de Goven.

Avec le décret royal du 14 décembre 1789, Bréal, tout comme d'autres paroisses, bourgs, villes, villages, devint une des 44 000 communes de France dont la municipalité était constituée d'un *corps municipal*, composé dans les communes de 500 à 3000 « âmes » de six membres y compris le maire.³¹¹ Au même moment, à la suite des débats de novembre à décembre 1789, les départements furent établis en janvier 1790.³¹²

En principe, les limites des anciennes paroisses étaient conservées telles quelles pour délimiter dans les communes.³¹³ Entre le 8 Prairial An VIII (28 mai 1800) et le 8 Thermidor An XI (27 juillet 1803)³¹⁴ les limites entre Goven et Bréal furent vérifiées et définitivement fixées. Il s'agissait plus particulièrement de la « *ligne de démarcation* » des landes des Mille Fossés et de Goven. A cet effet, les propriétaires intéressés ainsi que des habitants des deux communes et des commissaires nommés « *ad hoc* » furent consultés et « *il avait été amiablement convenu* » entre les deux communes que les limites « *resteront à la manière accoutumée ; c'est-à-dire [?] depuis la marre de Crublais, suivant les Cautières³¹⁵ du Bois de la Muce³¹⁶ et la [?], les bois Brûlés³¹⁷, la marre Goujon³¹⁸ à [...] à la Cour du Lohon, suivant la Ruelle qui conduit à travers les hyées, suivant les bornes qui*

307 Croix, A., p. 90.

308 Ogée, J. (Vol. I), p. XXXIII. On en comptait 3 700 ou 3 905 vers 1711, 2 326 en 1766 (Lorédan, J., p. 68 ; Cardineau, G., p. 25).

309 Gagon du Chesnay, M.-T., p. 474 ; Cardineau, G., p. 25.

310 Ogée, J. (Vol. II), p. 214.

311 *Loi du 14 décembre 1789 pour la constitution des municipalités* (sur le site de Legifrance : [lien](#)) ; VOVELLE, Michel, Nouvelle Histoire de la France contemporaine 1 : La chute de la monarchie. 1787-1792, Paris, Seuil, 1972, 287 p., p. 178-179 ; Bertozzo, M..

312 VOVELLE, Michel, Nouvelle Histoire de la France contemporaine 1 : La chute de la monarchie. 1787-1792, Paris, Seuil, 1972, 287 p., p. 178-179.

313 Isbled, B., p. 179.

314 AM Bréal 1D1, Registre des délibérations du 8 Prairial An VIII au 8 Thermidor An XI.

conduisent au-dessus de la Roche à revenir à revenir tomber au-dessous du bois Martin et qui vat joindre en biais à un chemin normal la ruelle au Loup qui vat joindre l'ecaubouë de Pierre Gaudin et rejoindre aussi à une ruelle de servitude qui sépare Bréal de Goven. »

6.1 Bréal, chef-lieu de canton



Figure 32: Le canton de Bréal. Décret du 30 janvier 1790 par l'Assemblée Nationale. Extrait de Houdan d' (grav.)

Avec la réorganisation administrative de la France en 1790, Bréal devint chef-lieu éphémère d'un canton à quatre communes jusqu'à 1801, « groupant quelques 3 600 âmes » comme le racontait *La Bretagne à Paris* en 1968, mais ce nombre s'élevait plutôt à 4 400. Le journal colportait également qu'il « fut un temps où l'on affirmait avec fierté que la commune comptait autant d'habitants que d'hectares ». La superficie étant de 3 382 ha, il y a donc confusion.³¹⁹ Comptant 2 180 habitants en l'An 2 (6 oct. 1793-21 sept. 1794), Bréal était de loin la commune la plus peuplée à côté de Saint-Thurial (961 hab.), Monterfil (837 hab.) et la commune nouvellement

315 Côtière : adj. « qui a rapport à une montée », subst. fém. « Replat faiblement incliné et qui peut être labouré à la charrue » ; costière

316 Bois de la Musse (Goven, zone cadastrale ZB) : au sud de la Hyais et de la Touche des Bruyères, à l'est de la Basse Jouannelaye. Un « Chemin qui conduite au bois de la Musse » entre Bréal et Goven figure sur le plan de la *Section A1 de la Hairie* (Goven) du Cadastre nap. 35, 1832 et sur le plan de la *Section F2 du Tansement* (Bréal) du Cadastre nap. 35, 1824.

317 Le lieu *les Bois Brûlés* (Goven) figure dans le fichier FANTOIR et dans la section ZC du Cadastre (actuel).

318 Un Clos Gougeon existe dans le fichier FANTOIR, mais pas dans le Cadastre (actuel).

319 *La Bretagne à Paris*

créée après son détachement de Talensac, Le Verger (448 hab.).³²⁰ Le critère pour ce choix était d'avoir eu à ce moment « *une activité commerciale reconnue (foires et marchés)* ».

Cette réorganisation du territoire semble avoir engendré quelques conflits entre certaines communes. Ainsi, en juillet 1791, la municipalité de Bréal en la personne de son maire Pierre Thomas, protesta contre l'ambition de Mordelles de vouloir devenir chef-lieu de canton (en 1790, ce rôle a été attribué à l'Hermitage alors que Mordelles le réclamait aussi) et sa volonté de « *retenir notre paroisse de Bréal à son canton* ». Le ton de la lettre du maire adressé au département était d'un ton virulent remarquable :

Nous avons l'honneur que cela est impossible. Une haine implacable règne depuis plus de cent ans entre ces deux grandes communes. Les assemblées primaires [du canton] deviendraient des massacres.[...] Jamais Bréal ne consentira à cette réunion. Nous sommes chef de canton de quatre paroisses où il règne à nos assemblées primaires la plus grande concorde. Il faut donc conserver cette union et ne pas perdre un sang si précieux qui ne doit être répandu que contre les ennemies de la constitution.

Le maire de Bréal rappela ensuite quelques arguments plus proches de « *réflexions qui partent de bons citoyens et de l'équité* » dont il se réclamait : L'intégration de Bréal dans un nouveau canton, dont Mordelles devait être le chef-lieu, conduirait à la suppression de la paroisse de Bréal, dont le clocher se retrouverait alors « *à l'extrémité de la paroisse* ». Le nouveau canton ne devait effectivement compter que deux paroisses « *bien arrondies* », dont les clochers seraient ceux de Cintré et du Rheu, localités plus centrales. Le rôle central de Bréal se manifestait selon le maire dans le fait qu'« *à Bréal, il y a[vait] un marché où [venaient] les quatre paroisses, une prison bien entretenue, et Mordelles rien de tout cela* ». ³²¹

A ce moment-là, le maire utilisait encore le terme de *paroisse*, qui est resté ambigu sur le plan administratif depuis la création des *municipalités* en 1789. C'est seulement avec le décret de la Convention nationale du 10 brumaire an II (31 octobre 1793), que le mot *commune* remplaçait définitivement *ville*, *bourg* et *village*, et qu'il devint le correspondant exacte de *municipalité*.³²²

6.2 Bréal, redevenue simple commune

Par la loi du 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801) dite *Loi portant réduction du nombre de justices de paix*, le nombre des cantons français considéré comme trop important fut réduit de 4 781 à 2 899.³²³ Le canton de Bréal fut donc intégré dans celui de Plélan-le-Grand, à qui on attribuait une plus forte centralité dans le canton agrandi, et qui était bien desservie par des routes importantes.

320 Bricaud, J., p. 542 ; Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui, « Bréal-sous-Montfort » ; Renard, C., p. 109, 276, 302, 314, 419, 452.

321 Renoult, M. (1998), p.90--91 ; voir aussi une photocopie (de 2005) de ces pages dans les Archives municipales 1D.

322 Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui, Glossaire « commune » ; « municipalité », « paroisse ».

323 Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui, Glossaire « canton ».

Un an avant, Mordelles avait d'ailleurs obtenu gain de cause en devenant chef-lieu du canton voisin.³²⁴

Les effets se firent sentir aussi sur le plan économique. Au XIX^e siècle, Plélan qui comptait environ 3 500 habitants bénéficiait des forges qu'elle partageait avec Paimpont, et accueillait une foire mensuelle. Son Bourg fut aménagé en fonction avec un grand champ de foire de 3 ha (aujourd'hui rue de la Libération). Bréal avec ses 2 200 habitants se battait avec le préfet pour obtenir le droit de tenir quatre foires par an et de construire des halles près de l'église. Les deux communes avaient en commun d'organiser chacune un marché hebdomadaire. Les foires exposaient davantage le gros bétail et des produits venus de loin, alors qu'on vendait aux marchés plutôt les produits locaux de consommation quotidienne.³²⁵

7 Bréal visité par des personnages de marque

Avec la publication de la « Notice sur l'Histoire » dans le Bulletin paroissial de 1912,³²⁶ son auteur a voulu valoriser le passé de Bréal par de brefs récits mettant en scène la visite ou la passage de personnes importantes de « l'histoire générale de la province ».

L'auteur du *Bulletin paroissial* n'a généralement pas cité ses sources, à l'exception l'évènement concernant le dauphin François. Il était cependant possible de retrouver les documents sur lesquels reposent les récits concernant le duc Jean III en 1315 et Jacques Guibé capitaine sous le règne d'Anne de Bretagne en 1489. Au réexamen de ces deux documents, montre cependant que la réalité de la venue de Jean III à l'occasion d'une cérémonie d'hommages paraît douteux, et que Jacques Guibé n'a pas tenu une montre à Bréal-sous-Montfort, mais à Bréal-sous-Vitré.

7.1 Le duc Jean III à Bréal ?

Le premier évènement cité dans le *bulletin* concerne la présence du duc Jean III à Bréal :

1° En l'an 1315, le duc Jean III, qui régna de 1312 à 1341, vint un jour visiter Bréal avec toute sa cour, ses officiers et ses gentilshommes ; il y séjourna même quelque temps pour y recevoir les hommages de ses vassaux. Ceci résulte d'une enquête, faite en 1392, sur les droits des Ducs de Bretagne où il est écrit : "qu'un vieux chevalier, nommé Acarie d'Yffer avait vu et connu le duc Jehan et qu'il l'avait reçu dans la ville de Bréal où il lui fit foi et hommage de ses fiefs, en présence de Guillaume des Brioux, l'un des maîtres-d'hôtel du Duc et de plusieurs chevaliers". Ce voyage et cette cérémonie eurent lieu en 1315 lorsque le Duc Jean III vint tenir à Rennes les États de son duché.³²⁷

L'auteur du Bulletin s'appuie manifestement sur un acte reproduit par l'un des fondateurs de l'historiographie de Bretagne, Dom Lobineau (1667-1727)³²⁸ en 1707 dans son *Histoire de*

324 Renoult, M. (1998)Renoult, M. (1998), p. 92.

325 Bohuon, A.-S., p. 99-104.

326 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912,, p 7-9.

327 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 8.

328 Quéniart, J., §17-28.

Bretagne.³²⁹ Ce document de 1392 rapporte en réalité les résultats d'une enquête de datée en 1391 sur la question « *Comment, et en quelle manière anciennement les Ducs de Bretagne ont pris l'habitude de user, prendre et recevoir leurs hommages, et fidélité de leurs Vassaux, Barons, Chevaliers et Ecuysers* ». Parallèlement à celle-ci, une autre enquête sur le droit de monnayage du duc complétait l'acte, mais cet aspect ne nous adresse pas ici. Après la lecture des cet acte, plusieurs questions se posent :

Pour quelle raisons et dans quel contexte historique a-t-il été élaboré ? Que penser des témoins convoqués, de leurs témoignages, les faits relatés ?



Figure 33: Cérémonie de l'hommage. Le vassal s'engage à la fidélité envers le seigneur (ici : son procureur) et reçoit un fief (une terre, une charge rémunérée...) en retour. L'acte est enregistré par un secrétaire. Miniature du XIIIe s. Source : Wikimedia Commons « File:Homage au Moyen Age - miniature.jpg »

Voici donc un extrait de l'enquête publiée par Dom Lobineau français modernisé. Un long passage de formules devant assurer l'indépendance du témoignage a été omis dans la citation (voir la transcription de l'original dans l'annexe) :

[...] Le 24 Mars l'an 1391. Monsieur Acaris, seigneur d'Iffer, Chevalier,³³⁰ de l'âge de 80 ans ou environ [...] se souvient qu'il a vu et connu le duc Jean [III] qui décéda environ l'an 1341, et qu'il fut cinq fois en sa compagnie en Flandre avec une grande armée de gens d'armes, et il témoigne qu'à cause d'une certaine terre qui lui appartenait à cause de l'hommage de sa femme, fille d'Eon de Champagne, seigneur de Champalaune³³¹, il prêtait serment de fidélité et fit hommage à Monsieur le duc Jean, que Dieu absolve,

329 Lobineau, G.-A. (1707), Vue 433 = col. 765-766 ; Reproduction : Dumont, J., Barbeyrac, J., Rousset de Missy, J., p. 276.

330 Broussillon, B. de (1897a), p. 212-2013, Broussillon, B. de T2, p. 287-288 : Selon un acte de 1377, Guy XII de Laval accorde à Acarie d'Enfer (=d'Iffer=), en tant qu'héritier principal de Raoul d'Iffer, un droit d'usage dans la forêt de Vitré au lieu-dit La Dobiais en *La Bouëxière*. ; Broussillon, B. de (1897b), p. 300, Broussillon, B. de T2, p.306 : Raoul d'Iffer est cité avec entre autres Guy XII de Laval dans un testament de 1383 en tant qu'exécuteur ; ; Broussillon, B. de T2, p. 167 : En 1331, Guy IX de Laval accorde à Raoul d'Enfer le transport des droits d'usage du lieu-dit Raoul de la Broce à la Dobiais.

qui le recevait dans la ville de Bréal, et qu'il y était présent Monsieur Guillaume, seigneur des Brieux³³², l'un des maîtres d'hôtel du duc Jean, et plusieurs chevaliers, et [qu'il] paya cinq sous de chambellage³³³ à un des chambellans³³⁴ [...], lui promit et jura qu'il devenait homme lige [vassal exclusif³³⁵] du duc, et lui promettait d'apporter fidélité, sincérité et loyauté selon la formule *proche à lui et à nul autre* ; et il vit d'une manière semblable Raoul d'Iffer qui d'une manière semblable fit hommage au sieur le duc Jean, que Dieu absolve, que à ce moment était *proche à lui et à nul autre* à cause de certaines terres qui de nouveau lui étaient échues ; et il vit plusieurs chevaliers et écuyers, qui d'une manière semblable firent fidélité et hommage, et y furent reçus ; et son père Raoul disait qu'il avait fait hommage au duc Arthur³³⁶ *proche à li, que à nul autre, [...]* »³³⁷

Un autre témoin est convoqué plus loin dans le texte. Lui aussi avait 80 ans et rapportait ses observations faites à l'âge de 15 ans. Le but de cet acte était donc d'apporter la preuve que les vassaux du duc devaient depuis « toujours », au moins depuis le règne du duc Arthur II, mort en 1312, un hommage exclusif au duc, excluant le roi de France. C'est ce que voulait dire la formule *proche à lui, donc au duc, et à nul autre*, par exemple au roi de France.

Cette question de l'hommage avait été cruciale à l'époque pour les relations qu'entretenait le duc de Bretagne avec le roi de France. Le duc en tant que vassal du roi devait-il seulement un simple hommage incluant un serment de fidélité au roi, ou devait-il un hommage lige, qui exigeait que sa fidélité excluait toute fidélité à un autre roi, comme le roi d'Angleterre. Car, le duc de Bretagne, en tant que comte de Richmond était aussi vassal du roi d'Angleterre.

7.1.1 La question de la fidélité du duc au roi : hommage simple ou lige ?

7.1.1.1 Guerre de Succession (1341-1364) et guerre de Cent Ans (1337-1453)

Les relations entre les ducs de Bretagne et les Capétiens sur le trône du royaume de France, étaient plutôt étroites depuis l'avènement de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, comme duc de Bretagne en 1213. Il appartenait en effet à une branche de la maison capétienne. Jean III aussi avait de très bonnes relations avec le roi de France, optant pour la cause française lors du déclenchement de la guerre de Cent Ans (1337-1453).³³⁸

331 Kerviler, R. (CARN-CHAST), p. 227 : Eon de Champagne, sieur de Champalaune, famille noble à Pacé, puis à Saint-Pern.

332 Kerviler, R. (BOURG-BROU), p. 373 : famille de Plélan-le-Grand, Guillaume des Brieux, chevalier d'une montre de Du Guesclin en 1371, maître d'hôtel du duc, son père, considéré comme pro-anglais fut décapité sur l'ordre de Charles V en 1342 à Paris ; voir aussi Thézan, D. de, p. 54 ; Morice, P.-H. (Preuves), col. 1651-1652, G. des Brieuilz.

333 Chambellage : droit payé, dans certaines mutations, aux seigneurs.

334 Chambellan : Responsable de l'hébergement du duc.

335 A l'origine, au XI^e siècle, l'*hommage lige* était exclusif et fait par le vassal d'un seul seigneur, contrairement à l'*hommage simple*, qui permettait de recevoir des fiefs de plusieurs seigneurs. Mais la ligesse devenait tout relative par la suite, les vassaux préférant la pluralité des hommages pour renforcer leur indépendance.

336 Duc Artur : duc Arthur II (1305-1312), prédécesseur de Jean III.

337 Lobineau, G.-A. (1707), Vue 433 = col. 765-766 ; Reproduction : Dumont, J., Barbeyrac, J., Rousset de Missy, J., p. 276.

338 La Borderie, A., Histoire 3, 394-397 ; Leguay, P., Martin, H., p. 34.

Le décès de Jean III en 1341, dont le couple était resté sans descendance, déclençait la guerre de Succession (1341-1364). La guerre de Succession, imbriquée dans celle de Cent Ans, opposait un « camp français » avec Jeanne de Penthièvre et son époux Charles de Blois, à un camp soutenu par la couronne anglaise, celui de Jean de Montfort. La défaite et la mort de Charles de Blois à Auray en 1364 et le traité de Guérande en 1365, entraînaient le triomphe des Montfort. Ce traité exigeait que le nouveau duc Jean IV, fils de feu Jean de Montfort, devait prêter hommage au roi Charles V, c'est-à-dire accepter d'être son vassal.³³⁹ Cependant, le duc cherchant à ménager les deux rois de France et d'Angleterre évitait tout hommage lige entraînant l'obligation de fidélité exclusive au roi de France.³⁴⁰ Cet acte de balance risqué conduisait cependant l'envoi en Bretagne des troupes royales conduites par le connétable Bertrand du Guesclin en 1372, entraînant la fuite du duc en Angleterre et le risque de l'annexion de la Bretagne par la France. Il rentra en Bretagne, renonça à l'alliance anglaise. Il dut alors prêter l'hommage au roi Charles VI, que ce dernier voulait comprendre comme « lige ». Les querelles avec le roi reprirent cependant dès 1384 et duraient jusqu'en 1395.³⁴¹

7.1.1.2 *L'aspiration à l'autonomie de la Bretagne à la fin du XIV^e siècle*

Dans ce contexte d'une royauté affaiblie par les Anglais au milieu de la Guerre de Cent Ans, certaines principautés vassales, dont la Bretagne en profitaient pour gagner en autonomie et pour s'organiser administrativement en véritables « États ». Un symbole de cette évolution était la formule du serment de l'hommage. Les vassaux bretons devaient alors promettre au duc d'être « *plus proche à luy que à nul autre* » en omettant la clause de fidélité au roi de France qu'avaient dû admettre les ducs de Bretagne depuis le début du XIII^e siècle.

En ce qui concerne l'hommage lige au roi de France, devant impliquer une clause de fidélité, les historiens sont formels : Il a été prêté par le duc Arthur I^{er} en 1202, devint régulier depuis l'avènement en 1213 de Pierre I^{er} Mauclerc, issu d'une branche de la famille des Capétiens.³⁴² Depuis, la Bretagne allait pendant plus d'un siècle être étroitement dépendante du roi.³⁴³ Cette période incluait donc le règne de Jean III. Pour ce dernier, au moins quatre hommages liges sont attestés, peut-être cinq, entre 1312 et 1328, son successeur Charles de Blois le fit en 1341.³⁴⁴

L'enquête initiée par Jean IV tentait donc de prouver le contraire. Même s'il s'agissait de l'hommage des seigneurs bretons au duc, la fidélité du vassal au seigneur impliquait celle avec le suzerain de ce dernier donc au roi.³⁴⁵ L'enquête s'appuyait exclusivement sur des témoignages

339 Leguay, P., Martin, H., p. 106-107.

340 Leguay, P., Martin, H., p. 123-124.

341 Leguay, P., Martin, H., p. 124-129.

342 Leguay, P., Martin, H., p. 163.

343 Chédeville, A., Tonnerre, N.-Y., p. 104.

oraux. A leur tour, les juristes du roi n'hésitaient pas « à fabriquer de toutes pièces de prétendues reconnaissances de sujétion judiciaire du duché au royaume ». ³⁴⁶

7.1.2 Le témoignage d'Acarie d'Iffer

Dans l'acte de 1391 qui nous intéresse ici, le rôle d'Acacia d'Iffer est précisément de prouver par son témoignage, que la formule « *plus proche à luy que à nul autre* » est celle qui était entrée en usage depuis au moins Jean III, donc avant 1341. Dans la mesure où il fait part d'un récit obtenu par son père Raoul, l'usage devait être remonté jusqu'en 1312. Ce document déborde d'assurances que le témoignage était impartial, complètement indépendant de toute influence de la part du duc ou de l'un de ses proches.

Acacia d'Iffer fournit un certain nombre de détails qui devaient crédibiliser sa déposition. Il précisa le motif de sa présence à Bréal : il devait prêter hommage au duc afin de régler la mutation d'une terre qui lui appartenait par sa femme, fille du seigneur Eon de Champagne. De ce dernier, on trouve des traces à Saint-Pern. ³⁴⁷ Acarie se souvient entre autres de la présence d'un haut dignitaire de la cour ducale, Guillaume des Brioux, dont on sait qu'il était propriétaire à Plélan-le-Grand, ³⁴⁸ et de son propre père Raoul ³⁴⁹. Il précisa même la somme dont il devait s'acquitter pour le chambellage, un droit de mutation. ³⁵⁰

Surtout, il se présenta comme un proche de Jean III, l'ayant été « *cinq fois en sa compagnie en Flandre avec une grande armée de gens d'armes* ». Il s'agissait de cinq campagnes où les Français avaient affronté les Flamands rejoints plus tard par les Anglais. Jean III y envoya en 1314 un corps de Bretons, sans être présent sur les lieux. Il répéta ce geste en 1315, cette fois, il prit – peut-être – part à cette nouvelle campagne. Il fut gravement blessé en 1328 lors de la bataille de Cassel entre

344 Jeulin, P., p. 470.

345 Gauvard, C., p. 180-184.

346 Leguay, P., Martin, H., p. 162, 163 sq. ; Autres exemples du serment en 1379 et 1392, voir Lobineau, G.-A. (1707, T2), vue 352=col. 604, vues 427-429=col. 753-757, en 1608, voir Morice, P.-H. (Histoire), p. 319.

347 Kerviler, R. (CARN-CHAST), p. 227 : Eon de Champagne, sieur de Champalaune, famille noble à Pacé, puis à Saint-Pern.

348 Kerviler, R. (BOURG-BROU), p. 373 : famille de Plélan-le-Grand, Guillaume des Brioux, chevalier d'une montre de Du Guesclin en 1371, maître d'hôtel du duc, son père, considéré comme pro-anglais fut décapité sur l'ordre de Charles V en 1342 à Paris ; voir aussi Thézan, D. de, p. 54 ; Morice, P.-H. (Preuves), col. 1651-1652, G. des Brioulz.

349 Broussillon, B. de (1897a), p. 212-2013, Broussillon, B. de T2, p. 287-288 : Selon un acte de 1377, Guy XII de Laval accorde à Acarie d'Enfer (=d'Iffer=), en tant qu'héritier principal de Raoul d'Iffer, un droit d'usage dans la forêt de Vitré au lieu-dit La Dobiais en *La Bouëxière*. ; Broussillon, B. de (1897b), p. 300, Broussillon, B. de T2, p.306 : Raoul d'Iffer est cité avec entre autres Guy XII de Laval dans un testament de 1383 en tant qu'exécuteur ; ; Broussillon, B. de T2, p. 167 : En 1331, Guy IX de Laval accorde à Raoul d'Enfer le transport des droits d'usage du lieu-dit Raoul de la Broce à la Dobiais.

350 Chambellage : droit payé, dans certaines mutations, aux seigneurs.

Lille et Dunkerque. En 1339, le duc s'engagea à nouveau personnellement contre les anglo-flamands entrés en Picardie, et une dernière fois en 1340 près de Tournai.³⁵¹

L'assertion d'Acarie d'Iffer interroge donc. Il paraît en effet difficile à admettre qu'il accompagna le duc en 1314 et en 1315. D'une part, le duc lui-même n'était pas présent, ou tout au plus à la deuxième campagne, d'autre part le très jeune âge d'Acarie à ces moments excluait normalement sa participation à une campagne militaire.

7.1.3 La date - 1315 - en question

Ce voyage et cette cérémonie eurent lieu en 1315 lorsque le Duc Jean III vint tenir à Rennes les États de son duché.³⁵²

Il se pose finalement la question, comment l'auteur du *Bulletin* de 1912 a pu dater l'évènement en 1315, car cette date n'apparaît pas dans l'acte reproduit par Dom Lobineau. A ce moment, en 1315, le témoin qui a fait le récit de l'évènement, le seigneur Acaris, âgé d'environ 80 ans en 1391, devait donc avoir été un enfant en bas âge. L'auteur du *Bulletin* parlait seulement d'un « *vieux chevalier* », formule qui permet de voiler cette incohérence. Mais d'où peut venir cette date ?

A la fin du XIX^e siècle, l'historien Guillotin de Corson publia une série d'articles au sujet des grandes seigneuries de Haute Bretagne. Concernant la seigneurie de Bréal, il écrivait, sans préciser sa source :

D'après la tradition, il y avait jadis à Bréal même un château où logea, dit-on, en 1315 le duc de Bretagne, Jean III.³⁵³

Cet historien semblait cependant prendre ses distances, « *dit-on* », par rapport à la réalité de cet évènement. Mais la date circulait alors dans la littérature historique. L'auteur du *Bulletin* l'a surtout lié à un autre évènement politique, la supposée tenue des États en 1315 à Rennes, donc près de Bréal. Selon les historiens jusqu'au XIX^e siècle, notamment Arthur de La Borderie, il s'agissait d'un évènement majeur, car pour la première fois à Rennes en 1315, les députés du tiers-état auraient été autorisés à siéger avec le clergé et la noblesse.³⁵⁴ Or, en 1925, le continuateur de l'œuvre d'Arthur de La Borderie, l'historien Barthélémy Pocquet du Haut-Jussé, pouvait prouver que le document³⁵⁵ sur lequel reposait cet événement à Rennes en 1315 était un faux. Cette réunion n'avait jamais eu lieu.³⁵⁶ C'est aussi ce que rappelle l'historiographie d'aujourd'hui.³⁵⁷ On sait que le duc avait convoqué les États dans les villes plus éloignées, en 1314 à Ploërmel et en 1315 à

351 La Borderie, A., Histoire 3, p. 394-397 ; Jeulin, P., p. 430 (pour les campagnes de 1314 et 1315).

352 Bulletin paroissial (1912).

353 Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 1, p. 92.

354 Morice, P.-H. (Histoire), p. 232-233 ; La Borderie, A., Histoire 3, p. 392-393.

355 Lobineau, G.-A. (1707, T2), Vue 282 = col. 474 : « En cest Parlement de Bretagne [...] ». Avant lui, Argentré, B. d' (1582), p. 362 et Argentré, B. d' (1588), f. 265 y fit état.

356 Pocquet du Haut-Jussé, B.-A., p. 388 sq.

357 Leguay, P., Martin, H., p. 116 ; Kerhervé, J. (1987), p. 141.

Quimperlé.³⁵⁸ Sinon, les documents conservés relatifs à Jean III étant très rares, aucun évènement ayant eu lieu à Rennes, voire à Bréal et concernant ce prince n'est cité dans les ouvrages historiques.³⁵⁹

Évidemment, l'hommage des seigneurs et chevaliers au duc Jean III pouvait avoir eu lieu à une date ultérieure, quand le témoin, Acarie d'Iffer avait un âge qui lui permettait d'assister à un tel évènement.

7.1.4 Et Bréal dans tout cela ?

En résumé, on peut voir que cette « enquête » de 1391 présente un certain nombre d'incohérences qui mettent en doute la réalité de ce qui est relaté : l'affirmation, que les vassaux bretons auraient prêté un hommage au duc excluant le roi, l'âge du témoin par rapport aux évènements dont il prétend témoigner. A cela s'ajoute que l'auteur du *Bulletin* place la rencontre à Bréal en 1315 en lien avec la réunion des Etats à Rennes... qui n'avait jamais lieu. Reste la question du lieu : « Mons. le Duc Jehan [...] le receut en la ville de Breal ». On peut d'abord rappeler ce qui a été expliqué plus haut : l'emploi du mot *ville* peut induire en erreur dans la mesure où sa signification était ambiguë à cette époque et pouvait aussi bien désigner un hameau, un bourg ou une ville.

La présence d'Eon de Champagne et de Guillaume des Brioux, deux seigneurs propriétaires dans des lieux situés à l'ouest de Rennes et dans les environs de Bréal, Saint-Pern et Plélan-le-Grand peut être un indice qu'il s'agissait bien du Bréal dans le diocèse de Saint-Malo, et non pas du Bréal près de Vitré.

D'autre part, Acarie d'Iffer ainsi que son père Raoul possédaient un château à la Dobiaye, à Saint-Jean-sur-Couesnon, depuis 2019 Rives-du-Couesnon, que leur avaient accordé les comtes de Laval et de Vitré, Guy IX en 1331 et Guy XII, en 1377.³⁶⁰ Il se trouve, qu'une branche de la maison de Laval, seigneurs à Bréal-sous-Vitré depuis au moins le XI^e siècle, devenait seigneurs de Bréal-sous-Montfort au cours du XIV^e siècle. Par une succession de mariages, la maison Laval se liait à celle de Lohéac avant 1310. Cette dernière se fondait en celle de Montfort. Leur fils Jean, après son mariage avec Anne de Laval, prit le nom de Montfort-Laval. Son successeur fut Guy XII en 1348.³⁶¹

358 Pocquet du Haut-Jussé, B.-A., p. 400. La Borderie, A., Histoire 3, p. 393, retenait 1315 comme date de la réunion du « Parlement » à Ploërmel.

359 Argentré, B. d', p. 361-365 ; Argentré, B. d' (1588), f. 264-267 ; La Borderie, A., Histoire 3, p. 391-394.

360 Inventaire du Patrimoine, « Restes du château de la Dobiais (Saint-Jean-sur-Couesnon fusionnée en Rives-du-Couesnon en 2019) » ; Broussillon, B. de T2, p. 167 : En 1331, Guy IX de Laval accorde à Raoul d'Enfer le transport des droits d'usage du lieu-dit Raoul de la Broce à la Dobiais ; Broussillon, B. de (1897a), p. 212-2013, Broussillon, B. de T2, p. 287-288 : Selon un acte de 1377, Guy XII de Laval accorde à Acarie d'Enfer (=d'Iffer=), en tant qu'héritier principal de Raoul d'Iffer, un droit d'usage dans la forêt de Vitré au lieu-dit La Dobiais en *La Bouëxière*. ; Broussillon, B. de (1897b), p. 300, Broussillon, B. de T2, p.306 : Raoul d'Iffer est cité avec entre autres Guy XII de Laval dans un testament de 1383 en tant qu'exécuteur ;

361 Guillotin de Corson, A., Grandes Seigneuries 1, p. 87 sq. ; Broussillon, B. de T2, p. 114, 227.

Une réunion de ce nombre important de personnes nobles nécessitait une infrastructure permettant de les héberger et de nourrir. Bréal-sous-Montfort possédait au début du XV^e siècle une trentaine de manoirs. Pour l'an 1380, sont attestés ceux du Molan et d'Ossac, appartenant à la famille L'Evesque, tout comme d'autres fiefs à Bréal et dans d'autres paroisses dans les deux diocèses de Saint-Malo et de Vannes. Ces seigneurs avaient la haute justice. Guillaume l'Evesque était juge universel au Parlement de Rennes, Mahé fit partie en 1429 de la cour ducale en tant que chambellan de Jean V. Pour Bréal-sous-Vitré, on cite certes une dizaine de maisons nobles, mais sans attribution particulière.³⁶²

Donc, tout ce que l'on peut dire c'est qu'il est possible que le lieu désigné dans l'enquête de 1391 est bien Bréal-sous-Montfort. Il fallait bien un lieu d'une certaine importance et notoriété pour organiser cette réunion, si jamais elle avait lieu. Si l'évènement a été inventé, il fallait quand même trouver un lieu bénéficiant d'une notoriété suffisante.

7.2 Une montre de gens d'armes convoquée par la duchesse Anne en 1489

Voici l'évènement suivant de l'article du *Bulletin paroissial* de 1912 :

2° L'an 1489, la duchesse Anne porta une ordonnance par laquelle elle convoqua les "montres" de ses nobles et autres sujets en service militaire et désigna Bréal comme lieu de rendez-vous. En conséquence de ces ordres souverains, le 15 octobre 1489, Jacques Guibé, capitaine de Rennes, et le sire de Vaufoury se transportèrent à Bréal et y présidèrent aux "montres" ou "Revue générale des gens de guerre" convoqués pour soutenir la cause de leur souveraine contre le Roi de France Charles VIII qui s'avançait pour envahir la Bretagne.

(On sait que deux ans plus tard, 1491, Anne de Bretagne épousa Charles VIII).

Cette relation d'une montre, à savoir d'une revue des gens d'armes, qui se tenait le 15 octobre 1489 à Bréal a manifestement été emprunté à un document qui figure dans les collections de dom Guy-Alexis Lobineau, publiée en 1707 et dans celle de dom Hyacinthe Morice publiée en 1746.³⁶³

Voici le texte de ce mandement :

Extrait du registre de la chancellerie, cotté 1168. commençant au 1. Octobre 1489

[...] Mandement & assignation des monstres générales de Bretagne, dont la teneur s'ensuit : Comme à nous [...] appartienne [...] faire assembler en nos pays & Duché les Nobles et annoblis & autres nos subgets, [...] ; & eussions [...] conclu la Monstre générale [...] au 15. jour de ce présent mois, [...], à ce que [l']armée fust puissante pour marcher sur les François nos ennemis & adversaires ; [...] mandons & commandons à tous & chacun lesdits Nobles, annoblis, & autres subjets aux armes, se rendre & comparoir ledit 15. jour dudit mois [...], ainsi que ensuit : Savoir ceux des Eveschés de Rennes à Breal, de Nantes deça Loyre à la Roche Bernard, de là Loyre à Pont-Chasteau, de Guerande à Mécillac, de S . Briec à Quintin, de Tréguier à Chastel Audren, de Cornouaille à Pontivy, de Léon à Land[ivisiau], de Vennes à Lominé, S. Malo à Guer, & de Dol à Rennes, en habillement de guerre, montés & armés, chacun ainsi qu'il est tenu, devant les Commissaires [...] envoyés tenir lesdites Monstres, prests de voyager sous les Capitaines que chacun choisira, [...] Donné en nostre ville de Rennes le tiers jour d'Octobre 1489. Ainsi signé, Anne. [...]

[Annexe] Tire de la Ch. des comptes de Nantes :

362 Ogée, J. (Vol. I), p. 102-103.

363 « Extrait du registre de la Chancellerie cotté MCLXVIII commençant le I. Octobre 1489 ». In : Lobineau, G.-A. (1707, T2), vues 811-812, col. 811-812 ; Morice, P.-H. (Preuves T3), col. 662-664.

[...] Permission au Capitaine Jacques Guibé, & au sieur de Vaufloury de tenir les Monstres des Nobles de l'Evesché de Rennes assignées à Bréal ; [...] à Gilles de Bois...ion & au sieur de Vandel pour les monstres de S. Malo.

7.2.1 Quel Bréal ?

Le texte mentionne bien un montre qui avait lieu à Bréal tenue par le capitaine Jacques Guibé et le sieur de Vaufloury. Seulement, il s'agit de la montre du diocèse de Rennes. L'actuel Bréal-sous-Montfort est sur le territoire de l'ancien diocèse de Saint-Malo. La montre de ce diocèse avait lieu à Guer.

Jacques Guibé était lieutenant gouverneur de Rennes et attaché à la garde d'Anne de Bretagne.³⁶⁴ Des sieurs de Vaufloury (Paynel ou Paisnel, sieur de Vaufleury) étaient attestés à Balazé au nord de Vitré en 1423 et en 1513, où l'un d'eux reçut la montre d'un homme d'armes en 1451.³⁶⁵



Figure 34: *Gisant de Jacques Guibé († 1509) ou de son frère Jean Gibé. Cathédrale Saint-Pierre de Rennes. Source : Coll. Musée Bret., « Gisant ».*

7.2.2 La raison politique de la montre

Le 28 juillet 1488, le père d'Anne, François II, avait subi une défaite désastreuse à Saint-Aubin-du-Cormier contre les troupes françaises. Celles-ci occupaient au début de l'année 1489 un très grand nombre de places fortes à Saint-Malo, Hédé, Montfort, et surtout en en Basse-Bretagne et dans le Vannetais, mais durent les abandonner face aux armées constituées de Bretons et de mercenaires étrangers. Après, depuis le mois de juillet, les Français ne tenaient plus que Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Dinan, Saint-Malo et Brest. Un détail concernant Bréal : son seigneur entre 1489 et

³⁶⁴ Aubert, G., Croix, A., Denis, M., p. 73.

³⁶⁵ Ogée, J. (Vol. I), p. 57 ; Potier de Courcy, P. (Tome 2), p. 237, Sèvegrand, G., p. 98.

1500 était Guy XV de Laval. Les comtes de Laval étaient des alliés du roi contre la duchesse.³⁶⁶ La situation militaire s'était donc accalmie en octobre 1489.

La duchesse profitait de ce moment de trêve avec les Français pour régler son conflit avec le maréchal Rieux, qui, avec d'autres nobles bretons, ambitionnait à prendre le contrôle du duché. Dans un mandement, on lit alors « *que notre sujet le sieur Rieux* » veut « *tirer à lui nos sujets, pour suivre son intention, usurper l'autorité de nous et notre Principauté* ». Mais, dans ce mandement, il s'agissait également de rétablir les moyens de défense contre les Français, de protéger les civils des gens de guerre qui, désœuvrés, rôdaient dans les campagnes. Pour cette raison, la duchesse appelait à organiser des montres, c'est à dire des rassemblements des gens d'armes. Une montre devait avoir lieu dans un lieu précis de chacune des neuf diocèses bretons.

C'était pendant cette période qu'était négocié et conclu le traité de Francfort incluant la promesse de mariage d'Anne avec l'archiduc d'Autriche et futur empereur germanique Maximilien. Croyant pouvoir se protéger par une telle alliance, elle l'épousa par procuration en décembre 1490, l'empereur ayant été représenté seulement par un ambassadeur. Sous la pression d'une nouvelle entrée de troupes françaises en Bretagne en printemps, elle annula le mariage avec l'empereur et accepta Charles VIII comme époux le 6 décembre 1491.³⁶⁷

7.3 Le dauphin de France, François passe la nuit à Bréal en 1532

Contrairement au deux récits précédents, le troisième est référencé par une source.

3° L'an 1532, le fils de François Ier, dauphin de France, vint se faire couronner à Rennes comme duc de Bretagne (mais à titre honorifique, la Bretagne étant définitivement annexée à la France par le mariage de François Ier avec Claude de France, dite "La Bonne Reine", fille d'Anne de Bretagne). Or, Bréal était une des principales étapes sur la route de Vannes à Rennes. Le Dauphin y arriva le 11 août 1532 avec toute sa suite et y passa la nuit qui précéda son entrée solennelle à Rennes.

Entre autres seigneurs et grands personnages, il était accompagné du Cardinal de Grammont, de Messire d'Humières, gouverneur du Dauphin ; du marquis de Lorraine, de messire de Châteaubriand, gouverneur pour le Roi en Bretagne ; du sire d'Avaugour, maréchal de Bretagne ; du seigneur d'Yvernav, conseiller du Roi ; du sire de Guémené, des seigneurs de Maure, de la Muce, de Blossac, de Montboucher et d'une foule de gens de noblesse.

Ce fait de son passage à Bréal est constaté dans une relation manuscrite du registre des délibérations de Saint-Pierre de Rennes.

Nous avons retrouvé cette « *relation manuscrite du registre des délibérations de Saint-Pierre de Rennes* » aux archives départementales, ainsi que sa transcription par Dom Lobineau.³⁶⁸ Voici donc le début du texte de la transcription du manuscrit daté du 12 août 1532 :

Transcription par Dom Lobineau

Traduction par Open AI-Chat GPT

366 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 88 ; La Borderie, A., *Histoire* 4, p. 558, 567.

367 La Borderie, A., *Histoire* 4, p. 568-573, 576-582 ; Leguay, P., Martin, H., p. 405, 412-413, 415-416.

368 Arch. Dép. 35, 1 G 200/1 « « Chapitre de Rennes. Actes capitulaires. 1526-1549 » ; Lobineau, G.-A. (1707, T2), vue 851, col. 1602.

Entrée de François III. Duc de Bretagne, Dauphin de France, à Rennes. 1532

Die Lune XII. Augusti anni Dom. MDXXXII. Indictione v. Pontificatus Clementis Pape VII. Nono, Franciscus D. G. Delphinus Francie, Dux Britannie, filius primogenitus Francisci I. Regis Christianissimi de Angolesme & Claudie Regine filie Ludivici XII. & Anne Ducisse Britonum, appulit Rhedonas circa horam XI. & **dormirat apud Breallum veniens Veneto**, ubi Franciscus Rex Comititia publica tenerat, Regnoque unierat Ducatum, erantque cum predicto Delphino Cardinalis de Grantmont, D. de Chasteaubrient, & alii multi, horologiis & tympanis pulsantibus & taratantariis sonantibus; & ivit pransurus ad sancti Melanii Monasterium.

Cardinalis, D. de Chasteaubrient, D. de Yvernay primus Consilarius Regis, & D. de Guémené pransi sunt in Cenobio fratrum Predicatorum.

Le lundi 12 août de l'an du Seigneur 1532, en la cinquième indiction, la neuvième année du pontificat du pape Clément VII, François, par la grâce de Dieu dauphin de France, duc de Bretagne, fils aîné de François I^{er}, très chrétien roi de France, d'Angoulême, et de la reine Claude, fille de Louis XII et d'Anne, duchesse des Bretons, arriva à Rennes vers la onzième heure; **il avait passé la nuit à Bréal, venant de Vannes**, où le roi François avait tenu les États généraux et avait uni le duché au royaume. Avec ledit dauphin se trouvaient le cardinal de Grantmont, le seigneur de Châteaubriant et beaucoup d'autres; les horloges (ou cloches) sonnaient, les tambours battaient et les trompettes retentissaient; puis il alla déjeuner au monastère de Saint-Melaine.

Le cardinal, le seigneur de Châteaubriant, le seigneur d'Yvernay, premier conseiller du roi, et le seigneur de Guémené déjeunèrent au couvent des frères Prêcheurs.

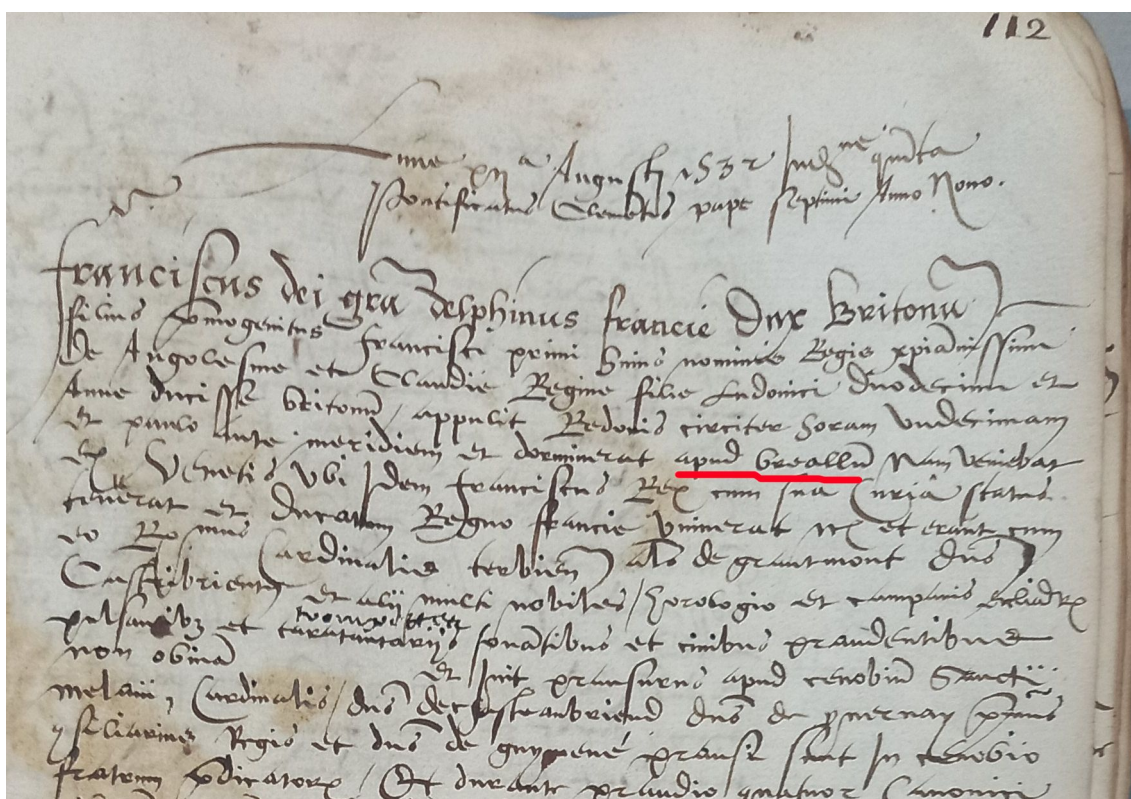


Figure 35: Extrait du manuscrit « Entrée de François III. Duc de Bretagne, Dauphin de France, à Rennes. 1532 ». Arch. Dép. 35, 1 G 200/1 « Chapitre de Rennes. Actes capitulaires. 1526-1549 ».

Bréal est effectivement la seule étape nommée dans ce voyage du dauphin de Vannes à Rennes. Sachant qu'il y a une seconde route entre ces deux grandes villes, celle qui passe par Guer et Pont-Réan. Il pourrait aussi s'agir d'un marqueur pour le chemin emprunté.

Mais, il reste qu'il fallait bien choisir une étape, voir plusieurs entre Vannes et Rennes. Car, pour venir de Vannes à Bréal, il fallait parcourir environ 90 km. Arrivé le 11 août à Bréal, le dauphin avec son cortège a du partir le 8 ou au plus tard le 9, s'il était rapide. La manuscrit ne mentionne que le cardinal Grandmont ainsi que le seigneur de Châteaubriant.

L'étape devait être une localité capable d'accueillir un nombre important de personnes, le duc même, ainsi que « le cardinal de Grantmont, le seigneur de Châteaubriant et beaucoup d'autres », dont leurs valets, gardes, palefreniers, chevaux et ainsi de suite. Généralement, la noblesse, en absence d'un hébergement professionnel suffisant à ses exigences, se logeait plutôt chez des semblables, d'autres nobles, pouvant mettre à disposition leur manoir ou château.³⁶⁹ En guise de comparaison, rappelons que François dormait pendant son séjour à Rennes dans l'abbaye Saint-Melaine.³⁷⁰

369 Baux E, Bourrilly V.-L., Mabilly Ph., p. 78.

370 Morice, P.-H. (Preuves T3), col. 1001-1010 ; Autre édition : Leroy, A. (éd.), p. 11.

Cependant, certains des personnages mentionnés par l'auteur du *Bulletin paroissial* n'étaient pas cités parmi les covoyageurs du duc, ce qui n'exclue pas qu'ils y étaient. Le seigneur d'Yvernay, conseiller du roi était présent au déjeuner le 12 août à Rennes qu'il partage avec le gouverneur de Bretagne, le comte de Laval et baron de Châteaubriant. Les noms des autres apparaissent dans un autre texte, *Couronnement du Duc François III. Dauphin de France fait à Rennes*, publié par Dom Morice.³⁷¹ Il s'agit des seigneurs de Maure, de la Muce, de Montboucher, puis du seigneur d'Humières, le marquis de Lorraine, le sire Avaugour, le sire de de Guéméné, qui étaient présents à Rennes le 13 lors des cérémonies grandioses, en compagnie du cardinal de Grandmont et le seigneur de Châteaubriant, et beaucoup d'autres.³⁷² Le seigneur de Blossac n'est pas signalé, mais une dame de Boczac (Une confusion ? Blossac s'écrivait aussi Beloczac³⁷³) qui était en fait Charlotte de Montfort, comtesse de Laval.³⁷⁴

D'après les feux recensés dans les années 1426 à 1443, Bréal se distinguait très nettement de l'ensemble des paroisses voisines, sauf de Le Rheu, tous les deux comptant plus de 24 familles nobles sur leur territoire.³⁷⁵ Le château du Molant était occupé depuis 1515 par les d'Ust originaires de Saint-André-des-Eaux au sud de la Brière, dont Françoise épousa en 1562 Vincent du Boberil.³⁷⁶

7.3.1 Le couronnement à Rennes

371 Morice, P.-H. (Preuves T3), col. 1001-1010 ; Autre édition : Leroy, A. (éd.), p. 11.

372 Morice, P.-H. (Preuves T3), col. 1001-1010 ; Leroy, A. (éd.), p. 12-20.

373 Guillotin de Corson, A., *Grandes Seigneuries* 1, p. 49-50.

374 Morice, P.-H. (Preuves T3), col. 1001-1010 ; Autre édition : Leroy, A. (éd.), p. 13, 19 ; La Borderie, A., *Histoire* 5, p. 20.

375 Kerhervé, J. (Atlas : Les nobles), p. 81.

376 Potier de Courcy, P. (Tome 2), p. 464 ; Banéat, P. (1929, T I), p. 203, 207.

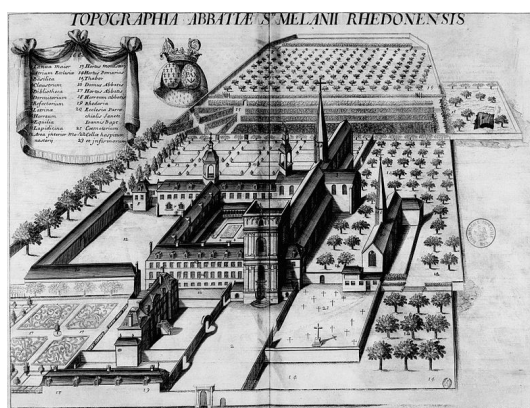


Figure 36: Ancienne abbaye de Saint-Melaine, Rennes en 1688, après d'importantes rénovations en 1627.
Source : Monumentum, « Ancienne abbaye Saint-Melaine à Rennes ».

Après avoir passé la nuit à Bréal, François alors âgé de 14 ans, fils et dauphin du roi de France François I^{er} fit son entrée à Rennes le 12 août à 11 heures du matin.³⁷⁷ Il était arrivé la veille de Vannes, où son père avait obtenu le 4 août la reconnaissance du dauphin comme duc de Bretagne. Une lettre du roi du 9 annonçait l'arrivée du Dauphin à Rennes pour le 12. Le 13 août, le roi publiait à Nantes l'édit de l'union du duché de Bretagne au royaume. Le 14 août, le dauphin François fut couronné duc de Bretagne en la cathédrale de Rennes sous le nom de François III, mais était en tant que tel complètement dépendant de son père. Il mourut quatre ans plus tard, le titre ducal disparut avec lui. Avec son successeur, son frère Henri, le duché se transformait définitivement en une province du royaume, quand celui-ci, en 1547, devint roi de France comme Henri II.³⁷⁸

7.3.2 Un doute ?

Dans un texte de l'historien Philippe Hamon,³⁷⁹ on peut lire que « François, qui vient de Vannes par Redon, s'établit à l'abbaye de Saint-Melaine (hors de l'enceinte de Rennes) le lundi 12 août 1532 ». ³⁸⁰ Or, il s'agit peut-être là d'une erreur d'inattention. Dans le texte latin *Rhedonas* est mentionné juste avant le passage où paraît *Breallum*. Or, *Rhedonas* a bien été la forme latine utilisée pour *Rennes*, comme on peut le lire dans une inscription sur la plinthe d'une salle de son Palais de Justice, le Parlement : « *Ludovico Magno Augustissimum Aremoricoe Senatium Rhedonas* (A Louis-le-Grand qui rappelle à Rennes l'auguste sénat de Bretagne) ». ³⁸¹ Dans l'Antiquité, Rennes

³⁷⁷ Morice, P.-H. (Preuves T3), col. 1001-1010 ; Leroy, A. (éd.), p. 10 ; Ogée, J. (Vol. IV), p. 66.

³⁷⁸ Morice, P.-H. (Preuves T3), col. 1001-1010 ; Leroy, A. (éd.), p. 10 ; Cornette, J. (2005), p. 424-425, 428.

³⁷⁹ Université de Rennes 2, <https://perso.univ-rennes2.fr/philippe.hamon> ; Tempora, <https://sites-recherche.univ-rennes2.fr/tempora/author/phamon/>.

³⁸⁰ Hamon, Ph. (2010), § 1.

³⁸¹ Bourdonnay, H., p. 146.

était en effet la cité des Redons, *civitas Riedonis*. Le nom de la ville de Redon trouve son origine dans la langue gauloise, mais son sens primitif est « brumeux ». Parmi les premières attestations sont *locum Roton* en 832, *Redon* en 1330, mais *Rothono* au XV^e siècle.³⁸²

Ajoutons, que le passage par Redon aurait rallongé le voyage de François de Vannes à Rennes d'une quarantaine de kilomètres, l'équivalent d'une journée.

7.4 Qui était Jean de la Bouexière ?

Le dernier élément cité dans le *Bulletin paroissial* de 1912 justifiant l'importance de Bréal est un personnage. Cependant, ce personnage apparaît dans deux paroisse bien distinctes, Bréal-sous-Montfort et Balazé au Nord de Vitré. Le *Bulletin paroissial* cite donc en quatrième position un Jean de la Bouexière :

4° L'an 1546, Jean de la Boixière, de Bréal, devint échançon du roi Henri II et l'accompagne dans son voyage à Nantes le 12 juillet 1551.³⁸³

Le roi Henri II régnait de 1547 à 1559. C'était le frère du dauphin François et le dernier duc de Bretagne, de 1536 à 1547.

D'après l'article consacré à Bréal-sous-Montfort du *Dictionnaire* de Jean Ogée, ce personnage ce présente différemment. Il s'agit en fait de l'arrière-petit-fils de Jean de la Bouexière, propriétaire de la maison noble du même nom en 1420. Cet arrière-petit-fils accompagnait le roi lors « du voyage que ce Prince fit à Nantes avec la Reine, où leurs Majestés arrivèrent le 12 juillet 1551 ».³⁸⁴

La situation se complique, car dans l'article concernant Balazé, une localité au nord de Vitré, Jean Ogée cite effectivement un Jean de la Bouexière, qui était également l'échançon du roi Henri II « vers le milieu du seizième siècle ». Dans cette paroisse existait un château de la Bouexière, appartenant au XIII^e siècle à Olivier, seigneur de la Bouexière et de Balazé.³⁸⁵

Dans une autre source, on trouve un autre Jean, mort en 1624 âgé de 91 ans, maître d'hôtel de six rois de Henri II à Louis XIII. Il appartenait à une famille de la Bouexière qui apparaissait dans des réformations et montres des évêchés de Cornouailles et de Tréguier. Un de ses ancêtres, Maurice, était écuyer tranchant du roi François I^{er}, et panetier du dauphin.³⁸⁶

L'Olivier de la Bouexière signalé par Jean Ogée à Balazé pour l'an 1200,³⁸⁷ l'est aussi avec le même nom et la même date pour Bréal par un autre auteur en 1906. Celui-ci cite également un

382 Souillet, G. (Redon), p. 299-300, 309.

383 Bull. paroiss. de Plélan (Bréal), juillet 1912, p. 8-9.

384 Ogée, J. (Vol. I), p. 102 ; Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. I), p. 103.

385 Ogée, J. (Vol. I), p. 57 ; Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. I), p. 68.

386 Potier de Courcy, P. (Tome 1), p. 108.

387 Ogée, J. (Vol. I), p. 57 ; Orain, A. (1882), p. 267 ; Kerviler, R. (BOU-BOURD), p. 93.

Guillaume de la Bouexière de Bréal qui participa à la septième croisade de 1248 à 1254, menée par Louis IX (Saint Louis).³⁸⁸

Le nom de la Bouexière (avec ses variantes Boëxière, Boëssière, Boissière etc., Beuzit en breton) était porté par au moins une quinzaine de maisons en Bretagne à la tête d'une quarantaine de seigneuries dans autant de paroisses, dont Bréal et Balazé.³⁸⁹ D'où peut-être le problème d'une identification précise et univoque.

7.5 Une garnison du huguenot Montbarot au Molant ? (Partie ajoutée le 15 février 2026)

Un autre évènement attribué à Bréal figure dans le chapitre qui lui est consacré dans l'ouvrage *Le département d'Ille-et-Vilaine* de Paul Banéat³⁹⁰ :

Château du Molant [...] Le Huguenot Montbarot y plaça une garnison en 1593. [...] *Molant* signifie terre humide.

Le problème, un château de *Molans* existait aussi à Saint-Georges-de-Chesné, Chienné avant la Révolution, situé au sud'est de Fougères. Le même Paul Banéat écrit alors à propos de ce château³⁹¹ :

Ancien château des Molans [...] Montbarot y plaça une garnison de 1593 ; il fut détruit probablement après la Ligue [...] Molans signifie terre humide.

Dans les deux cas, l'auteur renvoie au *Dictionnaire* de Jean Ogée sans préciser cependant s'il s'agit de l'édition de 1778 ou de celle de 1843 qui a été fortement augmentée. Dans la première édition, il est question d'un stationnement de garnisons en février 1593 seulement dans les châteaux de Molans à Chienné, de Réauté à Laillé (en fait à Bourg-des-Comptes) et d'Acigne au Rheu.³⁹² Ce déploiement de troupes a été ordonné par René-Marc Montbarot, capitaine et gouverneur de Rennes, puis lieutenant général de l'évêché de Rennes³⁹³, pour prévenir des attaques du duc de Mercoeur, gouverneur de la province de Bretagne. Le conflit s'était internationalisé avec l'arrivée

388 Chaix d'Est-Ange, G. (T5 BLO-BOU), p. 25, 30.

389 Kerviler, R. (BOU-BOURD), p. 90.

390 Banéat, P. (1929, T I), p. 207.

391 Banéat, P. (1929, T III), p. p. 388-390. Le nouveau nom *Saint-Georges-de Chesné* semble être inspiré du nom d'un manoir su

392 Ogée, J. (Vol. I), p. 102, 210-211 ; Ogée, J. (Vol. II) , p. 310, 411 ; Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. I), p. 103, 181.

393 René Marec'h de Montbarot était capitaine et gouverneur de Rennes depuis 1583. Henri IV le nommera lieutenant général pour l'évêché de Rennes, et il le restera jusqu'en 1605. Les protestants, par leur faible importance numérique, ne représentaient qu'une force d'appoint pour le parti royaliste fidèle à Henri IV, mais ils y jouaient un rôle souvent décisif. En 1598, lorsque l'Édit de Nantes met fin au conflit, la situation du protestantisme breton est très affaibli. Un grand nombre avaient définitivement quitté la province, s'embarquant pour Jersey ou fuyant vers le Maine ou la Normandie. (D'après : Les Protestants bretons, « La liste de Bonabes Biet », « Le temps des huguenots bretons (1550-1800) »).

de troupes espagnoles en soutien des ligueurs et de troupes anglaises en soutien du roi Henri IV.³⁹⁴ Les compagnies anglaises du capitaine Norreys (ou Norris) passèrent en septembre 1591 à Bréal en venant de Saint-Méen, puis d'Iffendic pour continuer leur marche vers Noyal-sur-Seiche et Châteaugiron.³⁹⁵ Deux ans plus tard, en 1593, Mordelles fut pillé par les Anglais, et à nouveau en 1597, cette fois-ci par les Espagnols.³⁹⁶ selon une autre source, ces pillages avaient lieu respectivement en 1592 et 1593.³⁹⁷

Dans la réédition du *Dictionnaire* de 1843, l'éditeur s'appuie sur une communication de l'abbé Oresve, auteur de *l'Histoire de Montfort et des environs* (1858), selon laquelle les ligueurs du duc de Mercoeur « tinrent longtemps garnison [à Mordelles], tandis qu'il y avait un poste de huguenots au Molant et à Méjusseume [au Rheu] ». ³⁹⁸ Il est possible, que cette confusion entre le Molant de Bréal et le Molans de Chienné/Saint-Georges-de-Chesné est due à cet abbé et reproduite par Paul Banéat.

D'autre part, certains indices font penser que les Boberil au temps des guerres de la Ligue étaient dans le camp royal défendu par Montbarot. Ainsi, Jacques du Boberil, avant de devenir propriétaire du Molant en 1610, avait été fait prisonnier du duc de Mercœur, puis libéré en 1593 contre une rançon.³⁹⁹ En tant que seigneur des paroisses de Mordelles et du Rheu, il était aussi concerné directement par les faits de guerre évoqués.

Ce qui peut avoir contribué à la confusion est le fait que le château à Chienné, appartenait aux Boberil jusqu'au règne de Charles VII de 1422-1461.⁴⁰⁰ Il existait plusieurs branches de la famille du Boberil, mais il paraît certain que Jean du Boberil (env. 1350-1411) propriétaire du manoir à l'Hermitage, était aussi propriétaire du château à Chienné. Il était en effet identifié pour les deux lieux comme le personnage qui s'était engagé en 1379 dans une ligue qui s'opposait à l'annexion du duché de Bretagne au royaume de France. Avec moins de certitude cela pouvait être le cas aussi de son arrière-petit-fils Jean (env. 1415-1439).⁴⁰¹

7.5.1 Le contexte historique des Guerres de la Ligue en Bretagne (1588-1598)

A début, presque toute la Bretagne était du côté des ligueurs du duc de Mercoeur gouverneur de la province depuis 1582. Des villes comme Rennes, qui s'était libéré des ligueurs le 5 avril 1589, ou

394 Cornette, J. (2005, T1), p. 479, 499 ; Le Goff, H., Chapitre II. L'internationalisation du conflit, p. 147-239, §§12, 62.

395 Le Goff, H., Documents pour servir de preuves, p. 421-545, §89 : « Lettre adressée à Burghley par un des capitaines de Norreys (ou par Norreys lui-même) présentant les opérations militaires auxquelles a participé le corps expéditionnaire anglais en Bretagne du 29 août au 26 septembre (19 août au 16 septembre, d.a.) 1591 » ; Chapitre II. L'internationalisation du conflit, §§146-147.

396 Banéat, P. (1929, T II), p. 480 ;

397 Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. II), p. 58.

398 Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. II), p. 58.

399 Esnault, E., p. 197.

400 Ogée, J. (Vol. I), p. 210-211 ; Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. I), p. 181.

401 Esnault, E., p. 191-193 ; Leguay, P., Martin, H., p. 127-128.

Vitré restèrent du côté du Henri IV, roi depuis le 2 août consécutif à l'assassinat d'Henri III.

Henri IV abjura le 25 juillet 1593 le protestantisme (« religion prétendue réformée », RPR, aux yeux de la Ligue), ce qui entraîna un affaiblissement des ligueurs. Partout en France, la ligue s'effondra, sauf en Bretagne où les combats perdurent jusqu'en 1598, Pacé fut encore pillé en 1597.⁴⁰²

7.6 Conclusion

Ces événements et personnages peuvent donc difficilement prouver l'importance de Bréal en tant que ville au Moyen Âge et au début de la Renaissance. Soit la réalité de la présence à Bréal de ces princes et grands nobles est douteuse, soit leur passage était lié plutôt à l'existence de manoirs suffisamment spacieux et prestigieux pour accueillir ces personnages avec leur entourage.

8 Annexes

8.1 Transcription d'extraits du texte de l'« Enquête sur les ducs de Bretagne. 1392 »

Source : Lobineau, Guy-Alexis dom, *Histoire de Bretagne, composée sur les titres & les auteurs originaux, par Dom Gui Alexis Lobineau,...* enrichie de plusieurs portraits & tombeaux en taille douce ; avec les preuves & pièces justificatives, accompagnées d'un grand nombre de sceaux, Paris, 1707, colonnes 765-768 / vues 433-434, ([lien permanent vers ces pages](#))

Sur les articles de scavoir comment, & en quelle manière anciennement les Ducz de Bretagne ont accoustumé de user, prendre & recevoir leurs hommages, & feutez de leurs Vassaux, Barons, Chevaliers & Escuyers, & aussi sur le fait des monnoyes de Bretagne, par le commandement de Mons. le Duc, & de son Conseil, les Sénéchal, Alloüe, & Procureur de Rennes ont fait enquerre, les plez tenantz, le tesmoin qui ensuit, le vingt-quatrième jour de Mars l'an mil trois centz quatre-vingtz & onze.

Monsieur Acaris, Seigneur d'Iffer, Chevalier, de l'âge de quatre-vingtz ans ou environ, tesmoin présenté sur lesdits articles de la partie de

Article : *thème, sujet*

Ont accoustumé : *ont pris l'habitude*

Feutez : *fidélité*

Monseigneur le Duc : ici Jean IV, duc de Bretagne (1365 - 1399)

Sénéchal, Alloüe, & Procureur : officiers/juristes du Duc

402 Cornette, J. (2005, T1), p. 504-515, 674-676, Le Goff, H., Chapitre III. Le combat du bout du monde, p. 241-280 §13 ; Ogée, J., Marteville, A., Varin, P. (Vol. II), p. 58.

honestes hommes M. Pierre Machefer Procureur de Rennes, pour valoir en perpetuel memoaire, & ce que de raison sera, tesmoin juré sur saintes Evangilles de bien & leument porter vray record, sans avoir esgard à faveur, amour, ne crainte, purgé par son serment, scavoir s'il avoit donné conseil privé ne apertement à Mons. le Duc, ne ses procureurs, afin de se présenter pour tesmoin sur sesdites articles ; lequel dit & recorde par son serment que onques à son instigation, promotion, ne à la promotion de mondit sieur ne d'autres de par li n'avoit esté interrogé, prié, ne requis d'en porter tesmoignage paravant ces heures ; enquis de l'ancien gouvernement & comment les Ducz soloient prendre & recevoir hommages, & féautez de leurs Vassaux, dit, & recorde qu'il vit & cognut le Duc Jehan qui deceda environ l'an mil trois centz quarante et un, & fut par cinq fois en sa compagnie en Flandres à grant compagnie de gens d'armes, & dit cest temoin que à cause de certaine terre qui li appartenoit à cause d'hommage d'une sienne femme qui fut fille de Eon de Champagne Seigneur de la Champalaune, il fit foy & hommage audit Mons. le Duc Jehan que Dieu absolve qui le receut en la ville de Breal, & y estoit present Monsieur Guillaume Seigneur des Brioux, lors un des Maistres d'Hostel du Duc Jehan, & plusieurs Chevaliers, & paya cinq sols de Chambellenage à un des Chambellans, duquel il n'est pas membré du nom, & par les mots de féauté li promist & jura qu'il devenoit homme lige du Duc & li prometoit porter foy, vérité, & loyauté *proche à luy qu'à nul autre* ; & semblablement vit Raoul d'Iffer qui semblable fit hommage à mondit sieur le Duc Jehan que Dieu absolve, qui, pour le temps estoit, *proche à li, que à nul autre*, à cause de certaines terres qui de nouvel li estoient escheuës ; & vit plusieurs Chavaliers & Escuyers, qui semblable en

Sans ..., ne : *sans ..., ni*

Apertement : *ouvertement, manifestement*

Onques : *jamais*

Li : *lui*

Soloir : *avoir l'habitude*

Recorder : *se souvenir de ; raconter, rapporter*

Chambellage : *droit en argent versé par les vassaux au chambellan d'un seigneur ou d'un roi lors de la prestation d'hommage*

Chambellan : *gentilhomme de la cour qui assurait le service de la chambre d'un prince*

Lige : *fidélité exclusive*

Raoul d'Iffer : *père d'Acarie d'Iffer*

firent foy & hommage, & y furent receuz ; & disoit ledit Raoul son père qu'il avoit fait hommage au Duc Artur, *proche à li, que à nul autre*, & cest tesmoin li demanda pour ce que avoit fait foy & hommage d'aucunes terres au proche Laval & de Vitré qui le avoit reçu de li porter foy, & vérité ainsi que le fé le devoit, pourquoy ne se faisoit en cette manière au Duc Jehan, & lors ledit Raoul son père le respondi : *Beau fils nos Seigneurs les Ducz sont Princes, & Seignours souverains au Duché de Bretagne, & ne souloient recognoistre aucun Souverain jusques au Duc fit soumission au Roy en doux cas, c'est à scavoir en défaut de droict & par appellation de faulx & mauvais jugement dou Parlement de Bretagne au Roy de France , & pour ce l'oultre plus des droictz Royalz & Ducalz leurs demeurent entiers, & tousjours en ont ainsi usé, & gouverné, & bien a esté par mainte fois mestier.*

Et dempuis emprés la mort de Mons. le Duc Jehan Mons. Charles de Blois, qui à cause de Madame sa femme tint & occupa le Duché de Bretagne, & pour Duc se appella, receut cest tesmoign en sa feauté & hommage de plusieurs terres qui sont tenuë de Nosseigneurs les Ducz, & cest tesmoign li fit serment & féauté, *proche à li qu à nul autre*, semblablement, & en la forme que autresfois l'avoit fait au Duc Jehan, & vit plusieurs Barons, Chavaliers, & Escuyers qui semblable li firent foy & hommage lige, *proche à li, que à nul autre*, & les receut ; & dempuis après la mort doudit Messire Charles de Blois, qui deceda environ l'an MCCCLXIV, à la bataille d'Auroy, Mons. le Duc qui à présent est à usé de recevoir ses hommages & féautez lige *proche à li, que à nul autre*, & dit cest tesmoin qu'il li fit hommage foy & serment *proche à li, que à nul autre*, & au plaisir de Dieu qu'il le tendra, & en a veu tant & tel nombre de Barons, Chevaliers & Escuyers qui ainsi l'ont fait mondit

Duc Artur : *duc Arthur II (1305-1312), prédecesseur de Jean III*

Proche : *qui est dans le voisinage, qui est voisin ; rapproché de qqn par le sentiment, l'intérêt etc.*

Fé : *fief*

Dempuis - emprés : *depuis – après*

Charles de Blois : *duc de Bretagne (1341 – 1364)*

Madame sa femme : *Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois*

Auroy : *Auray, bataille décisive remportée par Jean de Montfort contre Charles de Blois qui fut tué. Elle mit fin à la guerre de Succession en 1364*

sieur le Duc, que forte chose estoit à li nombrer, & partant comme en a fait de sa personne, que en vit faire à plusieurs autres à Nosseigneurs les Ducz davantditz chacun en son temps ; parce que en ont dire à son père, & plusieurs notables, Prelatz, Barons & autres ; & que ne vit ne voit dire que debat ne empeschement fust mis onques au contraire, cuide, & croit, & est son vroy record fermement que Mons. le Duc & ses perdecresseurs sont accoustumé, & usent de prendre, & recevoir hommages liges, & sermentz de feauté de laurs feaux & vassaux *proche à eux que à nul autre*, & que ce est leur droict & raison.

Son père : *Raoul d'Iffer*

Prelatz : *prélats, dignitaires ecclésiastiques (évêques, abbés d'un monastère...)*

Cuid(i)er : *croire, penser*

[Passage non recopié où il est question
du droit de frapper monnaie]

Frère Jehan le Bart naguere Abbé du Moustier S. Melaine, de l'âge de LXXX. ans ou environ, tescmoin présenté de la partie de honestes homs Maistre Pierre Maschefer Procureur de Rennes sur les articles devant, & pour valoir perpetuelle memoire & ce que de raison sera, tescmoin juré sur saintes Evangiles, &c. (*comme au premier témoin*) enquis de l'ancien gouvernement & comment les Ducz souloient prendre et recevoir hommages et feautez de leurs vassaux ; dit & recorde par son serment qui il vit & connut le Duc Jehan que Dieu absolle, & que Macé le Bart son oncle Chanclier de Bretagne fut par le temps de XV. ans ou environ, comme il li oyt dire, quel Maistre Macé dist à ce tescmoin que les Ducz pouoient & debvoient prendre leur hommage *prouche à eux que nul autre*, & qu'ils usaient de droits Royaux & Duchaux. Bien est vray qu'un Duc avoit fait submission en deux cas, c'est assavoir de appellation de Parlement au Roy de faux et

Moustier : *monastère, abbaye*

S. Melaine : *L'abbaye Saint-Melaine de Rennes*

mauvais jugement, & en deffaut de droit, & en tant nos Seigneurs les Ducs estoient sujets au Roy, & non en plus. Mais ne vit oncques au Duc Jehan que Dieu absolle prendre le hommage de nul de ses feaux. Bien dit ce témoin qu'il vit Monsieur Charles Blois tenant le Duché de Bretagne, qui prenoit ses hommages *prouch à li que à nul autre*, de ses Barons, Chevaliers, & vassaux ; & dempuis la mort dudit Messire Charles que Dieu absolle, il a veu Monsieur le Duc qui à présent est, qui ainsi prenoit ses hommages de ses feaux, & en use ; & partant comme en a veu & oy dire, & parce que oyt dire audit Maistre Macé le Bart son oncle qui fut Chancelier, & à autres ; & que Nosseigneurs les Ducs de Bretagne tiennent & usent de droits Royaux & Duchaux ainsi que Roy peut faire, sauff en deux cas, au fait de la submission. Recvorde que Nosseigneurs les Ducs peuvent & doivent prendre leur hommage *prouche à eux que à nul autre*, & ainsi en ont usé.

[Passage non recopié où il est question
du droit de frapper monnaie]

9 Bibliographie

Almanach amusant, agricole & commercial : Almanach de Bretagne , 1914,

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t59123822/f41.image>

ANSELME DE SAINTE-MARIE (Augustin Déchaussé), *Histoire de la Maison Royale de France, et des grands officiers de la Couronne. Tome 4e*, Paris, Compagnie des Libraires, s.d.

<https://books.google.fr/books?id=Hv8IP37ZmjQC&dq=Marie-Anne%20Colbert&hl=fr&pg=PA681#v=onepage&q=Marie-Anne%20Colbert&f=false>

Arch. Dép. 35 (Recensements): Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, ,

Arch. Dép. 35 (2 O 38 10): Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, ,

Arch. Dép. 35: Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, ,

AM Bréal 1D1: Archives municipales de Bréal-sous-Montfort, ,

Arch. mun. de Bréal-sous-Montfort: Archives municipales de Bréal-sous-Montfort, ,

ARGENTRE, Bertrand d', *L'Histoire de Bretagne, des rois, ducs, comtes et princes d'icelle : l'establisement du royaume, mutation de ce titre en duché, continué jusques au temps de Madame Anne dernière duchesse, & depuis Royne de France, par le mariage de laquelle passa le duché en la maison de France*, Paris, Jacques Du Puys, 1582

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3275767/f284.image>

ARGENTRE, Bertrand d', *L'Histoire de Bretagne, des rois, ducs, comtes et princes d'icelle : l'establisement du royaume, mutation de ce titre en duché, continué jusques au temps de Madame Anne dernière duchesse, & depuis Royne de France, par le mariage de laquelle passa le duché en la maison de France*, Paris, Jacques Du Puys, 1582

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3275767/f284.image>

ARGENTRE, Bertrand d', *L'Histoire de Bretagne des roys, ducs, comtes et princes d'icelle : l'establisement du royaume, mutation de ce titre en duché, continué jusques au temps de Madame Anne, dernière duchesse... Avec la carte géographique dudict pays, & table de la généalogie des ducs & princes d'iceluy*, Paris, Jacques Du Puys à la Samaritaine, 1588

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8726163k/f25.item>

ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française), <http://zeus.atilf.fr/dmf/>

AUBERT, Gauthier, CROIX, Alain, DENIS, Michel, *Histoire de Rennes*, Rennes, Apogée & Presses Universitaires de Rennes, 2006

AVITY, Pierre d', *Le Monde, ou La description générale de ses quatre parties. Tome 2*, Paris, C.

Sonnus et D. Bechet, 1643 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5774657q/f276.item>

AVITY, Pierre d', *Le Monde, ou La description générale de ses quatre parties. Nouvelle édition. Tome 2*, Troyes, D. Bechet et L. Billaine, 1660

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8714835s/f32.item.zoom#>

BANEAT, Paul, *Le Vieux Rennes. Tome I*, Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1909 <https://bibnum.univ-rennes2.fr/items/show/700>

BANEAT, Paul, *Le Département d'Ille et Vilaine, Tome 1, A-E*, Rennes, Larcher, 1927

BANEAT, Paul, *Le Département d'Ille et Vilaine, Tome 2, F-O*, Rennes, Larcher, 1928

BANEAT, Paul, *Le Département d'Ille et Vilaine, Tome 3, P-S*, Rennes, Larcher, 1929

BAUX, Émile, BOURILLY, Victor-Louis, MABILLY, Philippe, "Le voyage des reines et de François 1er en Provence et dans la vallée du Rhône (décembre 1515-février 1516)". In : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 16, N°61, 1904, p. 31-64, <https://doi.org/10.3406/anami.1904.3607>

BELLEFOREST, François de, *La Cosmographie universelle de tout le monde en laquelle, ... Tome 1*, Paris, chez Nicolas Chesneau, 1575 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1505502g/f469.item>

BELLEVUE, Xavier de, *Généalogie de la maison Fournier, actuellement représentée par les Fournier de Bellevüe*, Rennes, Impr. de F. Simon, 1909

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57280229/f46.image>

BERTHRE DE BOURNISEAUX, Pierre-Victor-Jean, *Histoire de la ville de Thouars, depuis l'an 759 jusqu'en 1815, avec un supplément qui renferme la conspiration du général Berton et les détails de son entreprise sur cette ville, le 24 février 1822*, Niort, A.-P. Morisset, 1824

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6560027q/f194.image>

BERTOZZO, Mathieu, "Par les lois des 14 et 22 décembre 1789, la Révolution française fit de la France le maillage méticuleux des communes et des départements". In : *Revue générale du droit*, n° 18700, 2014, [en ligne], <https://www.revuegeneraledudroit.eu/?p=18700>

BESSE, Jean-Martial, BEAUNIER, Charles, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France, Tome Huitième : Province ecclésiastique de Tours*, Paris, Abbaye de Ligugé (Ligugé) et A. Picard et fils (Paris), 1920

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5859266j>

BIENVENU, Gilles, "Jean-Baptiste Ogée, ingénieur, géographe". In : *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, Tome 82, 2004, p. 456-484,

<https://www.shabretagne.com/document/article/3630/Jean-Baptiste-Ogee-ingenieur-geographe-et-historiographe-de-Bretagne-au-XVIIIe-siecle>

BLAEU, Guillaume (éditeur), *Britannia ducatus. Duché de Bretagne (reprod. 1969)*, , Blaeu, Guillaume (ADIV1 FI 110), 1640 env.

BLOND, Stéphane, "L'atlas des routes royales de Trudaine. La carte, instrument de la politique routière des lumières". In : *Siècles [En ligne]*, 25, 2007, p. 66-82,

<https://doi.org/10.4000/siecles.1386>

BNF-Gallica. Ouvrages de référence en géographie,
<https://gallica.bnf.fr/selections/fr/html/ouvrages-de-referance-en-geographie>

BOHUON, Anne-Soazig, *Un canton rural breton : le canton de Plélan-le-Grand. Aspects économiques et démographiques (1850-1914)*, Rennes, Mémoire de maîtrise (dir. Claude GESLIN) - Université Rennes 2, 1995 <https://www.bu.univ-rennes2.fr/service/emprunter-rendre-document>

BONNARD, Louis, *Le voyage en France à travers les siècles : esquisse historique*, Paris, Touring-Club de France, 1927 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6580921w/f7.item.r=auberge>

BONNE, Rigobert, *Carte du Gouvernement de Bretagne, Assujettie au Ciel et Projettée par Mr Bonne*, Paris, chez Remondi (ADIV 24 Fi 27), 1771

BORGHI, A.B., *La Bretagne. Ridotta da Dipartimenti [Divisée en départements]*, Arch. dép. d'Ille-Vilaine 1 Fi 1144, Firenze (Florence), Borghi, 1817

BORST, Arno, *Lebensformen im Mittelalter [Modes de vie au MoyenÂge]*, Berlin, Propyläen, 1999

BOSSARD, l'abbé Pierre, *Dictionnaire topographique du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Manuscrit, Arch. Dép. d'Ille-et-Vilaine, 40 BI 368 USUEL, s.d. (avant le dépôt aux archives 1928) <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb10885933v>

BOURDONNAY, Hippolyte, *Le Palais de justice de Rennes : histoire et description du Palais, ses salles, ses richesses artistiques*, Rennes, s.n., 1902 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k165113s/f154.image>

BOURGOIN (éd.), *Carte de la Bretagne Divisée par Diocèses, Contenant les Paroisses et Abbayes, avec les Routes, d'après les meilleures Cartes, assujetties aux Observations de Mrs de l' Académie Royale des Sciences*, Paris, Bourgoin, 1780 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8442602p>

BOURGOIN (éd.), *Carte de la Bretagne Divisée par Diocèses, Contenant les Paroisses et Abbayes, avec les Routes, d'après les meilleures Cartes, assujetties aux Observations de Mrs de l' Académie Royale des Sciences*. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 24 Fi 29, Paris, Bourgoin, 1780

Bréal, n° 2 mai, 1990, ,

Bréal Info, janvier, 2009, ,

Bréal-sous-Montfort, juin, 2013, octobre, 2014, juin, 2014, juin, 2015, juin, 2016, ,

Bréal raconte, n°5 printemps, 1979, n° 6 octobre, 1979, n° 14 octobre, 1987

Le Bréal'Mag, fév./mars, 2022

BRICAUD, Jean, *L'administration du département d'Ille-et-Vilaine au début de la Révolution (1790-1791)*, Rennes, Imprimerie bretonne, 1965 <https://bibliotheque.idbe.bzh/document.php?id=l-administration-du-departement-d-ille-et-villaine-au-debut-de-la-revolution-42811&l=fr>

BRIEUX, *Nouvelle carte de France divisée en 86 départements*, Paris, s.n., 1832 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530835247>

BROUSSILLON, Bertrand de, *La maison de Laval, 1020-1605 : étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitre, Tome 1 : 1020-1234*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1895
https://archive.org/details/gri_33125010019459/mode/2up?view=theater

BROUSSILLON, Bertrand de, *La maison de Laval, 1020-1605 : étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitre, Tome 2 : 1264-1412*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1898
https://archive.org/details/gri_33125010019475/mode/2up?view=theater

BROUSSILLON, Bertrand de, *La maison de Laval, 1020-1605 : étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitre, Tome 3 : 1412-1501*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1900
<https://archive.org/details/lamaisondelaval103bert/page/n9/mode/2up>

BROUSSILLON, Bertrand de, "La maison de Laval (suite), cartulaire de Laval, Guy XII". In : *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, Série 2, T13, 1807, p. 286-350,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4113800/f303.item>

BROUSSILLON, Bertrand de, "La maison de Laval, XVI : Guy XII, 22 septembre 1348 - 21 avril 1412". In : *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, Série 2, T13, 1807, p. 152-217, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4113800/f214.item>

BRUNET, Michel, "Le parage breton, une institution successorale de garantie qui fait bande à part dans les coutumes de l'Ouest de la France (XVIe-XVIIIe siècles)". In : *Annales de Normandie*, 55e année, n° 1-2, 2005, p. 141-144, https://www.persee.fr/doc/annor_0003-4134_2005_num_55_1_1512

BRUNET, Roger, *Trésor du terroir. Les noms des lieux de la France*, Paris, CNRS Editions, 2016
 Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, ,
 Bulletin paroissial de Bréal-sous-Montfort (reproduction dactylographiée), ,
 Bulletin paroissial du canton de Plélan (Archives diocésanes de Rennes), ,
 Cadastre napoléonien, Ille-et-Vilaine 1824,
https://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/FrmSommaireFrame.asp
 Cadastre napoléonien, Ille-et-Vilaine 1832,
https://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/FrmSommaireFrame.asp

CARDINEAU, Guy, "Les juridictions d'ancien régime en Bretagne". In : *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, T 112, juillet, 1985, p. 19-30,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5347943s/f23.item>

CARNE, Gaston de, *Les chevaliers bretons de Saint Michel depuis la fondation de l'ordre, en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1665*, Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1884
<https://archive.org/details/leschevaliersbr00carngoog/page/29/mode/2up>

CASSINI DE THURY, César-François, *Carte générale de la France*, Paris, BNF, 1785-1787
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53095266n/f1.item.zoom>

CHAIX D'EST-ANGE, Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle. V. Blo-Bou*, Evreux, C. Hérissey, 1906 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111998m>

CHEDEVILLE, André, "Naissance et développement du réseau paroissial en Bretagne : Contribution à l'étude des limites communales actuelles.". In : *Cahiers du Centre nantais de recherche pour l'aménagement régional*, n°30-31, 1988, p. 43-51, <https://doi.org/10.3406/canan.1988.1472>

CHEDEVILLE, André, TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale, Xe-XIIIe siècle*, Rennes, Ouest France Université, 1987

CNRTL - Centre national de Ressources textuelles et lexicales, <https://www.cnrtl.fr/definition/>

CNRTL - Centre national de Ressources textuelles et lexicales, <https://www.cnrtl.fr/definition/>

COLLAS, George, "Henri Jouin. — Rennes il y a cent ans". In : *Annales de Bretagne*, Tome 41, 1934, p. 542-543, https://www.persee.fr/doc/abpo_0003-391x_1934_num_41_3_4090_t1_0542_0000_1

Collection du Musée de Bretagne, <http://www.collections.musee-bretagne.fr/>

CORBE, G., *Carte du département d'Ille-et-Vilaine publiée... sous l'administration de Mr Henry préfet*, Rennes, Landais et Oberthür (ADIV 5 FI 138), 1847

CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons, Tome 1. Des âges obscurs au règne de Louis XIV*, Paris, Seuil, 2005

Coutumes de Toulouse, Toulouse, manuscrit, 1295-1297
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b105090434/f65.item.zoom>

CREPY, Etienne-Louis, *Le Duché de Bretagne divisée en Haute et Basse et en ses neuf évêches*, Paris, Crépy, 1736 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b532414879/f1.item.zoom>

CREPY, Etienne-Louis, *Le duché de Bretagne divisé en Haute et Basse et en ses neuf évêchés*, Paris, Crépy (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine 5 FI 15), 1746

CREPY, Etienne-Louis, *Le duché de Bretagne divisé en Haute et Basse et en ses neuf évêchés*, Paris, Crépy, 1780 <https://doi.org/10.3931/e-rara-107034>

CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1993

D'ARTAGNAN, Isabelle, *Le pilori au Moyen Âge dans l'espace français*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2024 <https://doi.org/10.4000/books.pur.194506>

DAREMBERG, Charles Victor, SAGLIO, Edmond, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines (éd. en ligne Univ. de Toulouse)*, Paris, Hachette, 1877-1892 <https://dagr.univ-tlse2.fr/rechercher>

DAUDET, Louis-Pierre, *Nouveau guide des chemins du royaume de France , contenant toutes les routes, tant générales que particulières dédié au Roy*, Paris, E. Ganeau, 1724
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54388194>

DERIC, Gilles, *Histoire ecclésiastique de Bretagne. Tome 2*, Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1847
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k855112m>

DES RUES, François, *Description contenant toutes les singularitez des plus celebres villes et places remarquables du royaume de France. Avec les choses plus memorables advenues en iceluy . Reveu, corrigé et augumenté [sic] du Sommaire de l'Etat, cartes de provinces et de quelques portraitz des plus signalees villes dudict royaume*, Rouen, Jean Petit, 1611

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5652249c/f236.item>

Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui, <http://cassini.ehess.fr/fr/html/#>

DU BOUETIEZ DE KERORGUEN, Alphonse, *Recherches sur les États de Bretagne. La Tenue de 1736. Tome 2*, Paris, Dumoulin, 1875 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5351515v/f338.item>

DU PUY DE CLINCHAMPSCHAPITRE, Philippe, *La Noblesse*, Paris, Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 3e ed., 1968, ed. numérique

DUCHEMIN, *Projet d'aménagement d'une route pour Hennebont soit par Mordelles et Ploërmel, soit par Guer et Malestroit en passant par Vannes. Indications des aménagements projetés dans les différentes localités traversées. Plan visé en 1745 par 3 Commissaires des Etats de Bretagne et par Pontcarré de Viarme, Intendant de Bretagne*, Rennes, Parlement et intendance de Bretagne (ADIV C 4835 (1)), 1738

DUMONT, Jean, BARBEYRAC, Jean, ROUSSET DE MISSY, Jean, *Supplément au corps universel diplomatique du droit des gens.... T2*, Amsterdam, Les Janssons à Waesberge, 1739

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k123044c/f624.item>

DUVAL, Michel, "Foire et marchés en Ille-et-Vilaine sous la Révolution (1790-1792)". In : *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, Tome 84, 1982, p. 83-99,

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5355593z/f85.item>

DUVAL, Pierre, *La Bretagne*, Paris, Mlle Duval, 1689

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8491389n/f1.item.zoom>

EBLE, L., "La part de la F.G.S.P.F. dans le mouvement sportif français". In : OGER, Marcel, DELAUNAY, Henri, EBLE, L. , *La FSF et le sport français : 1898-1948*, Paris, s.n., 1948

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3209659j>

EHESS - Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui, <http://cassini.ehess.fr/fr/html/#>

ESNAULT, Elen (dir.), *Bretagne, Ille-et-Vilaine, L'Hermitage. Manoir du Boberil. Rapport de diagnostic*, Paris, Institut national de recherches archéologiques préventives, 2018

<http://bibliotheque-numerique-sra-bretagne.huma-num.fr/s/sra-bretagne/item/31455>

Explorateur Fantoir, <https://adresse.data.gouv.fr/outils/fantoir/35>

FANTOIR : le fichier 2021 des voies et lieux-dits, <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/mise-en-ligne-des-fichiers-fantoir-2023>

FER, Nicolas de, *La carte nouvelle de la France ses Conquetes, ses acquisitions et ses bornes par la Parc de Ris-Wick*, Paris, chez l'auteur dans l'Isle du Palais, sur la Quay de l'Orloge à la Sphère royale, 1698 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8459063r>

FOUCQUERON, Gilles, *Saint-Malo, 2000 ans d'histoire. Tome 1, A-H ; Tome 2, I-Z*, Saint-Malo, Gilles Foucqueron, 1999

France cadastre, <https://france-cadastre.fr/>

France nouvelle, *France nouvelle en 86 départements à l'usage des jeunes élèves : Hérault, Indre, Ille-et-Vilaine, Indre et Loire (pl. 9)*, Paris, imp. A. Bes, 1854

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8495570g>

France Postes, *Liste générale des postes de France*, Paris, Jaillot, 1760

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1207064r/f41.item>

FRIGNET (ingénieur), OLLIVAUT (graveur), *Carte figurative des rivières de Vilaine et Mayenne pour faire connoître, les projets de Navigation qu'on propose d'établir et continuer depuis la mer à Laval et Mayenne, et aussi la réunion des rivières d'Isle et de Rance qu'il est possible de rendre navigables jusques Saint-Malo. Les Plans en grand, dessins des Ecluses, devis et détails, sont faits depuis Rennes ou arrivent les batteaux jusques à Vitré*, s.l., (ADIV C 3186 (1)), 1779

GAGON DU CHESNAY, Marie Toussaint., "Observations relatives au droit féodal de la province de Bretagne par Gagon-Duchenay". In : *Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799)*, Tome X - Du, 1878, p. 473-486, https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1878_num_10_1_3992_t1_0473_0000_4

GASTEBOIS, Victor, "Les anciens péages du Mortinais". In : *Revue de l'Avranchin. Bulletin de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville*, mai, 1910, p. 55-61, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5594731w/f35.item>

GAUDILLAT, Claude (dir.), *Cartes anciennes de la Bretagne : 1582-1800*, Spézet, Coop Breizh, 1999

GAUTIER, Toussaint, *Cathédrale de Dol, histoire de sa fondation, son état ancien et son état actuel*, Dol, chez l'auteur, 1860 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65261910/f132.image>

GAUVARD, Claude, *La France au Moyen Âge du Ve au XVe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2e éd. 1996

Géoconfluences - ENS/DGESCO de géographie, <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/>

GIFFARD, André, *Les justices seigneuriales en Bretagne : aux XVIIe et XVIIIe siècles (1661-1791)*, Saint-Pierre-de-Salerno, G. Monfort, 1903 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3350779g>

GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, Eusèbe, *Dictionnaire géographique, historique, industriel et commercial de toutes les communes de la France et de plus de 20,000 hameaux en dépendant : illustré de 100 gravures de costumes coloriés, plans et armes des villes, etc.,.... Volume 1*, Paris, Didot, 1844-1846 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62944884/f416.image>

GOTROT, *Carte Générale du Projet de Navigation Intérieure de Bretagne, avec la Jonction de la Vilaine à la Mayenne*, s.l., (ADIV C 5035 (2)), 1783

GUILLIOTIN DE CORSON, Amedée, "Les grandes seigneuries de Haute Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine". In : *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*,

juillet, 1892, p. 263–281, 431–447,

<https://archive.org/details/revuedebretagne36nantgoog/page/430/mode/2up>

GUILLOTIN DE CORSON, Amedée, "Les grandes seigneuries de Haute Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (Suite)". In : *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, Tome 13, 1895, p. 181-187, 342-356,

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4538200/f154.item>

GUILLOTIN DE CORSON, Amedée, "Les grandes seigneuries de Haute Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (Suite)". In : *Revue de Bretagne et de Vendée*, Tome 14, juillet, 1895, p. 179-194, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k453821c/f178.item>

GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, Vol.1*, Rennes, Fougeray, 1880-1886 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55606x.textelImage>

GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, Vol. 6*, Rennes, Fougeray, 1880-1886 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k750029.textelImage>

GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, Vol. 5*, Rennes, Fougeray, 1880-1886 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75001z/f1.item.textelImage>

GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, Vol. 3*, Rennes, Fougeray, 1880-1886 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55608m?rk=107296;4>

GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, Vol. 2*, Rennes, Fougeray, 1880-1886 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k556078>

GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, Vol. 4*, Rennes, Fougeray, 1880-1886 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75000m>

GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, "Les grandes seigneuries de Haute Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine – Les Châtellenies » (Antrain - Hédé)". In : *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, Tome 23, 1894, p. 1-243, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2077765/f120.item>

GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, "Les grandes seigneuries de Haute Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine – Les Châtellenies » (Laillé - Plélan)". In : *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, Tome 24, 1895, p. 7-110, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k207777j/f57.item>

GUILLOUX, Raymond et auteurs anonymes, "Un certain passé de Bréal". In : *La Feuille*, bi-centenaire de la Révolution, [1989], p. 1-20,

HAMON, Philippe, "Rennes, 1532 : le dernier couronnement ducal". In : PIC, Augustin, PROVOST, Georges (ed.), *Yves Mahyeuc, 1462-1541*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 <https://doi.org/10.4000/books.pur.127353>

HARDY, Jean, *Duché de Bretagne*, Amstelodami (Amsterdam), apud J. Janssonium, 16..? <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8441750s>

HARDY, Jean, *Duché de Bretagne*, Paris, Amsterdam, Melchior Tavernier, Henry Hondius, 1630
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55004847w/f1.item.zoom>

HERVE, Martin, "La fonction polyvalente des croix à la fin du Moyen-Age". In : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 90, N° 2, 1983, p. 295-310, <https://doi.org/10.3406/abpo.1983.3129>

HEVIN, Pierre, *Questions et observations concernant les matières féodales, par rapport à la Coutume de Bretagne*, Rennes, G. Vatar, 1736
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9600728r/f57.item>

HIGOUNET-NADAL, Arlette, "La démographie des villes françaises au Moyen-Age". In : *Annales de démographie historique*, La démographie avant les démographes (1500-1670), 1980, p. 187-211, <https://doi.org/10.3406/adh.1980.1464>

HOMANNO, Johann Baptiste (éd.), *Bretagne. Tabula ducatus britanniae gallis. Le gouvernement général de Bretagne in suos novem episcopatus omnes Turonensi Aurel*, Nuremberg, Joh. Bapt. Homanno, 16.. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8592533h/f1.item.zoom>

HONDIUS, Jodocus, *Gallia. Nova totius Galliae geographica descriptio*, Amsterdam, s.n., 1600
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53223557h>

HOUDAN d' (graveur), *Département de l'Ille-et-Vilaine, décrété le 30 janvier 1790 par l'Assemblée Nationale, divisé en 9 districts et en 79 cantons*, , (ADIV 5 FI 132), fin XVIIIe s.

IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), <https://www.geoportail.gouv.fr/>

IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), <https://remonterletemps.ign.fr/>

INSEE, *Nomenclature des hameaux, écarts, lieux-dits de l'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Institut national de la statistique et des études économiques, Direction régionale de Rennes, 1952

INSEE, *Nomenclature des écarts, hameaux et lieux-dits. Ille-et-Vilaine : liste alphabétique par commune, index départemental*, Rennes, Institut national de la statistique et des études économiques, Direction régionale de Rennes, s.d.

Inventaire du patrimoine culturel en Bretagne, <https://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/>

ISBLED, Bruno, "Les archives des paroisses en Ille-et-Vilaine". In : *La Gazette des archives*, n° 165, 1994, p. 179-182, <https://doi.org/10.3406/gazar.1994.4234>

JAILLOT (éd.), *Le royaume de France... divisé en toutes ses généralités et ses acquisitions*, Paris, Jaillot, 1700 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53083403k>

JAILLOT, Bernard-Jean-Hyacinthe, *Nouvelle Carte des Postes de France par ordre dédiée à son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc*, Paris, Jaillot, 1726
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53036724g>

JAILLOT, Hubert, *La Bretagne : divisée en ses neuf Eveschés : qui font aussi l'estendue des Receptes de la Généralité de Nantes Dediée a Monseigneur Monseigneur de Ponchartrain Ministre Secrétaire d'Estat et Controlleur general des Finances*, Paris, H. Jaillot, 1694
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84684863/f1.item.zoom>

JAILLOT, Hubert, *La Bretagne divisée en ses neuf évêchés qui font aussi les étendues des receptes de la généralité de Nantes.*, Paris, Jaillot (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine 5 FI 14), 1706

JAMEAUX, Théodiste, "La poste aux chevaux à Rennes". In : *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, Tome 114, 2010, p. 149-166,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5359216h/f151.item>

JEULIN, Paul, "L'hommage de la Bretagne en droit et dans les faits". In : *Annales de Bretagne*, n° 3-4, 1934, p. 380-473, <https://doi.org/10.3406/abpo.1934.1723>

JOÛIN, Henri, *Rennes il y a cent ans. Causeries radiodiffusées à Rennes-Bretagne. 1934-1935*, Rennes, Imprimerie bretonne, 1936

KERHERVE, Jean, "Les nobles en Bretagne d'après le registre de la réformation générale des feux (1426-1443)". In : TANGUY, Bernard, LAGREE, Michel (dir.), *Atlas d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2002

KERHERVE, Jean, "Le domaine ducal à la mort du duc Jean V (1399-1442)". In : TANGUY, Bernard, LAGREE, Michel (dir.), *Atlas d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2002

KERHERVE, Jean, *L'Etat breton aux 14e et 15e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes. Tome 1*, Paris, Maloine,

KERVILER, René, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Livre premier, Les bretons. 4, BLI-BOU*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1890 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58160499>

KERVILER, René, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Livre premier, Les bretons. 5, BOU-BOURD*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1891 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58160002>

KERVILER, René, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Livre premier, Les bretons. 6, BOURG-BROU*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1893 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5816057v>

KERVILER, René, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Livre premier, Les bretons. 8, CARN-CHAST*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1895
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5816832s/f523.item>

L'Ouest-Eclair, 1899-1944, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32830550k/date&rk=21459;2>

LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, *Fondation du prieuré de Saint-Pern : chartes inédites des XIe et XIIe siècles*, Nantes, impr. de V. Forest et É. Grimaud, 1887
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k91127c/f9.item>

LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne, avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*, Rennes, J. Plihon & L. Hervé, 1889
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3413851t>

LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, *Histoire de Bretagne, Tome III : de l'an 995 après J.-C. à l'an 1364*, Rennes, J. Plihon & L. Hervé, 1899 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9379008>

LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, *Histoire de Bretagne, Tome IV : 1364-1515*, Rennes, J. Plihon & L. Hervé, 1906 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9379021>

- LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, *Histoire de Bretagne, Tome V : 1515-1715*, Rennes, J. Plihon & L. Hervé, 1913 <https://bibnum.univ-rennes2.fr/items/show/352>
- La Bretagne à Paris en France et dans le monde, ,
- LANGLOIS, N. (éd.), *Carte du gouvernement du duché de Bretagne*, Paris, N. Langlois, 16..
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84417442/f1.item.zoom>
- LAUMAILLER, *Plan de la rivière de Moeux depuis la Paviotais jusqu'au gué de Moeux*, s.l., (ADIV C 5049 (8)), 1784 env.
- LAURENT, Dominique, "Voyages et voyageurs en Bourbonnais au Moyen Âge". In : *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques. Les voyageurs au Moyen Âge. Actes du 130e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, « Voyages et voyageurs », La Rochelle, 130-1, 2005, p. 73-82, https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2008_act_130_1_1425
- LE GOFF, Hervé, *La Ligue en Bretagne : Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (éd. en ligne) <https://doi.org/10.4000/books.pur.103068>
- Le Républicain de la Mayenne, 1932-1934,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb328524208/date&rk=21459;2>
- LE MOING, Jean-Yves, *Les noms de lieux bretons en Haute-Bretagne*, Spezed, Coop Breizh, 1990.
- LE MOIGN, Jean-Yves, *Les noms de lieux bretons*, Paris, Bonneton, 2004.
- LE MOING, Jean-Yves, *Les noms de lieux bretons. Plus de 1500 noms expliqués*, Paris, Bonneton, 2007.
- LEGUAY, Pierre, MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532*, Rennes, Ouest-France Universitaire, 1982
- LEMAITRE, Nicole, QUINSON, Marie-Thérèse, SOT, Véronique, *Dictionnaire culturel du christianisme*, Paris, Nathan, 1994
- LENGLET DU FRESNOY, Nicola, ROTHELIN, Charles d Orléans de, *Méthode pour étudier la géographie ; où l'on donne une description exacte de l'univers, formée sur les observations de l'Académie royale des sciences, & sur les auteurs originaux. Tome 5*, Paris, N. M. Tilliard, 1768
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9788479z/f275.item>
- LEROY, Alphonse, *Entrée à Rennes et couronnement de François de Valois dauphin de France et duc de Bretagne, 12, 13 et 14 août 1532*, Rennes, Imprimerie Alphonse Leroy, 1879
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5752991f>
- Les Protestants bretons , <http://protestantsbretons.fr/>
- LETACONNOUX, J., "Les subsistances et le commerce de grains au XVIIIe siècle [suite et fin]". In : *Travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes* , Tome 3, 1911, p. 101-192,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5817992q/f186.item>
- Liste des lotissements mise à disposition par la mairie de Bréal-sous-Montfort (janvier 2023),

LOBINEAU, Guy-Alexis, *Histoire de Bretagne, composée sur les titres & les auteurs originaux, par Dom Gui Alexis Lobineau, prestre, religieux benedictin de la congregation de S. Maur ; enrichie de plusieurs portraits & tombeaux en taille douce ; avec les preuves & pieces justificatives, accompagnées d'un grand nombre de sceaux. Tome I. [-Tome II.] (éd. numérique)*, Paris, François Muguet, 1707 https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001101335060

LOBINEAU, Guy-Alexis, *Histoire de Bretagne, composée sur les titres & les auteurs originaux, Tome I (éd. numérique)*, Paris, François Muguet, 1707
https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001101335060

LOGEROT, A. (éd.), *Carte de Bretagne comprenant les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Inférieure*, Paris, Logerot, 1875-1878
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530620641>

LONGNON, Auguste, *Pouillés de la province de Tours. Recueil des historiens de la France. Pouillés, 3*, , Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.. Impr. nationale, 1903
https://www.persee.fr/doc/pouil_0000-0006_1903_mon_3_1

LOREDAN, Jean, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle : Marion du Faouët et ses associés, 1740-1770, d'après des documents inédits...* , Paris, Perrin, 1910
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5821955v>

LORENCE, O. (du commandement de Monsieur le comte), "Les usements et coutumes de la forest de Brécilien, et comme anciennement elle a esté troictée et gouvernée. Écrit le 30 août 1467 au château de Comper par ordre du comte de Laval". In : COURSON, Aurélien de, *Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, Imprimerie impériale, 1863
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k289165/f392.item.zoom>

LUNVEN, Anne, "La formation du réseau paroissial dans les diocèses de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo". In : MERDRIGNAC, Bernard (dir.), *La paroisse, communauté et territoire : Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 (édition en ligne) <https://doi.org/10.4000/books.pur.133086>

MAHIAS, J.-M., *Géographie moderne de la France, par le cours des fleuves et des rivières ; ou Méthode facile pour en apprendre en peu de tems la nouvelle division. Tome 2e, précédée d'un traité abrégé des sphères de Ptolémée et de Copernic, avec la description de l'ancienne Gaule, et un précis rapide de l'histoire des Gaulois et des Francs*, Paris, Le Becq, 1798
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9782037c/f124.image>

Mairie de Bréal-sous-Montfort - Présentation en ligne (avant déc. 2023),

MALTE-BRUN, Conrad, *Géographie complète et universelle, ou Description de toutes les parties du monde sur un plan nouveau... ; précédée de l'histoire de la géographie chez les peuples anciens et modernes.... Tome 8*, Paris, E. et V. Penaud frères, 1851-1854
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6550244n/f463.image>

Man8rove - L'écosystème généalogique, <https://man8rove.com/fr/home/>

MASSON, Paul, *Les galères de France : (1481-1781) : Marseille, port de guerre*, Pris, Hachette, 1938
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6358283r>

MEYER, Jean, MYNIER, André, PAPE, Louis, *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972

MICHEL (ingénieur-géographe), *L'indicateur Fidèle qui donne toutes les Routes et Chemins de la Bretagne qui est la Continuation des Grandes Routes de Paris à Rennes*, s.l., Desnos (ADIV 24 Fi 24), 1765

Ministère de la Culture, *Le cheval et ses patrimoines - Les relais de poste*, Paris, Ministère de la Culture, s.d. <https://cheval-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/les-relais-de-poste>

MOITHEY, Maurille-Antoine, *Dictionnaire hydrographique de la France ou Nomenclature des fleuves, rivières, ruisseaux et canaux ; le lieu où ils prennent leurs sources, leurs embouchures et confluent, leur étendue eû égard à leurs sinuosités, leur commerce flottable ou navigable avec les villes qu'ils arrosent ; suivie d'une division hydrographique de ce royaume et d'une description de ses ports &c. Enrichie d'une carte de la France relative à l'objet.*, Paris, chez l'auteur, 1787
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5328034j/f187.item>

MONDHARE, *Nouvelle carte de la France dédiée au public*, , Mondhare (ADIV 5 FI 104), 1759

MONNIER Jean Laurent, JUMEL Guy, JUMEL Alain, "Le Paléolithique inférieur de la côte 42 à Saint-Malo-de-Phily (Ille-et-Vilaine). Stratigraphie et industrie". In : *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 78, n°10-12, 1981, p. 317-328, <https://doi.org/10.3406/bspf.1981.5285>

MONNIER, Jean-Jacques, CASSARD, Jean-Christophe (dir.), *Toute l'Histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1996

Monumentum,

MORERI, Louis, *Le grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane. Tome 3*, Paris, Les libraires associés, 1759
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5497481f/f810.image>

MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Memoires pour servir de preuves a l'histoire ecclesiastique et civile de Bretagne. Tome 3*, Paris, Charles Osmont, 1742-1746
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10416457>

MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Memoires pour servir de preuves a l'histoire ecclesiastique et civile de Bretagne. Tome I*, Paris, Charles Osmont, 1742-1746
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1041641k>

MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. Tome 1*, Paris, imprimerie de Delaguette, 1750-1756 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1041637p/f288.item.zoom>

MORVAN, Frédéric, "Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIIIe siècle". In : KERHERVE, Jean (éd.), *Noblesses de Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999 <https://doi.org/10.4000/books.pur.22854>

NIERES, Claude, *Les villes de Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004 <https://doi.org/10.4000/books.pur.11007>

NOLIN, Jean-Baptiste, *Le Royaume de France divisé en provinces, et en gouvernemens*, Paris, J. B. Nolin, 1693 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53053255v/f1.item.zoom>

NOLIN, Jean-Baptiste, *La province ou duché de Bretagne...Le Gouvernement général de Bretagne,comprenant les lieutenances générales de Bretagne et du comté nantois...dressée sur divers mémoires nouveaux du Sr Tillemon*, Paris, J. B. Nolin (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine 5 FI 13), 1703

NOLIN, Jean-Baptiste, TRALAGE, Jean-Nicolas de, *Description du royaume de France , contenant ses principales divisions géographiques dressées pour la grande carte intitulée "le Royaume de France avec ses acquisitions...", dédiée à Louis le Grand, roy de France et de Navarre , , R. Pépie et J.-B. Nolin, 1693 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8726858p/f50.image>*

OGEE, Jean, *Atlas itinéraire de Bretagne contenant les cartes particulières de tous les grands chemins de cette province avec tous les objets remarquables qui se rencontrent*, Nantes, chez l'auteur, 1768 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k35162m/f20.item.zoom>

OGEE, Jean, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne - Vol. I*, Nantes, Vatar, 1778 <https://archive.org/details/dictionnairehist01og/mode/2up>

OGEE, Jean, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne - Vol. II*, Nantes, Vatar, 1779 <https://archive.org/details/dictionnairehist03og/mode/2up>

OGEE, Jean, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne - Vol. II*, Nantes, Vatar, 1779 <https://archive.org/details/dictionnairehist02og/mode/2up>

OGEE, Jean, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne - Vol. IV*, Nantes, Vatar, 1780 <https://archive.org/details/dictionnairehist04og/page/n3/mode/2up>

OGEE, Jean, NYON, G.E., ARRIVET, J. ,DURAS, Emmanuel-Félicité de, DUTERTRE, Jean-Baptiste, *Carte geometrique de Bretagne*, s.l., J[ean]-B[aptiste] Dutertre , 1771 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10678853p>

OGEE, Jean, MARTEVILLE, A., VARIN, P., *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne. Nouvelle édition - Vol. II*, Rennes, Mollieux, 1843 https://archive.org/details/bub_gb_9o8DAAAAYAAJ/mode/2up

OGEE, Jean, MARTEVILLE, A., VARIN, P., *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne. Nouvelle édition - Vol. I*, Rennes, Mollieux, 1843 https://archive.org/details/bub_gb_Ekk-AAAAYAAJ_2/mode/2up

OGEE, Jean, NYON, Jean-Luc, BEAUVAIS, Charles-Nicolas-Dauphin de, *Carte géométrique de la province de Bretagne, dédiée et présentée à nosseigneurs les Etats*, Nantes, l'auteur impr. de J.-B. Dutertre, 1771 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53064848q>

ökumenisches Heiligenlexikon [Lexique oecuménique des saints], <https://www.heiligenlexikon.de/>

OLLIVAUT (graveur), *Carte figurative des rivières de Vilaine et de Mayenne pour faire connoître lesprojets de Navigation qu'on propose d'établir et continuer, depuis la mer à Laval et Mayenne, et aussi la réunion des rivières d'Isle et de Rance, qu'il est possible de rendre navigables jusques à Saint-Malo*, s.l., (ADIV C 4984 (1)), 1779

ORAIN, Adolphe, *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Alphonse Le Roy, 1882

ORAIN, Adolphe, *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Alphonse Le Roy, 1882 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t53990834>

ORESVE, F.-L.-E. (recteur de l'Hermitage, Abbé), *Histoire de Montfort et des environs*, Montfort-sur-Meu, A. Aupetit, 1858 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5470391r/f112.item>

Parlement de Bretagne, *Recueil des arrêts de règlement du Parlement de Bretagne concernant les paroisses*, Rennes, s.n., 1769 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k11754572>

Parlement de Bretagne, *Recueil des arrêts de règlement du Parlement de Bretagne concernant les paroisses*, Rennes, s;n., 1769 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k11754572>

PAULMY, marquis de, *Ile Carte de la troisieme tournée militaire de Mr. le Mqs de Paulmy dans les provinces occidentales et maritimes de France scavoir la Bretagne et la Normandie . Cette carte contient tout ce que Mr le Ms de Paulmy a fait en Bretagne depuis Alençon par Rennes & Nantes jusqu'à Brest*, s.l., Collection géographique du marquis de Paulmy, 1754

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b550084931/f1.item.zoom>

PHILOUZE, Paul, "Fondation". In : *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, T28, 1889, p. 310-315, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k207781m/f365.item#>

PIGANIOL DE LA FORCE, Jean-Aymar, *Nouvelle description de la France, dans laquelle on voit le gouvernement général de ce royaume, celui de chaque province en particulier ; et la description des villes, maisons royales, châteaux, & monumens les plus remarquables. Avec des figures en taille-douce. Avec la distance des lieux pour la commodité des voyageurs. Tome 5*, Paris, s.n. , 1722 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9661197w/f261.image>

POCQUET DU HAUT-JUSSE, Barthélemy-Amédée, "Les faux États de Bretagne de 1315 et les premiers États de Bretagne". In : *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 86, 1925, p. 388-406, <https://doi.org/10.3406/bec.1925.448734>

POTIER DE COURCY, Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne. Edition 2, Tome 2*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1862 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406239c>

POTIER DE COURCY, Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne. Edition 2, Tome 1*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1862 https://www.google.fr/books/edition/Nobiliaire_et_armorial_de_Bretagne/g7JBAAAACAAJ?hl=fr&gbpv=1&dq=Nobiliaire+et+armorial+de+Bretagne&printsec=frontcover

QUENIART, Jean, "Les mauristes et l'historiographie bretonne". In : TONNERE, Noël-Yves, *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001
<https://doi.org/10.4000/books.pur.18483>

Rapports et délibérations - Ille-et-Vilaine, Conseil général, ,
 Rapports et délibérations - Morbihan, Conseil général, 1840-1937,
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb344950042/date&rk=21459;2>

RENARD, Claude, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique - Ille-et-Vilaine*, Paris, Editions du CNRS, 1990

RENOULT, Michel, *Le Rheu. Au pays de Rennes en Bretagne*, Saint-Jacut-de-la-Mer, Ed. Jean-Pierre BIHR, 1998

SAULNIER, Frédéric, *Le Parlement de Bretagne, 1554-1790 : répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour, accompagné de listes chronologiques et précédé d'une introduction historique*, Rennes, J. Plihon et L. Hommais, 1909
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k19130773>

SEGOGNE, Henry de, *Ille-et-Vilaine*, Paris, Éditions artistiques françaises, 1962
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3340308r/f23.image>

Service de consultation du plan cadastral, <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

SEVEGRAND, Gérard, "La montre de gentilshommes de l'évêché de Rennes en 1451 (1ère partie)". In : *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, T 95, 1993, p. 73-128, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t53515434/f100.image>

SGAR, Jean, "L'échelle des revenus". In : *Dix-huitième Siècle*, n°14. Au tournant des Lumières : 1780-1820, 1982, p. 425-433, https://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1982_num_14_1_1412

SOUILLET, Guy, "Le nom de Redon". In : *Annales de Bretagne*, Tome 59, numéro 2, 1952, p. 299-309, <https://doi.org/10.3406/abpo.1952.4401>

SOURNIA, Jean-Charles, TREVIEN, Michel, "Essai d'inventaire des léproseries en Bretagne". In : *Annales de Bretagne*, T 75, 1968, p. 317-343, <https://doi.org/10.3406/abpo.1968.2464>

TASSIN, Christophe, *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considerables de France. Ensemble les cartes generales de chacune province & les particulieres de chaque gouvernement d'icelles*, Paris, Michel Van Lochon, 1638
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1511670p>

TAVERNIER, *Carte de Bretagne avec cartouches décorés.* , , (ADIV 1 FI 112), 1620 env.

THEZAN, Denis de, *Histoire généalogique de la maison de Ploëuc*, Beauvais, E. Laffineur, 1873
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k859551z/f66.image>

THOMAS, Jack, *Le temps des foires*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1993
<https://doi.org/10.4000/books.pumi.17296>

TOUSSAINT DE SAINT-LUC (P. T. de S. Luc) C., *L'histoire de Conan Mériadec qui fait le premier règne de l'histoire générale des souverains de la Bretagne gauloise, dite Armorique : avec la première partie des recherches générales de cette province ([Réimpression])*, Paris, L. Prud'homme, 1664
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5765611r/f217.item>

VAN HUFFEL, Charles Antoine, *Manuel des maîtres de poste et des entrepreneurs de voitures publiques (dans leurs rapports avec les premiers)... : avec des observations et des notes*, Paris, Delaunay , 1839 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6479597x/f20.item>

VAUGONDY, Robert de, *Carte du gouvernement de Bretagne*, Paris, chez l'auteur, 1768
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53052598n>

VISSCHER, Nicolas-Joannis, *Nova haec Tabula Galliae Lodovico XIII Christianissimo Regi Franciae et Navarrae humillime dedicatur*, Amsterdam, Impressa in aedibus Nicolaij Johannis Visscher, 1630
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8492895d>

VIVAS, Mathieu, "Les fourches patibulaires en France. Un patrimoine judiciaire oublié". In : *Criminocorpus [Online], Dark Heritage, Somber Legacy. Memories and Stories of the Justice System*, 31 janvier, 2024, en ligne, <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.14457>

VOYER, Cécile, "Fourches patibulaires et corps suppliciés dans les enluminures des XVe-XVe siècles". In : *Crimino Corpus*, n° 5, 2015, [en ligne], <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.3098>